

M. Hervé Cloutier, ex-échevin de la Cité, est présent à l'assemblée et suggère que des haut-parleurs soient placés devant chacun des membres du Conseil pour permettre aux contribuables de mieux entendre les délibérations. Par mesure d'économie, les membres du Conseil se proposent d'adopter une solution moins coûteuse: ils hausseront la voix!

469/67

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$84,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$84,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 797. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$84,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.

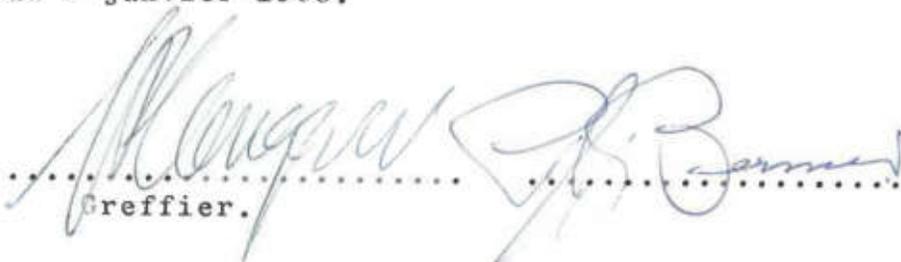

.....
Maire.

8 janvier 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 8 janvier 1968, cette séance en étant une régulière, selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Jules Dupuy et Rosaire Milette.

Faute de quorum, la présente assemblée est ajournée au 9 janvier 1968.

.....

 Greffier.

9 janvier 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 9 janvier 1968; cette séance étant un ajournement de celle du 8 janvier 1968.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

1/68

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 décembre 1967.

M. Arthur Rochon, nouveau président de la Ligue des Propriétaires de Drummondville, dit ne pas être d'accord avec l'attitude du Conseil envers la Régie du Centre Culturel relativement à la projection de films éducationnels au Centre Culturel.

Son Honneur le Maire félicite M. Rochon de sa récente élection et l'assure que le Conseil prend bonne note de ses remarques.

L'échevin Rosaire Milette, pour sa part, invite M. Rochon à rencontrer la Régie du Centre Culturel et met à sa disposition des informations qui seraient peut-être de nature à modifier son point de vue.

A la suite de ces remarques, il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le procès-verbal de la séance du 27 décembre 1967 soit approuvé.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues de différentes maisons de finance pour la vente de \$598,500.00 d'obligations à être émises en vertu de règlements de la Cité. Voici le détail de ces soumissions:

	<u>Coût</u>	<u>Taux moyen</u>
<u>J.L. LEVESQUE & L.G. BEAUBIEN LTEE:</u>		
Banque de Montréal Wood Gundy Securities Ltd		
- \$598,500. - 7% - 1/2/69 au 1/2/78 incl.	\$94.95	7.8563%
 <u>OSCAR DUBE & CIE:</u>		
La Corporation de Prêts de Québec J.E. Laflamme Ltée Garneau Boulanger Ltée		
- \$218,500. - 7½% - 1/2/69 à 78 incl.		
- \$380,000. - renouvelable le 1/2/78	\$97.41	7.9405%
 <u>GRENIER, RUEL & CIE INC:</u>		
- \$374,500. - 7½% - 1/2/69 à 78 incl.		
- \$224,000. - 7% - 1/2/88 à fonds d'amortissement.	\$95.13	7.9565%
 <u>CLICHE & ASSOCIES LTEE:</u>		
- \$218,500. - 7½% - 1/2/69 à 77 incl.		
- \$156,000. - 7½% - 1/2/78		
- \$224,000. - 7½% - 1/2/88	\$96.73	7.9793%

	<u>Coût</u>	<u>Taux moyen</u>
<u>SOCIETE DE PLACEMENTS LTEE:</u>		
- \$253,500. - 7½% - 1/2/69 à 78 incl.		
- \$226,500. - 7½% - 1/2/78		
- \$118,500. - 6½% - 1/2/88	\$94.899	.7.9939%
<u>BELANGER INC:</u>		
René T. Leclerc Inc. Banque Provinciale		
- \$218,500. - 7½% - 1/2/69 à 78 incl.		
- \$380,000. - renouvelable le 1/2/78	\$96.94	8.0220%
<u>BANQUE CANADIENNE NATIONALE:</u>		
Durocher, Rodrigue & Cie Ltée Crédit de Québec Inc. Florido Matteau Inc. Tassé & Associés Ltée Bell, Gouinlock Co. Ltd.		
- \$598,500. - 7½% - 1/2/69 à 78 incl.	\$96.90	8.0290%
<u>NESBITT, THOMSON & CIE:</u>		
Maison Placements Canada Gairdner Co. Ltée		
- \$253,500. - 7½% - 1/2/69 à 78 incl.		
- \$121,000. - 7½% - 1/2/78		
- \$224,000. - 6½% - 1/2/88	\$92.19	8.1435%
<u>BANKERS BOND CORPORATION:</u>		
- \$409,000. - 7½% - 1/2/69 à 83 incl.		
- \$189,500. - 6½% - 1/2/84 à 1/2/88	\$92.51	8.1502%

Coût Taux moyen

DOMINION SECURITIES LTD:

A.E. Ames Co. Ltd
Royal Bank of Canada

- \$253,500. - 7½% - 1/2/69 à 78 incl.	
- \$345,000. - 6½% - 1988	\$89.783 8.2553%

Les détails de ces soumissions seront communiqués à la Commission Municipale de Québec qui conseillera la Cité sur le choix à faire.

2/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Roger Prince, que la maison J.B. Deschamps de Beauport, Québec, soit chargée de l'impression des obligations composant cette émission de \$598,500.00.

ADOPTE

3/68

Les soumissions reçues pour l'échange d'une auto de police se lisent comme suit:

PINARD & PINARD LTEE	prix d'échange \$1,399.00 plus taxe de 8%
DRUMMOND AUTO LTEE	prix d'échange \$1,344.60 toutes taxes incluses

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la plus basse soumission, soit celle de Drummond Auto Ltée, soit retenue au prix de \$1,344.60, toutes taxes incluses, en autant que la nouvelle automobile fournie rencontre en tous points les exigences de la demande de soumission.

ADOPTE

Le Club Auto-Drummond projette d'organiser une épreuve automobile pour le 21 janvier prochain. A cet effet, les dirigeants du Club demandent au Conseil l'autorisation d'utiliser le stade de baseball et aimeraient également que la Cité se charge elle-même de la confection d'une piste de glace

qui rencontre les exigences des organisateurs de l'épreuve. Ceux-ci seraient prêts à verser à la Cité un pourcentage des recettes qui pourrait s'appliquer pour défrayer tout ou partie des dépenses encourues par la Cité.

Le Conseil n'est pas prêt à assumer le risque financier de cette entreprise. Il autorise donc l'utilisation du stade et accepte d'aménager la piste à la condition que le Club Auto-Drummond s'engage à défrayer toutes les dépenses encourues par la Cité pour la tenue de cet événement, et que les organisateurs produisent la preuve d'une assurance responsabilité publique suffisante pour couvrir tous risques.

Son Honneur le Maire fait ensuite rapport d'une réunion récemment tenue entre les maires des municipalités de Drummondville, St-Nicéphore, St-Majorique, Grantham-Ouest et Drummondville-Nord, relativement à l'organisation d'un système de protection-incendie couvrant ces territoires ruraux. L'insuffisance des réserves d'eau étant le plus grave problème auquel doivent faire face les pompiers de Drummondville lorsqu'ils doivent aller combattre un incendie dans les municipalités voisines, les maires présents ont convenu à l'unanimité de la nécessité de posséder un camion-citerne d'une capacité minimum de 2,000 gallons pour desservir ces territoires. Ils consulteront donc leur conseil respectif à ce sujet.

Si le gouvernement provincial consentait un octroi applicable sur l'achat de ce camion, la balance de son coût pourrait être absorbée par les quatre municipalités rurales concernées, au prorata de leur population. La Cité de Drummondville, pour sa part, assurerait le remisage et l'entretien de ce camion, et fournirait aux taux horaires en vigueur le personnel qualifié pour l'utiliser.

Il s'agit déjà d'une appréciable amélioration sur les conditions actuelles et Son Honneur le Maire souligne qu'un comité spécialement formé à cet effet étudie présentement les modalités d'organisation d'un système de protection régional adéquat.

Le greffier est donc prié de s'informer auprès des autorités provinciales de la possibilité d'obtenir un octroi sur l'achat d'un camion-citerne et de connaître également de quel ordre pourrait être cet octroi.

La Régie des Alcools informe la Cité que M. Elias Soucy a présenté une demande de permis de taverne qu'il projette d'exploiter au 83 de la 9e Avenue. La 9e Avenue étant particulièrement étroite, la Cité se verra dans l'obligation de formuler des objections à l'émission de ce permis si d'ici un couple de jours, M. Soucy ne peut fournir la preuve qu'il est en mesure de se conformer aux règlements de la Cité en prévoyant des espaces de stationnement hors rue adéquats.

La Ligue des Propriétaires informe la Cité du résultat des récentes élections à la direction de ce groupement. Son Honneur le Maire prie le greffier de transmettre toutes les félicitations du Conseil aux nouveaux dirigeants de la Ligue et de leur souhaiter un terme fructueux.

Mme Arthur N. Rajotte, 152 St-Georges, sollicite du Conseil un permis d'érection de poste d'essence sur un terrain lui appartenant sis à l'angle St-Georges et Lindsay. Le Conseil ne possède pas les informations suffisantes pour rendre immédiatement sa décision. Mme Rajotte devra donc produire à la Division des permis et inspections une demande en bonne et due forme accompagnée des documents prévus aux règlements.

4/68

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Laval Allard, que la résolution no. 458/67 adoptée le 27 décembre 1967, soit amendée au paragraphe 4^o pour biffer les numéros de cadastre suivants: "153-268, 153-269, 153-271" qui y apparaissent.

ADOPTÉ

Première lecture est donnée du règlement No. 804 - travaux d'hiver 1967/68.

Première lecture est donnée du règlement No. 805 visant à changer la destination de partie du lot 120-34 du Canton de Grantham.

M. Marcel Labbé, présent à l'assemblée, suggère que l'enlèvement de la neige se fasse d'abord et le plus rapidement sur les artères commerciales pour éviter les embouteillages surtout les fins de semaines.

M. J.A. Michaud, président du Comité de l'entretien et des travaux publics, fait remarquer que c'est précisément la procédure adoptée par ce Département. Cependant, il déplore une fois de plus le manque de civisme de certains propriétaires de commerces qui ne se gênent pas, une fois que les rues sont déblayées pour les encombrer de nouveau de la neige qu'ils retirent de leur propriété privée. Il semble qu'un peu de collaboration sous ce rapport aiderait grandement à améliorer la situation.

Le Conseil renouvelle à M. Gérald Martin l'assurance que la Cité recevra avec plaisir les principaux organisateurs du tournoi de ballon sur glace lors d'une petite réception officielle, vendredi 12 janvier 1968 à 4:00 P.M.

L'échevin Rosaire Milette convoque une assemblée pour le mardi, 16 janvier prochain, à 8:00 heures, à l'Hôtel de Ville à laquelle sont invitées à prendre part toutes les personnes qui s'intéressent au projet d'ouverture de la rue St-Damase en direction de la rue Des Forges.

5/68

L'échevin Roger Prince propose, et il est appuyé à l'unanimité, que les félicitations du Conseil soient transmises aux Aigles de Drummondville qui ont fort bien représenté notre ville en Europe où ils sont allés participer au tournoi de hockey pour l'obtention du trophée Bunny Ahearne.

ADOPTE.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

22 janvier 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 22 janvier 1968, cette séance étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

6/68

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 8 et 9 janvier 1968. Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

7/68

Lecture est donnée de comptes produits au titre de l'assurance patronale et totalisant une somme de \$655.99. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces comptes.

ADOPTE

Quelques propriétaires des rues Celanese et Garceau présentent une requête au Conseil afin d'obtenir qu'un résident de leur secteur, Me Paul Chassé, soit définitivement mis en demeure de se conformer aux règlements municipaux en ce qui à trait au dépôt et à l'enlèvement des vidanges et matières de rebut. Il semble que depuis 2 ans, des avis ont été servis à Me. Chassé par les services d'hygiène et de police et qu'en dépit de ces avertissements, il subsiste une situation qui a pour effet d'incommoder les résidents des alentours.

Le Conseil convient donc de référer ce cas à la Cour Municipale qui prendra les mesures nécessaires pour faire cesser ce déplorable état de choses.

8/68

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que le Conseil de la Cité ratifie la nomination des personnes suivantes qui seront appelées à siéger sur la Régie du Centre Culturel et Sportif au cours de l'année 1968. Ce sont:

Dr. Rosaire Milette, M.D.,
M. Robert Malouin, ing,
M. L.-Philippe Langevin,
M. Léon Ohannessian,
M. Marcel Larocque,
M. Laurent Bernier,

M. Marc Ruel,
Mme Gisèle S. Lemieux,
Mlle Carmen Mondoux,
Mlle Denise Jutras,
M. Denis Poisson,

de même que Son Honneur le Maire Philippe Bernier, président d'honneur.

ADOPTÉ

Le Dr. Rosaire Milette souligne le travail fourni par la première équipe de la Régie du Centre Culturel. Il félicite et remercie les membres qui ont bien voulu accepter d'oeuvrer et de donner leur temps bénévolement pour contribuer à la bonne administration du Centre Culturel durant une année qui n'a pas été particulièrement facile. Le Dr. Rosaire Milette remercie les membres démissionnaires, MM. Robert Pépin, Gilles Fortin, Alex Savoie et J. René de Cotret.

9/68

M. Laurent Bernier, président du Comité d'Aménagement du Territoire, présente le rapport d'une réunion récente tenue à Montréal, à laquelle il a assisté en compagnie de Son Honneur le Maire et du Directeur des Travaux Publics, et à laquelle participaient également des représentants de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement de même que de la Société d'Habitation du Québec.

On y a discuté de la nouvelle procédure à suivre par suite de la participation de la Société d'Habitation du Québec aux programmes de rénovation, et la résolution qui suit est donc adoptée conformément à ces directives.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que M. Gaétan Richard, urbaniste, soit autorisé à préparer un devis du concept général d'aménagement de la zone de rénovation "Centre-Ville",

ladite zone ayant été déterminée dans l'étude préliminaire de rénovation. L'urbaniste est également autorisé à préparer un estimé du coût des études de ladite zone et de présenter ce devis et ces estimations à la Société d'Habitation du Québec dans le plus bref délai.

ADOPTE

10/68

L'échevin Rosaire Milette souligne qu'il sera sans doute possible de modifier le secteur de rénovation "Centre-Ville" pour y inclure l'emprise projetée de la prolongation de la rue St-Damase en direction de la rue Des Forges. Entre temps, le Conseil convient que le fait d'éliminer une section de la bande médiane du Boulevard St-Joseph à la hauteur de St-Damase constituerait une amélioration appréciable pour les résidents des secteurs St-Joseph et St-Jean-Baptiste.

Il est donc proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que des démarches soient faites auprès du Ministère de la Voirie afin que soit éliminée une section de la bande médiane du Boulevard St-Joseph, à la hauteur de la rue St-Damase.

ADOPTE

M. Elias Soucy ne peut seul se conformer aux exigences de la Cité en ce qui a trait au stationnement adéquat à mettre à la disposition des clients de sa future taverne. Cependant, pour en venir à ses fins, il préconise l'achat par la Cité d'un terrain dont l'aménagement tout en étant exécuté par la Cité, serait défrayé par un groupe de onze propriétaires de commerces avoisinants.

Le Conseil, après étude en est venu à la conclusion qu'il n'est pas possible d'assumer l'achat de ce terrain. Cependant, si les commerçants concernés sont consentants d'acquérir un terrain ayant front sur la rue St-Damase, la Cité pour sa part serait prête à en faire l'aménagement à ses frais et en assumerait également le coût d'éclairage. De plus, tant que ce terrain de stationnement serait mis à la disposition du public, la Cité y consentirait une exemption de taxes. Le greffier est donc prié de transmettre cette proposition aux intéressés.

11/68

M. Yvon Robillard sollicite l'autorisation de convertir en restaurant un commerce qu'opérait Mme Jeanne D'Arc Sénécal sur la rue St-Damase, sur un terrain portant le numéro de cadastre $\frac{1}{2}$ (149-398).

Etant donné que M. Robillard peut fournir la preuve qu'il est en mesure d'avoir à sa disposition un terrain de stationnement adéquat, contigu à la propriété ci-haut décrite, le Conseil, sur proposition de l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, autorise l'émission d'un permis d'aménagement de restaurant sur le terrain portant le numéro de cadastre $\frac{1}{2}$ (149-398) en autant évidemment que cet aménagement respectera les normes du règlement de construction.

ADOPTÉ

M. H. Croteau sollicite un permis pour la rénovation et l'agrandissement de l'immeuble qu'occupe son commerce au 215 de la rue Lindsay. Ce projet ne rencontre pas en tous points les exigences des règlements de construction, mais le Conseil admet qu'il y aurait cependant avantage à rénover ce vieil immeuble. Le Conseil convient donc de réétudier ce projet lors de la mise en application du programme de rénovation urbaine.

12/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que la Cité accepte l'option à elle consentie par la Succession Bérard pour la vente au prix de 15¢ le pied carré, d'une partie du lot P. 153 N.S., totalisant une superficie approximative de 420,000 pieds carrés et située près de la propriété de la compagnie Sylvania Electric Co.

ADOPTÉ

13/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soient chargés de la préparation d'un plan d'arpentage et description technique du terrain à être acquis par la Cité de la Succession Bérard lequel terrain étant partie du lot 153 N.S.

ADOPTÉ

14/68

L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'acquisition d'une partie du lot 153 N.S. du Canton de Grantham.

Drummondville s'est enrichie d'un nouveau club social qui opère sous le nom de Club de l'Age d'Or et qui s'est donné pour mission d'occuper agréablement les loisirs des personnes âgées de 50 ans et plus. Les responsables de ce mouvement sollicitent un octroi qui les aiderait à assurer sa survie.

Le Conseil est fort sympathique à cette oeuvre et félicite ceux qui en ont eu l'heureuse idée. Cependant, ce sera le résultat de l'étude des estimés budgétaires qui situera le Conseil sur la possibilité de collaborer financièrement.

15/68

Pour se conformer aux directives du Service du Centenaire de la Confédération et percevoir la dernière tranche d'octroi applicable sur la construction du Centre Culturel, la Cité de Drummondville, sur proposition de l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, accepte par la présente les travaux de construction du Centre Culturel et Sportif de Drummondville lequel étant l'immeuble commémoratif des fêtes du Centenaire de la Confédération (1967).

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance du rapport de M. André Paré, chimiste, relativement aux opérations de l'usine de Traitement d'Eau pour l'année 1967. La consommation totale en 1967 s'est élevée à 1,692,591,000 gallons et la population desservie est estimée à 39,641 personnes. A l'aide de ces données, on peut fixer à 118 gallons la consommation quotidienne moyenne par personne.

16/68

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 805 modifiant la destination de partie du lot 120-34 (rue Giroux).

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Laval Allard, que ce règlement no. 805 soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

17/68

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 804 prévoyant l'exécution de travaux d'hiver durant la saison 1967/68.

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement no. 804 au 5 février 1968.

18/68

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un nouveau règlement de zonage pour la Cité de Drummondville.

Le Conseil entend les protestations de M. Hector Bourgeois, présent à l'assemblée, qui se plaint de l'état des trottoirs depuis les récentes chutes de neige. Contrairement aux rues qu'il juge bien déblayées, M. Bourgeois prétend que les trottoirs ont été gravement négligés. Les services de voirie seront priés de tenir compte de cette plainte.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

5 février 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 5 février 1968; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour la raison suivante:

" Donner la lecture publique du règlement
No. 804 prévoyant l'exécution de travaux
publics durant la saison d'hiver 1967/68. "

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril,
Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud
et Dr. Rosaire Milette, sous la présidence de Son Honneur le
Maire Philippe Bernier.

19/68

Conformément aux prescriptions de l'article
593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est don-
née du règlement No. 804 prévoyant l'exécution de travaux pu-
blics durant la saison d'hiver 1967/68, à un coût estimatif
de \$3,000.00.

Le délai de deux heures prévu à l'article 593
de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun
électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement
No. 804, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à
toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

12 février 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Ci-
té de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des
séances de ce Conseil, le 12 février 1968, cette séance étant
une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

20/68 Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 22 janvier et 5 février 1968. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

21/68 Lecture est donnée de comptes dus par la Cité et se totalisant à une somme de \$546,583.15. Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces comptes.

ADOPTE

22/68 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud que la demande de soumissions publiée le 17 janvier 1968 pour la construction d'une piscine, d'un bassin et d'un chalet utilitaire au parc Ste-Thérèse, soit modifiée:

- 1^o pour reporter au 26 février 1968 à 5:00 P.M. la date d'entrée des soumissions;
- 2^o pour autoriser les entrepreneurs du "Grand" Drummondville à soumettre des prix;
- 3^o pour prévoir le remboursement du dépôt sur retour des plans avant le 1er mars 1968.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Lucien Bédard, ing.f., gérant de l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc., se propose de réserver à la Cité une certaine

quantité d'arbres comme il l'a fait l'an dernier. La Cité apprécie ce geste et le greffier est prié de remercier l'Association Forestière des Cantons de l'Est.

- M. Jean Verrier, propriétaire de la rue Mathieu, déplore les critiques qui ont été formulées à l'endroit de la Cité au sujet du déblaiement de la neige. Il dit qu'à son avis ce service à Drummondville est plus que satisfaisant et qu'il ne faudrait pas oublier qu'en définitive toute amélioration de service se paie. Il suggère que le déneigement ne se fasse qu'une fois l'an au printemps sur les rues résidentielles et qu'une taxe spéciale soit imposée aux secteurs commerciaux pour un déneigement plus adéquat. Le Conseil remercie M. Jean Verrier de ces suggestions et en prend bonne note.
- Le Ministère des Affaires Municipales informe la Cité des conditions d'éligibilité aux subventions pour protection contre les incendies. Ces précisions font suite au projet d'achat d'un camion-citerne pour la protection de quatre municipalités rurales situées en banlieue de Drummondville. On informera les conseils municipaux concernés de cette réponse du Ministère.

23/68

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Raymond Luneau:

- 1° que la résolution no. 356/67 adoptée le 25 septembre 1967 soit abrogée à toutes fins légales;
- 2° que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité une convention à intervenir avec M. Joseph Proulx aux termes de laquelle la Cité paiera à ce dernier une somme totale de \$6,700.00 dont le paiement s'effectuera comme suit:
 - A) une somme de \$4,000.00 comptant à la signature de la convention;
 - B) la balance de \$2,700.00 payable le 1er mars 1969 avec intérêts dus à raison de 7% par année.

ADOPTÉ

24/68

Sur proposition de l'échevin Laurent Bernier, le Conseil de la Cité de Drummondville, à l'unanimité, prie le Ministère de l'Education de bien vouloir accueillir favorablement la requête de la Cité de Drummondville pour l'établissement dans ses limites d'un Collège d'Enseignement Général et Professionnel (CEGEP). Les autorités municipales désirent appuyer fortement les démarches du Comité Drummondvillois formé dans ce but et aimeraient, à la suite du mémoire présenté au Conseil Supérieur de l'Education le 10 août 1967, connaître les intentions du Ministère à ce sujet. Le greffier est prié de faire parvenir cette requête à l'Honorable Jean-Guy Cardinal, nouveau Ministre de l'Education de la Province de Québec.

ADOPTÉ

25/68

Pour se conformer à la nouvelle procédure imposée par la Société d'Habitation du Québec pour la réalisation des concepts de rénovation urbaine, le Conseil de la Cité de Drummondville, sur proposition de l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Jules Dupuy:

- 1° abroge à toutes fins légales la résolution portant le numéro 160/67 adoptée le 8 mai 1967;
- 2° adopte à l'unanimité la résolution suivante rédigée conformément aux directives de la Société d'Habitation du Québec:

" ATTENDU que la Cité de Drummondville désire entreprendre la préparation d'un concept général d'aménagement pour un territoire d'une superficie de deux cent vingt-huit (228) acres, délimité à l'ouest par la rue St-Georges, au nord par le parc Woodyatt et la rivière St-François, à l'est par la rue Des Forges, au nord par la rue Hériot, à l'est par les rues St-Jean et Des Ecoles, à l'est par une ligne parallèle à la rue St-Jean et située à 300 pieds, passant par le boulevard St-Joseph et par la rue St-Adolphe, au sud par l'arrière de la rue Notre-Dame en passant par la rue St-Jean, à l'ouest par une ligne à cent pieds de la rue St-Damase en passant par le boulevard St-Joseph et par la rue Marchand jusqu'à la voie de service du CPR en se terminant à la rue St-Georges, tel que montré au plan annexé; (plan versé au dossier intitulé: "Rénovation Urbaine")

ATTENDU que les travaux énumérés dans le devis ci-annexé constituent la préparation d'un concept général d'aménagement;

ATTENDU que ce travail implique une dépense dont l'estimation totale atteint \$22,700.00;

ATTENDU que l'article 49.a) de la Loi de la Société d'Habitation du Québec prévoit que la Société peut, avec l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil, accorder des subventions pour des études et recherches sur la rénovation;

ATTENDU que la Cité de Drummondville désire obtenir une subvention pour la préparation de ce concept général d'aménagement.

IL EST RESOLU:

QUE la Cité de Drummondville entreprenne la préparation d'un concept général d'aménagement;

QUE ce concept général d'aménagement soit exécuté conformément au devis ci-annexé; (plan versé au dossier intitulé: "Rénovation Urbaine")

QUE la direction et l'exécution de ce travail soient confiées à M. Gaétan Richard, Urbaniste-Conseil;

QUE la Cité de Drummondville approprie, pour la préparation de ce concept général d'aménagement, une somme de \$5,675.00 en vertu d'un règlement d'emprunt dont avis de motion est donné à la présente séance du 12 février 1968;

QUE la Société d'Habitation du Québec soit priée d'accorder à la Cité de Drummondville, aux termes de l'article 49.a) de la Loi de la Société d'Habitation du Québec et de l'article 5 du règlement numéro 1 de ladite Société, une subvention au montant de \$17,025.00 représentant 75% du coût total de la préparation du concept général d'aménagement. "

ADOPTE

26/68

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires pour couvrir le coût de préparation des devis du concept de rénovation urbaine.

27/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que l'échevin J.A. Michaud, soit désigné pour agir comme pro-maire au cours des prochains trois mois.

ADOPTE

28/68

L'échevin Rosaire Milette donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 541 pour obliger tous les propriétaires de taxis à afficher une carte d'identité à l'intérieur de leur véhicule.

29/68

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Roger Prince, que les octrois mentionnés ci-après soient accordés aux groupements suivants:

CAVALIERS DE DRUMMONDVILLE:	\$150.00
LE CLUB DE L'AGE D'OR:	\$ 25.00
BRIGADIERS SCOLAIRES:	\$300.00
SOCIETE CANADIENNE DU CANCER:	\$ 25.00
LES MAJORETTES CONQUISTADORES:	\$150.00
LES MAJORETTES ARAMIS:	\$150.00
LOISIRS DE DR'VILLE-OUEST INC:	\$4,000.00
LE COMITE DES AMIS DES SCOUTS:	\$ 40.00
LES GUIDES CATHOLIQUES:	\$ 50.00
L'HARMONIE DE DRUMMONDVILLE:	\$3,000.00

ADOPTE

30/68

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, qu'un montant de \$36.00 soit affecté à la publication d'une annonce dans la Revue Economique Annuelle de La Tribune qui doit paraître le 15 mars 1968.

ADOPTE

31/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Roger Prince, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$94,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$94,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 789. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$94,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

La Régie des Alcools nous informe qu'une demande de permis a été produite par:

- 1° M. Jean-Guy Ferland pour l'opération d'une taverne (La Bavaroise) dont la construction est projetée au 404 de la rue Lindsay;
- 2° M. Gaston Boivin (Boucherie Idéale) pour continuer les opérations à 205 Lowring du commerce d'épicerie autrefois tenu par M. Philippe Boivin.

Première lecture est donnée du règlement No. 806 prévoyant l'achat par la Cité de partie du lot 153 N.S. du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond.

L'échevin Rosaire Milette prie le greffier de transmettre au Ministre des Affaires Culturelles les remerciements de la Cité pour l'octroi de \$11,582.00 qui vient d'être versé à la Bibliothèque Municipale pour la présente année.

L'échevin Rosaire Milette prie le trésorier de la Cité de lui rédiger une liste des employés municipaux qui résident à l'extérieur des limites de la Cité.

32/62

Le Conseil entend ensuite la demande de M. Paul Labranche, architecte, présent à l'assemblée, qui réclame à la Cité une somme de \$10,000.00 devant couvrir le coût de préparation d'esquisses pour la construction du Centre Civique de Drummondville.

Les opinions sont partagées concernant le paiement de ce compte. L'échevin Jules Dupuy, pour sa part, en propose le paiement, alléguant qu'à son avis M. Labranche a réellement produit un travail justifiant ce montant.

L'échevin Roger Prince se dit très étonné du fait que ce compte soit produit si tard, mais il conclut que même si ce compte est prescrit, la Cité est en principe toujours en dette avec M. Labranche et que tout travail doit se payer.

Son Honneur le Maire relève certaines irrégularités qui sont survenues en cette affaire, notamment le défaut par M. Labranche de se conformer au délai bien spécifique: (" le ou avant le 1er novembre 1962") que stipulait la convention intervenue le 10 août 1962 entre la Cité et l'architecte, ladite convention ayant été résiliée par résolution du Conseil en date du 2 novembre 1962 étant donné que M. Labranche ne s'était pas conformé au délai y mentionné.

Son Honneur le Maire fait également état d'une opinion de l'aviseur légal qui prévoit que la Cité n'est pas légalement tenue de payer ce compte puisqu'il est maintenant prescrit.

Les échevins Lüneau et Michaud recommandent pour leur part le paiement du compte de M. Labranche tandis que MM. Laurent Bernier et Rosaire Milette, tout en devant s'incliner devant la majorité de leurs collègues, soutiennent qu'ils auraient préféré que la Cité continue de négocier pour en réduire le montant.

Finalement, M. Jules Dupuy renouvelle sa proposition de verser à l'architecte Paul Labranche une somme de \$10,000.00 comme rétribution pour un travail effectué en 1962 pour la présentation d'esquisses d'un aréna pour la Cité de Drummondville, et il est appuyé par l'échevin J.A. Michaud.

ADOPTÉ

Pour éviter que de pareilles difficultés se renouvellent, l'échevin J.A. Michaud suggère que l'architecte Ferdinand Blais soit informé d'avoir à présenter sans délai son compte d'honoraires pour une esquisse préliminaire d'un hôtel de ville qu'il avait été autorisé à préparer en octobre 1963. Si ce travail a été fait et si compte il y a... le Conseil prie l'architecte de faire connaître le montant de ses honoraires dans un délai de 30 jours à compter de la présente séance.

M. Auguste Ouellet, présent à l'assemblée, obtient du Conseil certaines explications relatives au paiement du compte de l'architecte Labranche.

33/68

Sur proposition dûment secondée, la présente séance est ajournée au 19 février 1968, à 8:00 heures P.M.

ADOPTE


.....
Greffier


.....
Maire.

19 février 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 19 février, cette séance étant un ajournement de celle du 12 février 1968.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

34/68

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité assume les frais d'inscription du Directeur des Travaux Publics à un cours intitulé: "Méthode du Cheminement Critique" dispensé à l'Institut de Technologie Laval, à Montréal.

ADOPTE

35/68

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision du lot 2-254 du quartier est de la Ville de Drummondville, de même que des lots 141-472 et P. 140-297 du Canton de Grantham. Ce plan de subdivision a été préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 6 février 1968, pour le compte de Canadian Celanese Co. Division of Chemcell Limited.

Amendé par
rés.112/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que ce plan de subdivision soit approuvé tel que soumis, et qu'étant donné le caractère strictement résidentiel de cette subdivision la Cité accepte que les rues qui y sont prévues soient ouvertes à une largeur moindre de 66 pieds, en autant que le Ministère des Affaires Municipales accordera également son approbation.

ADOPTÉ

La Gendarmerie de Drummondville sollicite de la Cité un octroi de \$2,000.00 applicable sur son année d'opération 1967. Etant donné que cet octroi devra être versé en 1968 et que le budget de cette année ne prévoit que \$1,000.00, le Conseil reporte la question à l'étude et obtiendra des informations additionnelles.

36/68

Le trésorier présente pour approbation un compte de Construction Drummond Inc. au montant de \$7,623.00 représentant le premier estimé approuvé par l'architecte relativement à la construction d'une addition à l'usine Technico Inc., de même qu'une facture d'honoraires de Ferdinand Blais, architecte, se chiffrant à \$228.69 et applicable sur la même construction.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que ces comptes soient approuvés pour paiement.

ADOPTÉ

37/68

L'échevin Roger Prince, président du Comité de Finance et Planification, présente à la population les estimés budgétaires de la Cité de Drummondville pour l'année 1968.

Il remercie ses collègues du Conseil de leur collaboration, des nombreuses heures qu'il ont consacrées à l'étude de ce budget en compagnie des officiers municipaux de même que des concessions qu'ils ont dû faire pour réduire les dépenses dans chacun des comités dont ils ont la charge.

Ces estimés budgétaires révèlent les données suivantes:

Recettes:	\$3,416,374.25
Déboursés:	<u>\$3,416,027.83</u>
Surplus:	\$ 346.42

Pour boucler ce budget, le Conseil, en plus de pratiquer une politique de prudence et d'économie dans tous les secteurs de son administration devra également hausser de \$0.40 du cent dollars d'évaluation le taux de la taxe imposée sur les propriétés foncières. Le taux de la taxe foncière générale et spéciale est donc porté de \$1.10 qu'il était à \$1.50 du \$100.00 d'évaluation.

En outre, l'escompte accordé aux propriétaires qui réglent leurs taxes foncières au début de l'année d'imposition est réduit à 2%, tandis que l'escompte accordé pour le paiement hâtif des comptes de taxes de services (eau, sanitaire, etc) est réduit à 5%.

La tarification prévue au règlement des licences de commerce sera également révisée.

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que les estimés budgétaires de la Cité de Drummondville pour l'année 1968 soient adoptés tels que présentés et que copie de ces estimés soit annexée au procès-verbal de la présente assemblée pour en faire partie comme Cédule "A".

ADOPTE

38/68

L'échevin Roger Prince donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1968.

39/68

L'échevin Roger Prince donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une taxe commerciale et l'abrogation de toute la réglementation antérieure concernant le même sujet.

ESTIMES BUDGETAIRES1968REVENUS

Taxes foncières et spéciales	\$ 1,136,000.00	
Contribution fédérale	8,391.00	
Contributions provinciales	20,000.00	
Services d'eau et sanitaires	755,000.00	
Licences commerciales	165,000.00	
Taxe de vente	750,000.00	
Licences de bicyclettes	6,000.00	
Licences de chiens	3,500.00	
Intérêts reçus sur divers	10,000.00	
Loyer - étaux marché	3,700.00	
Intérêts sur taxes foncières	2,500.00	
Arena	35,000.00	
Arena - loyer	1,500.00	
Arena - taxe d'amusements	12,000.00	
Centre Culturel & Sportif	27,000.00	
Aéroport	2,100.00	2,937,691.00

AUTRES REVENUS

Parcomètres	20,000.00	
Balance et mesurage du bois	1,000.00	
Permis de construction	4,000.00	
Amendes - Cour Municipale	20,000.00	
Amendes - circulation	10,000.00	
Service incendie hors Cité	5,000.00	
Loyer machinerie	35,000.00	
Marché	36,000.00	
Remboursement taxe gasoline	600.00	
Cour Municipale autres municipalités	300.00	
Taxe d'amusements	40,000.00	
Divers vendus	2,500.00	
Loyers - bâtisses industrielles	295,563.25	
Loyers - défense civile et autres	720.00	
Bâtisse St-Jean	8,000.00	478,683.25

\$ 3,416,374.25

DEPENSES 1

FRAIS D'ADMINISTRATION ET DIVERS

Rémunération du Maire et des échevins		\$ 42,000.00
Salaires des officiers, employés et allocations		152,500.00
Assurance-chômage	680.00	
Assurance-groupe	1,265.00	
Rentes du Québec	1,905.00	
Fonds pension	<u>8,420.00</u>	12,270.00

HOTEL DE VILLE

Entretien bâtisse	1,000.00	
Chauffage	1,500.00	
Electricité	1,800.00	
Entretien général	2,000.00	
Concierges	<u>7,212.00</u>	13,512.00
Téléphone		9,500.00
Impression et papeterie		13,000.00
Abonnements et publicité		5,944.00
Voyages, délégations, réceptions		5,000.00
Timbres poste		2,800.00
Evaluation		26,000.00
Vérification des livres		3,000.00
Intérêts sur emprunts temporaires		35,000.00
Commission sur coupons		2,700.00
Frais légaux		3,000.00
Souscriptions		9,600.00
Département industriel		7,000.00
Défense Civile		1,100.00
Comptes douteux, eau, licences, etc.		5,000.00
Dépenses diverses		6,000.00
Outillage de bureau		5,000.00
Conseil Economique Régional		3,200.00
Conseiller en administration		<u>1,500.00</u> \$ 364,626.00

ASSISTANCE ET BIEN-ETRE

Secours aux indigents	5,000.00
-----------------------	----------

ASSURANCES

Générales	14,950.00
-----------	-----------

DEPENSES 2

TRAVAUX PUBLICS

Salaires des officiers, allocations		70,000.00
Assurance-chômage	3,100.00	
Assurance-groupe	3,188.64	
Rentes du Québec	5,670.00	
Fonds pension	<u>11,588.19</u>	23,546.83
Vacances et congés maladie		35,000.00
Pension des retraités		1,320.00
<u>ENTRETIEN DES RUES - été</u>		80,000.00
Balayage et nettoyage		
Cours d'eau - fossés		
Asphalte - réfection		
Grattage - nivelage		
<u>ENTRETIEN DES RUES - hiver</u>		135,000.00
Grattage - déblaiement		
Sablage - salage		
Cours d'eau		
Enlèvement de la neige		
<u>ENTRETIEN DES TROTTOIRS - été</u>		5,000.00
<u>ENTRETIEN DES TROTTOIRS - hiver</u>		10,000.00
Grattage - déblaiement		
Sablage		
<u>ENTRETIEN DES EGOUTS ET PUISARDS</u>		23,000.00
<u>ENTRETIEN DU GARAGE MUNICIPAL</u>		
Divers	2,000.00	
Chauffage	2,100.00	
Electricité	6,000.00	
Assurances	780.00	
Surveillance	<u>10,000.00</u>	20,880.00
Entretien machinerie et équipement		25,000.00
Achat machinerie et équipement		16,000.00
Entretien des camions		25,000.00
Entretien des bornes-fontaines		6,500.00
Conduites d'eau et dégelage		13,000.00
Enseignes circulation et signalisation		12,000.00

DEPENSES 3

TRAVAUX PUBLICS - suite

Electricité et assurances - service circulation		2,720.00	
Entretien terrains stationnement		8,000.00	
Eclairage des rues		120,000.00	
Radio-téléphone		<u>1,788.00</u>	
			633,754.83

SERVICE AQUEDUC

Salaires et administration	75,000.00		
Assurance-chômage	200.00		
Assurance-groupe	572.00		
Rentes du Québec	750.00		
Fonds pension	<u>4,616.91</u>	81,138.91	
Force motrice		40,000.00	
Alun, chlore, chaux, etc.		35,000.00	
Entretien de la bâtisse	1,000.00		
Chauffage	4,000.00		
Electricité	1,200.00		
Assurances	<u>2,700.00</u>	<u>8,900.00</u>	165,038.91

MARCHE

Salaires		12,000.00	
Assurance-chômage	100.00		
Assurance-groupe	105.00		
Rentes du Québec	<u>162.00</u>	367.00	

ENTRETIEN GENERAL

Général	3,100.00		
Electricité	900.00		
Chauffage	1,100.00		
Bâtisse et divers	<u>800.00</u>	<u>5,900.00</u>	18,267.00

AEROPORT

Salaires		5,400.00	
Entretien (dénéigement, réparations, etc)		2,000.00	
Entretien terrain		500.00	
Entretien machinerie		500.00	
Entretien chalet		800.00	
Divers (taxes)		625.00	
Assurances (responsabilité, etc.)		<u>475.00</u>	10,300.00

DEPENSES 4

BATISSES ENTRETIEN

Bâtisse Hériot	500.00	
Bâtisse St-Henri	1,100.00	
Bâtisse exposition	1,130.00	
Bâtisses diverses	200.00	
Bâtisse St-Jean	10,900.00	

ENTREPOT VALOIS

Entretien bâtisse	1,100.00	
Entretien général		
Assurances		
Chauffage		
Electricité		

ENTREPOT GAGNON

Entretien bâtisse	1,100.00	
Entretien général		
Assurances		
Chauffage		
Electricité		

_____ - 16,030.00

SERVICE SANITAIRE

Unité Sanitaire		16,500.00	
Enlèvement des vidanges	51,764.91		
Loyer terrain - dépotoir	5,500.00		
Entretien terrain - dépotoir	<u>4,000.00</u>	<u>61,264.91</u>	77,764.91

SERVICE POLICE ET INCENDIE

SURETE

Salaires	29,900.00	
Assurance-groupe	237.12	
Rentes du Québec	324.00	
Fonds pension	372.53	
Papeterie et équipement	2,000.00	
Allocations vestimentaires et automobiles	4,200.00	
Radio-téléphone	<u>300.00</u>	37,333.65

DEPENSES 5

SERVICE POLICE ET INCENDIE - suite

CIRCULATION

Salaires	13,780.00	
Assurance-groupe	118.56	
Rentes du Québec	272.00	
Fonds pension	428.28	
Papeterie et équipement	1,000.00	
Parcomètres	1,500.00	
Allocations vestimentaires	600.00	
Salaires brigadiers adultes	10,000.00	
Octroi brigadiers scolaires	<u>300.00</u>	27,998.84

PREVENTION

Salaires	13,780.00	
Assurance-groupe	118.56	
Rentes du Québec	162.00	
Fonds pension	102.96	
Papeterie et équipement	1,000.00	
Allocations vestimentaires	600.00	
Ramonage des cheminées	7,000.00	
Radio-téléphone	<u>300.00</u>	23,063.52

Salaires des officiers et constables	303,470.32	
Assurance-groupe	2,419.56	
Rentes du Québec	3,807.00	
Fonds pension	<u>8,174.75</u>	317,871.63

Salaires des pompiers	9,000.00	
Assurance patronale	4,000.00	
Assurance responsabilité pompiers	<u>422.90</u>	13,422.90

Constables spéciaux	9,000.00	
Entretien général	8,000.00	
Chauffage	800.00	
Uniformes	10,800.00	
Radio-téléphone	2,512.00	
Entretien des prisonniers	700.00	
Allocations autos du département	4,000.00	
Système alarme	2,800.00	
Achat véhicules et automobiles	6,000.00	
Entretien automobiles et camions	<u>15,000.00</u>	479,302.54

DEPENSES 6

SERVICE DE RECREATION

PARCS

Assurance-chômage	195.52	
Assurance-groupe	241.80	
Rentes du Québec	405.00	
Fonds pension	731.76	
Entretien des piscines	8,500.00	
Entretien des terrains jeux, patinoires, etc.	20,280.00	
Entretien parcs, éclairage, Association Forestière	39,219.00	
Surveillance parcs - été	12,000.00	
Assurance responsabilité	<u>4,700.00</u>	86,273.08

PARCS ET TERRAINS JEUX O.T.J.

Parcs	18,000.00	
Tennis	2,000.00	
Programme d'hiver	7,000.00	
Bibliobus et théâtre ambulant	1,000.00	
Piscines	2,000.00	
Drummondville-Ouest	<u>4,000.00</u>	34,000.00

BIBLIOTHEQUE

Salaires	22,310.40	
Assurance-chômage	205.52	
Assurance-groupe	126.88	
Rentes du Québec	300.00	
Fonds pension	1,781.16	
Entretien de la bâtisse	800.00	
Electricité	900.00	
Chauffage	800.00	
Assurances	250.00	
Entretien général	3,661.60	
Entretien général - octroi	<u>11,500.00</u>	42,635.56

CENTRE CULTUREL & SPORTIF

Octroi à la Régie pour Salaires des employés	20,000.00	
Entretien bâtisse et divers piscine	5,000.00	
Electricité	5,000.00	
Chauffage	6,000.00	
Assurance feu et responsabilité	<u>2,225.00</u>	38,225.00

DEPENSES 7

SERVICE DE RECREATION - suite

ARENA

Salaires	33,800.00		
Assurance-chômage	220.00		
Assurance-groupe	300.00		
Rentes du Québec	567.00		
Entretien général	3,500.00		
Electricité	6,000.00		
Chauffage	4,300.00		
Assurances	5,255.00		
Lames et réparations	225.00		
Licence et permis	165.00	<u>54,332.00</u>	255,465.64

PERMIS DE CONSTRUCTION

Salaires	13,900.00		
Assurance-groupe	120.00		
Rentes du Québec	162.00		
Fonds pension	1,088.76		
Automobile	100.00		
Gasoline et divers	100.00	<u>15,470.76</u>	15,470.76

ACHAT DE TERRAINS

Lamothe	5,480.00		
Drummond Coal & Lumber	<u>12,750.00</u>		18,230.00

SERVICE DE LA DETTE

Coupons	618,000.52		
Obligations	648,826.72		
Intérêts divers	<u>75,000.00</u>	<u>1,341,827.24</u>	
			\$ 3,416,027.83

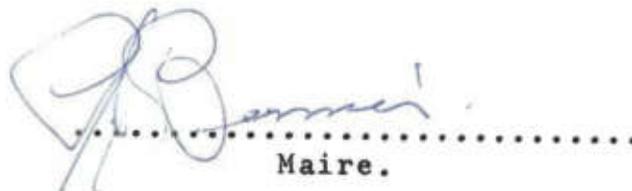
SURPLUS

	<u>346.42</u>		
		<u>\$ 3,416,374.25</u>	

Le Conseil fournit ensuite aux contribuables présents les informations qu'ils réclament concernant les estimés budgétaires et il entend les commentaires et/ou protestations de MM. Oscar Chagnon, Laurent Ricard, Georges Mondou, Lorenzo Lemire, Camille St-Cyr et Pierre Dozois.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

26 février 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 26 février 1968, cette séance étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de son Honneur le Maire Philippe Bernier.

40/68

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 12 et 19 février 1968. Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Roger Prince, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

41/68

Lecture est donnée des mutations de propriété portant les numéros 3421 à 3459 inclusivement. Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que ces mutations de propriété soient approuvées.

ADOPTE

42/68

Par suite de démolitions totales ou partielles, il devient nécessaire de modifier l'évaluation des propriétés mentionnées ci-après: Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier,

1° que la résolution 422/67 adoptée le 13 novembre 1967, soit amendée en abrogeant le texte et les chiffres relatifs à la fiche 4141 (Marcel Nichols) pour les remplacer par le texte et les chiffres suivants:

<u>Fiche</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Cadastre</u>	<u>Evaluation (bâtisses)</u>	
			<u>ancienne</u>	<u>nouvelle</u>
" 4141	Nichols, Marcel	P.54 Sud	13,950.	11,850.

(effectif à compter du 1er juillet 1967, date de la fin de la démolition) "

2° que la modification suivante soit apportée au rôle:

<u>Fiche</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Description</u>	<u>Evaluation (bâtisses)</u>	
			<u>ancienne</u>	<u>nouvelle</u>
6437	J.R. Blanchard Cie Ltée	Entrepôt sur terrain du C.N.R.	5,550.	3,600.

ADOPTE

Lecture est donnée des soumissions reçues pour la construction d'un bassin, d'une barboteuse et d'un chalet utilitaire au parc Ste-Thérèse. Ces soumissions se lisent comme suit:

<u>Entrepreneur</u>	<u>Détails</u>	<u>Total</u>
CONSTRUCTION DRUMMOND INC:	Chalet: \$23,386.00	
	Barboteuse: \$25,753.00	
	Bassin: \$1,939.00	\$51,078.00
EMMANUEL BOISVERT:	Chalet: \$25,410.91	
	Barboteuse: \$30,141.00	
	Bassin: \$4,502.74	\$60,000.00

<u>Entrepreneur</u>	<u>Détails</u>	<u>Total</u>
DESHAIES & RAYMOND INC:	Chalet: \$25,788.00	
	Barboteuse: \$30,815.00	
	Bassin: \$2,846.00	\$59,449.00

Ces soumissions seront étudiées par le Directeur des Travaux Publics, et le greffier est autorisé à remettre, d'ici trois ou quatre jours aux deux plus hauts soumissionnaires, les chèques certifiés produits comme dépôt. La décision quant à l'adjudication du contrat ne sera prise qu'à la prochaine séance.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Ministère de l'Education accuse réception de la résolution adoptée par la Cité de Drummondville pour appuyer les efforts du Comité pour l'implantation d'un CEGEP à Drummondville.
- Sous la signature de son secrétaire Maurice René, le Conseil du Travail de Drummondville et du District proteste contre l'augmentation de taxe foncière prévue aux estimés budgétaires 1968.

Continuant sur le même sujet, Monsieur Arthur Rochon, président de la Ligue des Propriétaires, informe le Conseil que ce groupement a attentivement étudié les estimés budgétaires de la Cité pour l'année 1968, et qu'il croit devoir faire au Conseil certaines suggestions susceptibles de réduire d'environ \$100,000.00 les dépenses administratives de la Cité. Ces suggestions sont condensées dans un mémoire que M. Denis Poisson est invité à lire en totalité et dont copie est versée au procès-verbal de la présente assemblée.

Son Honneur le Maire précise qu'une réunion a été fixée au mardi, 27 février à 7:30 hres P.M., entre le Conseil de la Cité et les dirigeants de la Ligue des Propriétaires, pour étudier chacun des points soulevés dans ce mémoire.

Les contribuables présents à l'assemblée sont nombreux et plusieurs d'entre eux sollicitent des explications ou font part de leurs commentaires et protestations en marge

de la hausse de \$0.40 du \$100.00 d'évaluation prévue aux estimés budgétaires 1968. Ce sont notamment Messieurs Arthur Rochon, Aimé Bernard, Bruno Duhaime, Charlemagne Joyal, Maurice René, Georges Mondou, Réal Jean, Camille St-Cyr, de même qu'un citoyen qui refuse de s'identifier.

Son Honneur le Maire, de même que le Président du Comité de Finance et Planification, l'échevin Roger Prince, répondent aux questions qui leurs sont posées à l'aide des données qu'ils ont en main.

A une question qui lui est adressée, l'aviseur légal, Me. Jacques Biron, précise que l'approbation des électeurs propriétaires n'est pas requise pour l'adoption d'un règlement d'imposition de taxes et qu'ils ne peuvent en conséquence exiger de référendum.

43/68

La compagnie Chemcell Limited a décidé, sujet à l'approbation de son bureau de direction, de disposer d'une partie de sa propriété située à l'est du Boulevard St-Joseph et mieux connue sous le nom de: "Celanese Staff House Square". Poursuivant sa politique de collaboration au progrès économique et social de la Cité, la compagnie serait prête à céder gratuitement à la Cité une lisière de terrain d'une superficie approximative de 51,500 pieds carrés longeant le Boulevard St-Joseph. La compagnie pose comme condition que la Cité s'engage à maintenir et entretenir à perpétuité cette partie de terrain comme espace vert.

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité accepte avec empressement ce don de la Compagnie Chemcell Ltd, de même que la condition qu'elle stipule, et que le greffier soit prié de transmettre aux autorités de cette compagnie les sincères remerciements de la Cité.

ADOPTE

44/68

Le Conseil entend ensuite lecture de la lettre de démission de l'ingénieur-adjoint de la Cité, M. André Lapointe, qui juge bon d'accepter une position plus avantageuse d'un autre employeur. M. Lapointe précise qu'il devra quitter son service au plus tard le 26 avril 1968. Le Conseil respecte cette décision et convient que M. Lapointe sera libre de devancer cette date si ses nouvelles fonctions l'exigent.

C'est avec regret que le Conseil, sur proposition de l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, se voit dans l'obligation d'accepter la démission de M. André Lapointe, ingénieur-adjoint de la Cité.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une résolution de la Jeune Chambre qui, à l'aide d'un plan et de spécifications de l'architecte Ferdinand Blais, suggère certaines modifications de nature à améliorer le système de sonorisation du Centre Civique.

Etant donné les restrictions budgétaires auxquelles la Cité devra faire face cette année, le Conseil juge préférable de garder cette question en suspens pour le moment.

45/68

Les organisateur du Tour Cycliste de la Nouvelle-France projettent, moyennant l'assentiment des autorités municipales, de terminer une étape à Drummondville et de constituer Drummondville comme ville-étape lors du Tour-Cycliste de la Nouvelle-France. Cette étape serait cédulée pour le jeudi 1er août 1968.

Le Conseil convient, sur proposition de l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, d'autoriser la tenue de cette manifestation en notre ville, en autant que le parcours poursuivi par les coureurs sur notre territoire sera approuvé par notre service de Circulation et le Directeur de Pôlice.

ADOPTE

46/68

Sur demande de "The Railway Association of Canada", il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que sous l'autorité de la Loi du Temps Supplémentaire, (S.R.Q. 1941, Chap. 2) à partir de dimanche, le 28 avril 1968, à minuit et une minute, (12:01 hrs. a.m.) le temps règlementaire de la Cité de Drummondville soit de quatre heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich et ce, jusqu'au dimanche, 27 octobre 1968, à minuit et une minute (12:01 hrs. a.m.) alors que le temps règlementaire sera de cinq heures de retard avec l'Observatoire de Greenwich.

ADOPTE

La Succession Edgar Larocque offre de faire don à la Cité du système d'égoût installé sous la rue Paris. Ces canalisations desservent 10 propriétaires. Le Conseil remercie les administrateurs de la Succession Larocque et charge le Directeur des Travaux Publics d'étudier cette offre et de lui faire rapport de ses constatations.

Le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste Inc. organise une Ligue de Baseball qui occupe chaque été des jeunes dont l'âge varie entre 9 et 13 ans. Les activités de cette ligue se tiennent le soir au parc-école Ste-Marie. Cette année, certaines réparations s'avèrent nécessaires au système d'éclairage, au stade et à l'arrête-balle et les responsables du Centre Récréatif demandent que la Cité se charge de ces améliorations. L'échevin Rosaire Milette suggère que le Directeur des Travaux Publics produise un estimé du coût de ces réparations, à l'aide duquel le Conseil réétudiera cette demande.

Un contribuable présent à l'assemblée, M. Hervé Savoie, souligne que les dépenses encourues pour favoriser la pratique du baseball à Drummondville sont, à son avis, très justifiables.

47/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que l'échevin Jules Dupuy soit délégué pour représenter la Cité sur le comité formé pour l'organisation de l'exposition 1968 de la Société d'Agriculture du district Nicolet - Yamaska - Drummond.

ADOPTÉ

Les 4 succursales de Banques de la rue Hériot de même que l'Hydro-Québec et le Manoir Drummond Enrg. demandent les services d'un policier pour diriger la circulation à l'intersection des rues Hériot et Marchand, et ce du lundi au vendredi inclusivement, de 11:45 hres A.M. à 12:15 hres P.M. Ce service permettrait aux employés de ces commerces ou institutions de quitter leurs terrains de stationnement sans risques d'accident.

Le Conseil réfère cette demande au Directeur de Police pour étude et rapport.

48/68

Le Conseil prend connaissance d'un projet de cession par Me. Antoine Biron à la Cité, des rues compris dans le Domaine Biron, tel que préparé par l'étude Moisan et Morin. (x) parcs et

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ce projet de cession soit approuvé et que le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité, de même que tous documents accessoires, et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

49/68

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 806 prévoyant l'achat par la Cité de partie du lot 153 N.S. du Cadastre officiel du Canton de Grantham.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce règlement no. 806 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique du règlement no. 806 au 11 mars 1968.

Première lecture est donnée du règlement no. 807 prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1968.

50/68

Pour l'information des contribuables présents, Son Honneur le Maire fait lecture de statistiques qu'il a compilées concernant l'administration des deniers publics de la Cité au cours des dix dernières années. A l'aide de ces tableaux, il répond aux questions qui lui sont posées, établit des comparaisons, et entend également les suggestions de contribuables.

A la suite de ce dialogue, l'échevin Roger Prince souligne qu'il a établi une ligne de conduite pour réduire au plus strict minimum le travail à temps supplémentaire des employés et il exigera dorénavant un rapport mensuel à cet effet.

Le greffier précise que tous les chefs de service ont déjà été informés par écrit de cette décision.

(x) Roger Prince

L'échevin proposé que cette décision fasse l'objet d'une résolution et il est appuyé à l'unanimité.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

11 mars 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 11 mars 1968, cette séance étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Il est du devoir de la direction de la ligue des propriétaires de venir vous soumettre humblement mais fermement quelques remarques et suggestions en rapport avec l'annonce récente des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de 1968 qui ont résultées en une augmentation de la taxe foncière de l'ordre de .40 le cent dollars.

Les buts de notre association sont de coordonner les efforts des propriétaires, travailler au progrès économique, civique et social des propriétaires de notre cité pour la protection de leurs intérêts. Nous voulons aussi encourager et stimuler les propriétaires en suscitant un intérêt plus marqué pour la chose publique en plus de défendre les intérêts des propriétaires auprès des autorités reconnues.

Nous osons croire que vous prendrez en sérieuse considération les suggestions que nous nous proposons de vous faire et croyez bien que nous avons l'intention d'insister ou d'exiger de solides explications au cas où vous ne pourriez pas accéder à nos demandes qui nous semblent des plus raisonnables.

Nous avons entendu en maintes occasions à la radio et lu à plusieurs reprises dans les journaux à l'automne 1967 que la Cité était très bien administrée, que chaque département semblait devoir équilibrer leur budget. Ces affirmations ont été faites par Monsieur le Maire et confirmées à la radio par le trésorier de la municipalité. Cependant peu après les élections de novembre dernier, des rumeurs ont commencé à circuler à l'effet qu'un déficit de l'ordre de quelque \$150,000 était prévu. Encore une fois, les autorités municipales démentent cette rumeur qu'on dit sans fondement. Nous, les directeurs de la ligue, sommes dans l'obligation de dire que la population de Drummondville a été trompée.

Avec la ferme intention de vouloir atténuer les conséquences de ce manque de prévoyance, voire même cette faiblesse dans l'administration des deniers publics la ligue des propriétaires vous soumet quelques suggestions qui, croyons-nous, pourront s'avérer des plus fructueuses puisqu'elles pourraient permettre des économies de l'ordre de \$100,000 pour l'exercice 1968:

- 1) Le premier item aux estimés budgétaires nous indique que la rémunération du Maire et des échevins coûteront à la Cité en 1968 la somme de \$42,000.00.

Nous proposons un salaire de \$5,000.00 pour le Maire, tandis que les échevins recevraient un montant de \$1500.00, résultant en une économie de \$25,000.00.

- 2) Nous proposons de combiner les fonctions de greffier et Avocat-conseil et Secrétaire.

Ces différents postes coûtent à la Cité \$34,000. & frais marginaux. Nous croyons qu'un Avocat pourrait remplir ces deux fonctions, assisté d'une secrétaire pour la somme de \$20,000.00, réalisant ainsi une économie de \$14,000.00.

- 3) Une meilleure distribution des tâches au personnel salarié, ainsi qu'une révision de toutes les fonctions pourraient sans aucun doute permettre une réduction de quelque 20% de ces dépenses, ou approximativement \$25,000.00.
- 4) Les items, téléphone, impression et papeterie, publicité, timbres, réceptions coûteront environ \$35,000.00 à la Cité en 1968.

4) - cont.

Nous suggerons que des mesures soient prises à l'intérieur de chacun des services dépensant ces argentés afin de pouvoir diminuer ces dépenses d'au moins \$5000.00.

5) Le coût total du service de la recreation se chiffrera en 1968 à plus de \$377,000.00.

Nous suggerons que le restaurant de l'Arena soit exploité par l'O.T.J. permettant à cet organisme de récupérer des profits de l'ordre de \$10,000.00 qui pourraient très certainement être utilisés à de très bonnes fins.

6) Nous ne croyons pas justifié l'engagement d'un assistant pour l'animateur gerant du Centre Culturel et nous suggerons par le fait même son renvoi. Ceci contribuera à réaliser une économie de près de \$7000.00 par année.

7) Nous disions au début, que nous allions faire des suggestions qui pourraient resulter en des économies de \$100,000.00 pour 1968, si nos calculs sont exacts, nous avons déjà atteint la somme de \$81,000.00.

Tant qu'au \$19,000 manquant, nous croyons qu'un rapide regard au bilan financier de la Cité de Drummondville au 31 decembre 1966, nous indique que le service de la recreation a coûté la somme de \$167,858.99, alors que les previsions budgetaires pour 1968 totalisent la somme de \$377,460.53.

Etant donné que nous ne possedons pas encore toutes les informations qui pourraient nous permettre de faire d'autres recommandations, nous desirons obtenir quelques éclaircissements sur les points suivants:

Monsieur le Maire a déclaré récemment qu'il n'y aurait pas de dépenses capitales en 1968. Nous ne comprenons pas alors comment le conseil municipal considère \$5000.00 à l'item Outillage de Bureau sous le titre Hotel de Ville, \$16,000.00 à l'item Achat Machinerie et Equipement, et \$12,000.00 à l'item Enseigne Circulation et Signalisation sous le titre "Entretien du Garage Municipal", \$6000.00 à l'item Achat Vehicules et Automobiles" sous le titre "Service Police et Incendie".

A quoi servent ces bâtisses et entrepôts que la Cité possède et qui sont dispersés aux quatre coins de la ville?

N'y aurait-il pas avantage à centraliser ces services dans une seule bâtisse, permettant ainsi à la Cité de vendre toutes ces propriétés qui coûteront à la Cité plus de \$16,000.00 en entretien en 1968.

A quoi servent les \$16,500.00 à l'item Unite Sanitaire sous le titre "Service Sanitaire"?

Le service de Police et incendie coûteront \$506,197.28 en 1968.

Comment le salaire de nos Officiers et Constables se comparent-ils avec ceux des villes de notre importance?

Est-ce qu'en negociant avec ses employes, la Cité prend en consideration la moyenne de salaire payée à Drummondville, qui est de \$84.67/semaine?

Comment avons-nous de Policiers par mille de population, et quelles sont les normes recommandées?..

Nous esperons, Messieurs du Conseil Municipal, une reponse aussi claire que possible à toutes ces questions, et nous esperons que vous donnerez toute l'attention merité à nos suggestions qui nous semblent "CONSTRUCTIVES".

51/68

A 8:15 heures P.M., conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le greffier donne lecture publique du règlement No. 806 prévoyant l'acquisition par la Cité de partie du lot 153 N.S. du Cadastre Officiel du Canton de Grantham.

52/68

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 26 février 1968. Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

53/68

Lecture est donnée de comptes dus par la Cité et se totalisant à une somme de \$1,192,524.15. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laval Al-lard, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces comptes.

ADOPTE

Un contribuable présent, M. Laurent Ricard, fait remarquer que personnellement il n'approuve pas l'achat par la Bibliothèque Municipale de la revue "Maintenant" publiée par les Dominicains.

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Roland Dugré, ing., président de la Chambre de Commerce de la Province de Québec, se fait l'interprète du conseil exécutif de son groupement pour remercier et féliciter la Cité de la chaleureuse hospitalité qui leur a été réservée en notre ville récemment.

54/68

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité consente au Club des Lions l'octroi de \$20.00 qui a été prévu aux estimés budgétaires de l'année 1968.

ADOPTE

M. Jacques Lavigne, président de Exporama Régional 1968, invite la Cité à participer à la prochaine exposition commerciale en y louant un kiosque. Malheureusement, rien n'a été prévu aux estimés budgétaires à ce sujet et le Conseil se voit dans l'impossibilité d'accéder à cette demande.

55/68

Les soumissions produites pour l'achat de chaussures pour les policiers se détaillent comme suit:

	<u>Hugues Savoie</u>	<u>Edouard Rheault</u>
13 paires de Slater Imperial	\$21.95	\$21.75
38 paires de Slater Royal	\$20.95	\$21.75 2% esc. si payé dans 10 jours.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Laval Allard, que M. Hugues Savoie, plus bas soumissionnaire, soit favorisé de cette commande.

ADOPTÉ

56/68

Le greffier fait lecture d'une opinion présentée par Me. Jacques Biron en marge du projet de loi déposé à la Législature concernant la Régie des Loyers. Me. Biron détaille les options dont peut se prévaloir le Conseil, tout en spécifiant que ce projet de loi ne permet cependant pas à la Cité de se retirer de la Régie si elle y est incluse. Quelques propriétaires présents à l'assemblée exercent cependant des pressions auprès du Conseil pour qu'il s'abstienne de donner suite aux options qui lui sont présentées dans le projet de loi, et adopte plutôt une résolution demandant purement et simplement l'abolition de la Régie des Loyers. Le Conseil entend notamment Messieurs Oscar Chagnon et Laurent Ricard. Une longue discussion s'ensuit et, au sein du Conseil, les opinions sont partagées. Finalement...

" Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Baril, qu'une demande soit présentée au Gouvernement de la Province de Québec afin que le territoire de la Cité de Drummondville ne soit désormais plus soumis à l'autorité de la Régie des Loyers. "

Invités à se prononcer sur la question, les échevins Laurent Bernier, Laval Allard, Raymond Luneau et Rosaire Milette appuient la résolution ci-haut rédigée.

MM. les échevins Roger Prince et Jules Dupuy se prononcent contre cette résolution, laquelle est cependant adoptée, ayant reçu la majorité des votes.

ADOPTE

Un citoyen présent, M. Paul Leclair, épicier, formule son opposition relativement à l'adoption du règlement no. 806 prévoyant l'acquisition de la Succession Bérard d'un lot portant le numéro de cadastre P.153, lequel lot la Cité projette d'utiliser comme dépotoir à neige. M. Leclair suggère que la neige soit déversée dans les parcs et tout particulièrement au Parc Woodyatt. Son Honneur le Maire explique que la Cité a vraiment besoin de ce terrain et que cette décision de l'acquérir n'a été prise qu'à la suite d'une sérieuse étude qui a révélé que la Cité récupérerait rapidement le coût de ce terrain par la seule économie qu'elle réaliserait sur le transport de la neige. Le Conseil croit que le prix payé pour ce terrain fort bien situé est très raisonnable et qu'il lui en coûtera certes beaucoup plus d'ici quelques années pour acquérir un terrain équivalent; parce qu'il est également du devoir du Conseil de prévoir pour l'avenir.

Enfin, on explique que le sel et tous les autres déchets que contient la neige causeraient des dommages considérables dans les parcs, lesquels nécessiteraient chaque année des nettoyages coûteux et seraient sans doute inutilisables au début de l'été étant donné que des quantités aussi considérables de neige et de glace mettent beaucoup de temps à fondre.

57/68

Abrogé par
rés. no.
96/68
(8/4/68)

Le Conseil prend connaissance d'un projet de bail à intervenir entre la Cité et la compagnie Nat Schwartz Inc., pour la location d'une partie de l'immeuble industriel acquis par la Cité de la compagnie Eagle Pencil. Ce bail prévoit l'utilisation d'une superficie approximative de 6,500 pieds carrés pour une durée de cinq (5) ans s'étendant du 1er juillet 1968 au 1er juillet 1973, au coût total de \$23,200.00 pour les 5 ans.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que ce projet de bail soit approuvé et que le maire et le greffier, ou à défaut le procureur et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit bail pour et au nom de la Cité et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

58/68

Le Conseil Economique Régional Bois-Francs Drummond sollicite l'adhésion de la Cité de Drummondville à ce groupement pour l'année 1968. Le Conseil juge qu'il y va de l'intérêt des municipalités de se grouper pour donner plus de poids à leurs suggestions ou revendications auprès des gouvernements supérieurs.

Il est donc proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité de Drummondville confirme son adhésion au Conseil Economique Régional Bois-Francs Drummond pour l'année 1968 et verse à cet organisme la contribution requise de 10¢ per capita.

ADOPTE

Quatre délégués de la Cité sont invités à participer à l'assemblée générale du C.E.R. Bois-Francs Drummond qui sera tenue à Drummondville le 21 avril 1968. A la suggestion de l'échevin Roger Prince, le Conseil convient d'inviter trois organismes, soit la Chambre de Commerce, la Ligue des Propriétaires et les Syndicats Nationaux, à suggérer le nom d'un représentant qui sera appelé à accompagner l'échevin qui complètera cette délégation. Le nom des quatre délégués sera ratifié lors de la prochaine séance.

59/68

Lecture est donnée des mutations de propriété portant les numéros 3460 à 3480 inclusivement. Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laval Allard, que ces mutations de propriété soient approuvées.

ADOPTE

60/68

A la suite d'un incendie qui a rasé la bâtisse et d'une duplication d'évaluation du terrain, il est proposé

par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Roger Prince, que l'évaluation totale (Terrain: \$1,750.00 + Bâtisse: \$2,500.00 = Total: \$4,250.00) imposée sur la fiche 6665 (propriétaire Julien Mayrand), soit annulée.

ADOPTE

La Compagnie Supertest ne pourra se prévaloir, avant qu'il n'expire le 14 mars 1968, du permis qu'elle a obtenu en septembre 1967 pour la construction d'un restaurant sur le lot 168-219-2. La compagnie sollicite une extension de délai jusqu'au 17 mai 1968.

Les règlements de la Cité prévoient que la compagnie doit se munir d'un autre permis dont elle devra payer les frais. Le cas s'est produit déjà pour d'autres projets et le Conseil n'a pas dérogé à cette prescription du règlement. Il ne lui est malheureusement pas possible de créer pareil précédent et un représentant de la compagnie Supertest, présent à l'assemblée, est donc informé que sa compagnie devra se procurer un nouveau permis qui lui sera concédé si le projet initial n'a pas subi de modifications.

61/68

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Roger Prince, qu'un octroi de \$1,000.00 soit consenti à la Gendarmerie de Drummondville pour services rendus au cours de l'année 1967.

ADOPTE

62/68

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que la rue portant le numéro de cadastre P.159-307 soit désormais désignée sous le nom de: "GILL".

ADOPTE

Le greffier donne lecture d'une requête présentée par 19 résidents du secteur annexé de Grantham-Ouest qui réclament les services d'aqueduc et d'égoûts.

Son Honneur le Maire explique que la Cité n'est pas financièrement en mesure de construire immédiatement l'im-

portant réseau prévu sur le Boulevard St-Joseph et devant desservir les résidents-signataires de la présente requête.

Cependant, le Conseil convient que des travaux temporaires seront exécutés pour desservir par l'arrière des lots ces propriétés privées d'eau et d'égoûts, en attendant que la Cité soit en mesure de construire le réseau qu'elle prévoit pour desservir définitivement ce territoire.

Le Conseil ménagera une rencontre avec les 19 signataires de la requête pour en venir à une entente au sujet de l'installation des services temporaires dès qu'il aura en main les estimés que doit incessamment préparer le Directeur des Travaux Publics.

A 10:00 heures P.M., M. Laurent Ricard, propriétaire, demande que l'adoption du règlement no. 806 prévoyant l'acquisition de partie du lot 153 (succession Bérard) soit soumise à un référendum.

63/68

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Roger Prince, qu'une somme maximum de \$200.00 soit accordée comme allocation de dépenses au détective Jean-Louis McMahon qui suivra un cours d'identification judiciaire dispensé à Ottawa par la Gendarmerie Royale du 18 mars au 20 mai prochain.

ADOPTE

64/68

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 807 prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1968.

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que ce règlement no. 807 soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

65/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Lyneau, appuyé par l'échevin Laval Allard, que le trésorier soit autorisé à accorder un escompte de 2% aux propriétaires qui acquitteront leurs taxes foncières dans un délai de 20 jours à compter de la date de facturation.

ADOPTE

66/68

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Antonio Baril, qu'un intérêt de 6% soit réclamé sur tout arrérage de taxes.

ADOPTE

L'échevin Roger Prince donne avis de dépôt du rôle de perception.

Un citoyen du quartier Ste-Thérèse, M. Gilles LeMaire, s'informe des derniers développements survenus en marge de l'aménagement du parc Ste-Thérèse.

L'échevin Rosaire Milette explique que les plans du chalet devront être révisés pour en réduire le coût afin de ne pas dépasser les crédits alloués pour ce projet d'aménagement dans son entier.

51^A/68

Un seul propriétaire ayant demandé le vote sur le règlement no. 806 durant le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

Un contribuable s'informe des raisons qui pourraient expliquer le goût d'iode de l'eau depuis quelques jours. L'échevin Luneau précise que des réparations devant être apportées au système de traitement à l'ozone, la Cité a dû depuis quelques jours revenir à son ancienne méthode de filtration. La situation devrait être rétablie d'ici une couple de jours.

67/68

L'échevin J.A. Michaud propose, et il est appuyé à l'unanimité, que les plus chaleureuses félicitations du Conseil et de toute la population soient adressées à Me. Marcel Nichols de notre ville qui vient d'être élevé à la Magistrature et siégera désormais comme Juge de la Cour Supérieure.

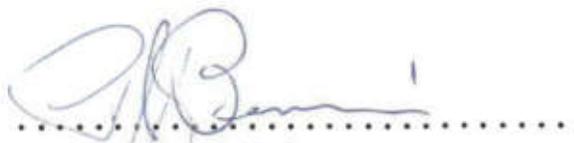
ADOPTE

68/68

L'échevin Roger Prince donne avis de motion
d'un règlement prévoyant un emprunt additionnel de \$11,000.00
applicable sur la construction de l'aréna.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

25 mars 1968

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité
de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances
de ce Conseil, le 25 mars 1968, cette séance étant une régulière
selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, An-
tonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau et
Roger Prince, sous la présidence du pro-maire, M. l'échevin J.A.
Michaud,

69/68

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée
du 11 mars 1968. Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier,
appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le procès-verbal de cette
assemblée soit adopté.

ADOPTE

Pendant la lecture du procès-verbal, Son Honneur
le Maire entre et occupe son fauteuil.

70/68

Lecture est donnée des mutations de propriété portant les numéros 3443 à 3501 inclusivement. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laval Allard, que ces mutations de propriété soient approuvées.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- L'Association des Ingénieurs municipaux du Québec informe le Conseil de la récente nomination de M. Jacques Bonin, ingénieur de la Cité, au bureau de direction de cette association professionnelle qui a pour but d'aider ses membres à mieux servir leur communauté en leur facilitant l'échange des techniques, de connaissances et d'expérience acquises dans l'exercice de leurs fonctions.
Les membres du Conseil s'unissent pour offrir à M. Bonin toutes leurs félicitations.
- Le Comité des Amis des Scouts se dit très déçu du montant de l'octroi que lui a concédé le Conseil lors d'une séance récente, et juge bon de le refuser. Le Conseil se voit malheureusement dans l'impossibilité de faire plus étant donné les limitations budgétaires actuelles. Sans doute une autre oeuvre sera-t-elle heureuse de profiter de la somme ainsi rejetée.
- Le Conseil entend les commentaires de M. Camille Richard, 489, rue Leclerc, qui se dit en faveur de l'abolition de la Régie des Loyers. Ce citoyen suggère en outre que soit haussé le coût des licences exigées des propriétaires de chiens. Cette dernière mesure, selon M. Richard, aurait pour effet de réduire le nombre des chiens dans la Cité et partant, de régler certains problèmes dont se plaint M. Richard.
- L'Unité des Policiers fait connaître au Conseil le nom des membres de son nouveau bureau de direction. Son Honneur le Maire et MM. les échevins offrent leurs félicitations à ces nouveaux porte-parole de l'Unité des Policiers.

71/68

L'échevin Roger Prince est invité à titre de Président du Comité de Finances, à présenter à la population le bilan de l'opération financière 1967 de la Cité de Drummondville. D'après les chiffres certifiés par les vérificateurs de la Cité, l'année 1967 se solde par un déficit de \$194,463.63, duquel on peut déduire le surplus accumulé des années antérieures s'élevant à \$82,845.30. Il en résulte donc un solde déficitaire de \$111,618.33.

M. Oscar Chagnon, propriétaire présent à l'assemblée, fait connaître ses commentaires. Il s'objecte contre le fait qu'une vente de terrains au montant de \$44,522.65 ait été inscrite au revenu.

Son Honneur le Maire explique que ces terrains ayant été payés à même le fonds budgétaire et non pas au moyen d'emprunts, il est normal que les sommes récupérées par suite de leur revente retourne au budget.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Roger Prince, que soient adoptés tels que présentés les états financiers de la Cité de Drummondville pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 1967.

ADOPTE

Le Conseil entend la lecture d'une lettre qu'adressent au gouvernement provincial le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Drummondville de même que le Conseil du Travail de Drummondville, qui s'insurgent contre la résolution no. 56/68 du Conseil de Ville demandant l'abolition de la Régie des Loyers.

Malgré les efforts faits durant les quatre dernières années en vue de remédier au problème du refoulement des égouts sur une section de la rue Leclerc, il semble bien que la situation ne se soit pas sensiblement améliorée. Une nouvelle requête est donc présentée au Conseil par les propriétaires de ce bout de rue.

Le cas a de nouveau été discuté avec le Directeur des Travaux Publics, et son Honneur le Maire explique que des travaux seront incessamment exécutés à la jonction de la rue Cormier, tels travaux ayant pour but d'améliorer l'écou-

lement des eaux de la rue Leclerc dans l'égoût intercepteur de la rue Cormier. On exécutera également des travaux de surface aux fins de contrôler l'écoulement des eaux de pluie vers les puisards de rue.

72/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le Directeur des Travaux Publics soit par les présentes autorisé à signer pour et au nom de la Cité tous les contrats de fourniture d'électricité que soumettra l'Hydro-Québec pour les divers immeubles et installations de la Cité.

ADOPTE

73/68

A la suite d'explications additionnelles fournies par le secrétaire du C.E.R. Bois Francs Drummond, la Cité doit abandonner son projet de déléguer des représentants de trois corps intermédiaires à l'assemblée générale du 21 avril prochain. Cette délégation devra se composer uniquement de membres du Conseil.

Il est donc proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que MM. les échevins Roger Prince, Laurent Bernier, Jules Dupuy et Raymond Luneau soient délégués pour représenter la Cité de Drummondville lors de l'assemblée générale du Conseil Economique Régional Bois-Francs Drummond le 21 avril prochain.

ADOPTE

74/68

Amendée -
voir rés.
226/6/69

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Roger Prince, que MM. les échevins Baril, Dupuy et Milette, soient désignés pour former le Comité de Bonne Entente de la Cité prévu aux Conventions Collectives intervenues avec le Syndicat des Employés Municipaux et l'Unité des Policiers.

ADOPTE

M. l'abbé Jean-Jacques Forest de l'O.T.J. et M. Robert Piau, coordonnateur de l'Education Physique à l'école Jean-Raimbault, aimeraient tenter une expérience

nouvelle en utilisant à des fins récréationnelles durant les vacances d'été, l'enclos formé par les bandes de la patinoire située à proximité de l'Ecole St-Frédéric.

L'échevin Laurent Bernier est chargé par ses collègues de rencontrer les deux personnes concernées pour leur faire part de la réaction du Conseil. Il semble que la condition de ces bandes de patinoire laisse à désirer et qu'il en coûterait pour les mettre en état de servir adéquatement aux fins proposées, une somme que la Cité n'est pas en mesure d'absorber étant donné les limitations budgétaires actuelles.

La Tribune Limitée invite le Conseil à défrayer le coût d'une annonce dans l'édition du 22 avril prochain qu'elle publiera à l'occasion de l'Exporama 1968 de Drummondville. Cette dépense n'étant pas prévue aux estimés budgétaires, le Conseil ne peut malheureusement pas donner suite à cette offre.

75/68

En rapport avec la cession par la succession de Dame Béatrix Raiche Moisan à la Cité des rues et du parc compris dans la subdivision du lot 159, il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Antonio Baril:

QUE soient abrogées à toutes fins légales les résolutions suivantes: 220/67 (27 juin 1967) et 322/67 (11 septembre 1967) concernant le même sujet;

QUE le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente par la Sherbrooke Trust Company à la Cité de Drummondville des lots ou parties de lot portant les numéros de cadastre suivants: 159-219, 159-226, P.159-242, P.159-251 et P.159-282, lesquels étant cadastrés comme rue, de même que le lot 159-257 prévu comme parc. Cette vente est faite pour le prix nominal de un dollar (\$1.00), et la Cité consent à l'établissement d'une servitude perpétuelle lui interdisant de changer la destination comme rues et parcs de l'un ou l'autre des lots ou parties de lots ci-

haut énumérés à moins de remplir certaines conditions plus amplement détaillées à l'acte de vente.

ADOPTE

76/68

Les Entreprises du Golf Inc. ont fait préparer un projet de plan de subdivision d'une partie du lot 124 du Canton de Grantham, en tenant compte des recommandations de l'urbaniste Gaétan Richard et des normes prévues au plan directeur de la Cité.

Avant d'entreprendre toutes démarches pour faire ratifier définitivement la subdivision envisagée, les dirigeants des Entreprises du Golf Inc. aimeraient connaître les réactions du Conseil devant ce projet et obtenir une approbation de principe concernant la façon dont on projette de disposer de cette partie de territoire.

L'échevin Laurent Bernier se dit prêt à accorder une acceptation de principe pour ce projet de subdivision qui respecte bien les nouvelles normes prévues au plan directeur et s'inspire des procédés modernes d'utilisation rationnelle des territoires. Cette proposition de l'échevin Laurent Bernier est appuyée par l'échevin J.A. Michaud.

ADOPTE

77/68

Sur proposition de l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Roger Prince, il est unanimement résolu que le mode de taxation riveraine s'appliquera à l'avenir dans toute partie du territoire de la Cité où les services d'égoûts et/ou d'aqueduc sont présentement inexistantes.

ADOPTE

78/68

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la résolution no. 590/65 adoptée le 13 décembre 1965, soit abrogée à toutes fins légales.

ADOPTE

79/68

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Drummondville, en faveur du Ministre de la Voirie, une promesse de vente d'une lisière de terrain d'une superficie de 22,411 pi. car., à être distraite du lot P.88 du cadastre officiel du Canton de Wickham Comté de Drummond, et ayant servi à l'amélioration de la route "Rang 2" à St-Nicéphore à proximité de l'aéroport municipal. Cette promesse de vente est consentie pour le prix de \$2,600.00 et la superficie de terrain est plus amplement décrite à un plan qui fera partie intégrante de l'acte de vente définitif.

Abrogée
par rés.
160/5/69

ADOPTÉ

80/68

Le greffier dépose en première lecture le volumineux dossier qui constitue le nouveau règlement de zonage no. 801 de la Cité de Drummondville.

M. l'échevin Laurent Bernier, président du Comité d'Aménagement du Territoire, informe la population que des séances d'information seront tenues à l'Hôtel de Ville pour le bénéfice de toutes les personnes intéressées; la première séance devant avoir lieu le mercredi, 27 mars 1968, à 8:00 heures p.m. Les membres du Comité de Refonte de ce règlement seront disponibles pour expliquer cette nouvelle réglementation et répondre aux questions qui leur seront posées.

De l'intérêt manifesté lors de cette première séance dépendra la tenue de réunions ultérieures. Entre-temps, les deux employés de la Cité attachés à la Division des Permis et Inspections seront disponibles à leur bureau au Garage Municipal pour répondre aux demandes de renseignements.

81/68

Première lecture est donnée du règlement No. 809 prévoyant un emprunt additionnel de \$10,000.00 applicable sur la construction de l'aréna.

Une discussion s'engage à la suite de cette première lecture entre Messieurs Hervé Savoie, Oscar Chagnon, Jules Dupuy, Raymond Luneau et Laurent Ricard. M. Rémi Jean, entrepreneur, fournit également certaines explications

relatives à la procédure normalement suivie entre clients et architectes en ce qui a trait au paiement des plans.

Son Honneur le Maire clôt la discussion après avoir fourni certaines explications au sujet du mode d'opposition aux règlements d'emprunts que prévoit la Loi des Cités et Villes.

82/68

Première lecture est donnée du règlement No. 808, lequel est une refonte de la réglementation de la Cité en matière de permis et licences de commerces.

Monsieur Hervé Savoie, un contribuable présent à l'assemblée, s'informe des derniers développements survenus en rapport avec l'utilisation de la piscine de l'École des Infirmières.

L'échevin Laurent Bernier explique que cette piscine a été utilisée durant une période d'environ 8 mois, mais que cette pratique a été discontinuée. L'exiguïté de cette piscine ne permettait d'accommoder que trop peu de personnes et les services rendus ne justifiaient pas les responsabilités et déboursés qu'occasionnait son opération.

Monsieur Gilles LeMaire, citoyen du secteur Ste-Thérèse, s'informe des récents développements survenus en marge du projet d'aménagement du Parc Ste-Thérèse. Le Directeur des Travaux Publics précise que les plans du chalet utilitaire sont en voie d'être modifiés et devraient être complétés lundi prochain.

83/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que les modifications suivantes soient portées au rôle d'évaluation:

<u>Fiche</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>		<u>Evaluation</u>	
				<u>Ancienne</u>	<u>Nouvelle</u>
4276	Wilfrid Pelletier	P.263-22	(bâtisses)	\$ 7,750.	\$ 7,700.
4361	Réal Vachon	153-209	(terrain)	2,625.	2,650.
5568	Mme Jacqueline Plamondon	160A-80 Gr.	(bâtisses)	1,650.	1,625.
6151-1	François Martel (nouvelle fiche)	P.162B-243, 244	(terrain)	nil	1,625.
2960	Roger Gauthier & Frère	P.144-341, 342	(bâtisses)	10,950.	16,600.
3029	Jacques Massicotte	144-401	(bâtisses)	12,625.	12,150.

ADOPTÉ

84/68

Le greffier donne lecture des soumissions produites pour la fourniture d'uniformes d'été et d'hiver pour les policiers.

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la plus basse soumission soit retenue en autant qu'elle rencontre bien les exigences de la demande de soumissions.

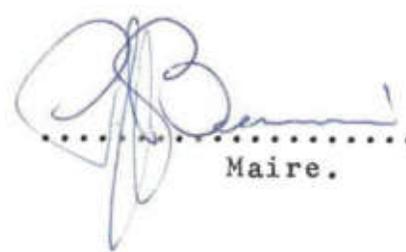
ADOPTÉ

A une question que pose M. Laurent Ricard, Son Honneur le Maire précise que lors de la confection du règlement des licences et permis de commerce No. 808, la Cité s'est modelée, en l'adaptant à son milieu, sur la réglementation en pareille matière en vigueur dans un certain nombre de villes de l'importance de la nôtre.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....

 Greffier.

.....

 Maire.

8 avril 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 8 avril 1968, cette séance étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de son Honneur le Maire Philippe Bernier.

85/68

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 25 mars 1968. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTÉ

86/68

Lecture est donnée de comptes dus par la Cité et se totalisant à une somme de \$312,581.08. Il est proposé

par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Roger Prince, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces comptes.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Michel Verrier invite Son Honneur le Maire à proclamer le mois d'avril: "Le Mois du Courtier". Son Honneur le Maire devant s'absenter de la ville, l'un des échevins sera délégué pour procéder à cette proclamation le mardi 9 avril à 4:00 hres P.M. L'invitation à participer à cette cérémonie s'étend également à tous les autres membres du Conseil.
- Sous la signature de M. Henri Perron, ing, Directeur général de la Planification, le Ministère de la Voirie informe la Cité qu'il n'a pas l'intention de donner suite à la demande de la Cité d'éliminer une section de la bande médiane du Boulevard St-Joseph pour permettre un virage à gauche en direction de la rue St-Damase, aucun fait nouveau ne justifiant un changement d'attitude de la part du ministère.
- L'Honorable Daniel Johnson, Premier Ministre de la Province, assure la Cité que son Gouvernement fait tout en son pouvoir pour choisir au mieux des intérêts de tous les Québécois le site de la future sidérurgie. Cette réponse fait suite aux pressions exercées auprès du gouvernement à la demande de la Ville de Bécancourt, pour hâter le dénouement de ce projet d'implantation de sidérurgie.
- M. Lorne E. Maher remercie Son Honneur le Maire de s'être si aimablement rendu à l'invitation des étudiants du Presentation Catholic High School lors d'une manifestation récemment tenue à cette institution.
- M. John Turner, ex-candidat à la direction du Parti Libéral Fédéral, a beaucoup apprécié l'accueil qui lui a été réservé lors de son

- bref séjour en notre ville et il en remercie les autorités municipales.
- Les autorités de l'usine locale de Eagle Pencil Co. of Canada, font état de l'excellent travail récemment accompli à cette usine par les deux inspecteurs du Service des Incendies de la Cité, le Lieutenant-Inspecteur André Houde et le Constable Jean-Guy Laramée. M. Pierre Filiatrault, ingénieur de l'usine, félicite ces deux employés de la Cité et les remercie de leur collaboration.
 - D'une très longue messive de M. Gérard Martin, directeur du Service des Bibliothèques Publiques du Ministère des Affaires Culturelles, on peut finalement conclure que ce Ministère n'est pas favorable à la fusion des bibliothèques Municipale et Scolaire et qu'advenant telle éventualité, la Cité ne pourrait plus bénéficier de l'octroi accordé annuellement à la Bibliothèque Municipale.

87/68

L'échevin Laurent Bernier propose, et il est appuyé à l'unanimité, que les plus chaleureuses félicitations du Conseil soient transmises à l'échevin Rosaire Milette qui s'est vu décerner par les journalistes le titre de: "Personnalité de l'année 1967 à Drummondville", de même qu'à M. Roland Bolduc qui a été proclamé: "Le Sportif par Excellence pour 1967". Ces félicitations s'étendent également aux représentants de la presse parlée, écrite et visuelle, qui sont chaque année les organisateurs de cet événement social.

ADOPTÉ

88/68

L'échevin Roger Prince propose, et il est appuyé à l'unanimité, que les félicitations du Conseil soient adressées aux personnes suivantes qui ont complété récemment une série de cours de perfectionnement en Gestion Industrielle, options: "Psycho-Sociologie" et "Méthodes Modernes d'Administration". Ce sont: Son Honneur le Maire Philippe Bernier, M. Roland Tessier, Trésorier de la Cité, M. Majoric Dionne, assistant-trésorier, M. Jean-Jacques Gendron, contremaître, de même que M. Gérard Bergeron, acheteur.

ADOPTÉ

Des soumissions sont ouvertes, prévoyant la fourniture et la plantation d'arbres, l'engazonnement et la construction de sentiers au Parc Ste-Thérèse. Elles se lisent comme suit:

HYDRO-SEMENCE INC. Drummondville	\$26,118.00
PEPINIERE DRUMMOND ENR. Drummondville-Sud	\$28,807.50

En réponse à une question de l'échevin Rosaire Milette, le Surintendant des Parcs précise que ces travaux avaient été estimés à environ \$28,000.00

Le Conseil demande que ces soumissions soient étudiées par le service concerné, et rendra sa décision à la prochaine séance.

La seule soumission reçue pour la démolition de deux bâtisses situées sur le Boulevard Lemire provient des Entreprises de Démolition du Québec Inc. et se détaille comme suit:

MAISON LEMIRE	\$540.00
MAISON BEDARD	\$580.00

Cette soumission sera étudiée et le Conseil rendra sa décision à la prochaine séance.

89/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à faire exécuter au Domaine du Boulevard les travaux de pavage suivants:

Revêtement de 22 pieds de pavage bitumineux de 3 pouces d'épaisseur au centre des rues suivantes:

- rue Cormier, de Cloutier à Marier: une longueur de 1,250'
- rue Marier, de Cormier à Neiderer: une longueur de 1,750'
- rue Colombie, de Marier à Mayrand: une longueur de 220'
- rue Mayrand, de Neiderer vers l'ouest: une longueur de 250'

Le coût de ces travaux sera inclus au règlement no. 750 auquel il reste un solde encore disponible.

ADOPTÉ

A la suite des nombreuses démarches effectuées par un groupe de résidents du secteur annexé de Grantham-Ouest pour l'obtention des services d'eau et d'égoûts, le Directeur des Travaux Publics a procédé à la préparation d'estimés qui révèlent les données suivantes:

En appliquant le mode de taxation riveraine, il en coûterait à chaque propriétaire concerné pour obtenir le service d'AQUEDUC, une somme d'environ \$34.00 par année pour un lot ordinaire de 50' de façade, pour amortir en 20 ans la dette approximative de \$30,500.00 occasionnée par ces travaux.

Les propriétaires du secteur concerné assistent nombreux à la séance, et ils s'objectent vivement à ce mode de répartition riveraine qui leur est imposé, car ils considèrent comme une injustice le fait que le Conseil, à la même assemblée, (voir résolution no. 89/68) s'engage à exécuter d'autres travaux pour les résidents du Domaine du Boulevard sans exiger qu'ils n'amortissent à eux-seuls la dette encourue pour l'exécution de ces travaux.

Le Conseil précise qu'il entend dorénavant adopter cette politique pour tout nouveau secteur non pourvu des services municipaux.

En contre-proposition, les propriétaires présents se disent prêts à accepter d'être évalués et taxés sur la même base que les autres citoyens de la Cité et d'abandonner ainsi le privilège qui leur est concédé par le règlement d'annexion de Grantham-Ouest à la condition que les services d'aqueduc et d'égoûts leur soient aménagés.

Finalement on convient, sur une suggestion de l'échevin Roger Prince, qu'une rencontre spéciale soit fixée entre le Conseil et les propriétaires-requérants, afin de discuter de cette question et de les informer de façon plus précise et plus claire sur les modalités du mode de taxation riveraine. Le greffier informera donc Mme Marcel Corriveau qui jusqu'à date s'est aimablement fait le porte-parole du groupe, de l'heure et de la date de cette réunion.

90/68

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que soient approuvés

les comptes au montant de \$1,362.12 produits à la présente séance au titre de l'assurance-patronale.

ADOPTE

91/68

MM. Yvon Robillard et Robert Bédard sont consentants à défrayer 50% du coût des travaux nécessaires pour raccorder à l'égoût de la 17e Avenue, l'édifice sis au 240 de la rue St-Damase où ils opéreront bientôt un commerce de restaurant.

Dans ces conditions, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à faire exécuter les travaux de raccordement nécessaires, à la condition toutefois que la participation financière de la Cité n'excède pas \$800.00.

ADOPTE

Deux requêtes contradictoires parviennent au Conseil de la part des citoyens du Chemin Hemming. Une requête sollicite l'installation de l'aqueduc municipal et l'autre se prononce contre l'installation de tel service. Le Conseil prie le Directeur des Travaux Publics de préparer un estimé du coût de ce service. On informera ensuite les propriétaires concernés du mode de financement prévu et des frais approximatifs auxquels ils devront faire face dans l'éventualité où la Cité donnera suite à leur demande.

92/68

La Jeune Chambre de Drummondville a récemment adopté une résolution dans le but de doter Drummondville d'une fleur distinctive. Le choix des membres de la Jeune Chambre s'est arrêté sur le PELARGONIUM, communément appelé GERANIUM, et ils aimeraient que le Conseil de la Cité ratifie ce choix.

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Baril et résolu à l'unanimité, que le Pélargonium ou Géranium soit reconnu par la Cité comme fleur distinctive de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

93/68

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Rosaire Milette et résolu à l'unanimité que M. L.-Philippe Langevin, Greffier de la Cité de Drummondville soit par la présente autorisé à confesser jugement au nom de la Cité et à signer tous documents nécessaires, dans la cause inscrite en Cour des Sessions de la Paix du District de Drummond, Province de Québec, sous le numéro 10,951, (La Reine - vs - Cité de Drummondville).

ADOPTÉ

94/68

Pour combler la vacance créée au sein de l'administration lors du départ de l'ingénieur-adjoint, il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que les services de M. Pierre Genest, ingénieur-junior, soient retenus pour une période d'un an à compter du 22 avril 1968, aux conditions suivantes:

- 1° salaire de base initial de \$6,500.00 par année.
- 2° plus allocation pour dépenses d'automobile de \$1,500.00 par année.
- 3° boni de vie chère, si encore en vigueur à l'expiration d'une année de travail.

Il est entendu que les fonctions de M. Genest seront sous la surveillance immédiate du Directeur des Travaux Publics de la Cité, M. Jacques Bonin, ing.

ADOPTÉ

Les résidents de la 13e Avenue et d'une section de la rue St-Alphonse adressent une plainte au Conseil relativement aux procédés d'opération du commerce Paul Vennes Inc. sis à l'angle 13e Avenue/St-Alphonse. Il semble que les activités nocturnes à cet endroit causent plus d'un problème aux résidents du secteur. On se plaint notamment du bruit qu'occasionne le va-et-vient des camions frigorifiques qui sont chargés la nuit, de l'odeur désagréable que projettent à l'extérieur deux ventilateurs que l'on juge inadéquats et mal situés. En fin de semaine, une série impressionnante de camions frigorifiques sont alignés dans la rue et les moteurs de ces camions se mettent en marche automatiquement

et de façon bruyante à intervalles réguliers pour assurer à leur cargaison périssable la température nécessaire à sa conservation.

Le Conseil verra à obtenir des rapports complets des services de police et d'hygiène, et, avec l'aide de l'aviseur légal, avisera des moyens à prendre pour assurer l'observance de tous les règlements en vigueur afin de remédier aux problèmes dont se plaignent les résidents du voisinage.

95/68

Le Conseil prend connaissance de trois (3) projets d'actes de vente préparés par les soins de l'étude de notaires Moisan & Morin, pour ratifier la vente à la Cité de la propriété de Drummondville Raceway Ltd. Ces actes de vente traitent respectivement des lots suivants:

- 1° Contrat I - lot 126-1-2;
- 2° Contrat II - lots 126-1-3 et 4;
- 3° Contrat III - lots 127-1-1 et 127-2-1;

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité, dès que le règlement d'emprunt no. 791 aura reçu l'approbation du Gouvernement, les trois actes de vente ci-haut décrits, ainsi que tous documents accessoires, et à y appor-ter toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTÉ

96/68

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la résolution no. 57/68 adoptée le 11 mars 1968 relativement à la location d'une section de l'usine Eagle, rue St-Jean, soit abrogée à toutes fins légales et remplacée par la suivante:

- " Le Conseil prend connaissance d'un projet de bail à intervenir entre la Cité et la Cie Nat Schwartz Inc. pour la location d'une partie de l'immeuble industriel acquis par la

Cité de la compagnie Eagle Pencil. Ce bail prévoit l'utilisation d'une superficie approximative de 6,375 pieds carrés, laquelle sera plus amplement illustrée à un plan descriptif annexé audit bail. Cette location est consentie pour une durée de cinq (5) ans s'étendant du 1er juillet 1968 au 1er juillet 1973, au coût total de \$25,160.00 pour les 5 ans.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ce projet de bail soit approuvé et que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit bail pour et au nom de la Cité et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires. "

ADOPTE

97/68

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Laval Allard:

Amendé par
rés. 115/68
(22/4/68)

QUE la Cité accepte de louer à la compagnie Eastern Paper Box & Tube une partie de l'immeuble industriel acquis par la Cité de la compagnie Eagle Pencil. Ce bail prévoit l'utilisation d'une superficie de 12,000 pieds carrés, plus ou moins, laquelle sera plus amplement décrite à un plan descriptif annexé au bail à intervenir. Cette location est consentie au prix annuel de un dollar (\$1.00) le pied carré, pour une période de cinq (5) ans débutant à la date de signature du bail;

QUE la Cité autorise la compagnie Eastern Paper Box à effectuer aux lieux loués les modifications décrites à une lettre de cette compagnie en date du 8 avril 1968;

QUE la Cité accepte, à l'expiration du présent bail, de rembourser à la compagnie Eastern Paper Box 50% du coût des améliorations permanentes apportées à l'immeuble, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de mille dollars (\$1,000.00);

QUE la Cité accepte de louer également à la compagnie un petit entrepôt d'une superficie approximative de 25' x 60'.

Cette location est faite pour une période de cinq (5) ans débutant à la date de signature du bail, moyennant un loyer mensuel de \$25.00;

QUE Me. Jacques Beaudoin, notaire, soit autorisé à préparer le bail devant ratifier les conditions ci-haut détaillées;

QUE le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité le bail à intervenir de même que tous documents accessoires, et à y apporter toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

98/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que Son Honneur le Maire de même que le Directeur des Travaux Publics, ou à défaut le Greffier, soient autorisés à participer au nom de la Cité au Séminaire sur le Développement Industriel au Québec qui sera tenu à Beauport les 22 et 23 avril prochains. Il est convenu que les frais d'inscription et de séjour de ces deux délégués seront à la charge de la Cité.

ADOPTE

99/68

Le trésorier fait lecture des mutations de propriétés portant les numéros 3502 à 3549 inclusivement. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que ces mutations soient acceptées.

ADOPTE

100/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laval Allard, que le Conseil de la Cité ratifie le nom des personnes suivantes attachées au Bureau d'Évaluation et d'Immeubles de Drummondville Ltée, lesquelles seront appelées à préparer le grand rôle d'évaluation 1968, pour l'année d'imposition 1969. Ce sont: MM. Alonzo Malouin, président, Roch Daneau, Clément Robidas et Gilles Lemire évaluateurs, de même que M. Patrick Mercure, secrétaire.

ADOPTE

101/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laval Allard, que les évaluateurs de la Cité soient exemptés d'évaluer la machinerie lors de la confection du grand rôle d'évaluation 1968.

ADOPTE

102/68

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 809 prévoyant un emprunt additionnel de \$11,000.00 applicable sur la construction du Centre Civique.

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Roger Prince, que ce règlement no. 809 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique du règlement 809 au lundi, 22 avril 1968.

A une question de M. Hervé Savoie qui s'interroge au sujet du paiement des frais occasionnés pour la tenue d'un référendum à l'encontre du règlement no. 809, l'aviseur légal Me. Jacques Biron précise que ces frais ne peuvent être à la charge des seuls propriétaires qui réclament ce référendum.

Cependant, Me. Biron précise également que la résolution No. 32/68 adoptée le 12 février 1968 constitue de la part de la Cité une reconnaissance de dette à l'endroit de M. Paul Labranche, architecte. Advenant le cas où un référendum viendrait contrecarrer l'adoption du règlement 809, la Cité serait sans doute obligée de défrayer quand même cette dépense de \$10,000.00 à même son budget à la suite d'un jugement qui pourrait éventuellement être rendu contre elle. Dans telle éventualité les contribuables devraient acquitter et les honoraires de l'architecte, et les frais encourus pour la votation.

M. Hervé Savoie admet que cette dernière hypothèse n'est certes pas à l'avantage de la Cité et qu'un référendum en pareille circonstance n'est pas une solution à envisager.

M. l'échevin Laurent Bernier, président du Comité d'Aménagement du Territoire, prie le Greffier de s'enquérir auprès de la Société d'Habitation du Québec des nouveaux développements en marge de la demande officielle récemment produite auprès de cette Société pour la réalisation du concept général d'aménagement du secteur Centre-Ville.

103/68

L'échevin Raymond Luneau propose, et il est appuyé à l'unanimité, que les chaleureuses félicitations du Conseil et de la population de la Cité de Drummondville soient adressées à l'Honorable Pierre Elliot-Trudeau, récemment élu Chef du Parti Libéral Fédéral et Premier Ministre désigné.

ADOPTÉ

104/68

L'échevin Roger Prince propose, et il est appuyé à l'unanimité, que les sincères condoléances du Conseil et de toute la population de la Cité de Drummondville soient adressées à la famille de M. Onésime Dion, décédé récemment. M. Dion, un ex-employé de la Cité, était le père de M. Phil Dion, homme d'affaires bien connu de notre ville.

ADOPTÉ

105/68

L'échevin Jules Dupuy propose, et il est appuyé à l'unanimité, que les chaleureuses félicitations du Conseil soient transmises à M. Roger Cournoyer ainsi qu'à tous les organisateurs du Tournoi de Hockey Midget qui, cette année encore, s'est avéré un franc succès grâce au dévouement et au dynamisme de ses dirigeants.

ADOPTÉ

M. Hervé Cloutier, ex-échevin de la Cité, s'informe des intentions du Conseil relativement au sens unique décrété l'an dernier sur la petite rue Hemming reliant la rue Brock à la rue Hériot.

Cette question sera réétudiée et on avisera de l'opportunité de maintenir ou d'abolir ce sens unique.

Plusieurs résidents du quartier Ste-Thérèse s'inquiètent de modifications qui auraient été apportées au plan d'aménagement du Parc Ste-Thérèse, lesquelles modifications entraîneraient semble-t-il la suppression d'un espace pavé devant servir de patinoire. Comme aucun des membres du Conseil n'est au courant de ces prétendues modifications, on juge plus prudent de se renseigner auprès du Service des Parcs avant de statuer quoi que ce soit à ce sujet.

M. Omeril Boucher, assureur, souligne le danger que constitue le commerce qu'opère Marchand Petroleum & Co. Ltd. à l'angle St-Edouard et Boulevard St-Joseph. M. Laurent Ricard, domicilié en face de ce même commerce, abonde dans le même sens. Le Conseil prend bonne note de ces remarques et en remercie MM. Boucher et Ricard.

Dans un autre ordre d'idée, M. Laurent Ricard considère comme prioritaire l'installation des services pour les résidents du secteur de la rue William, même si l'installation de ces services devait se faire au détriment de l'aménagement du Parc Ste-Thérèse en accaparant une partie des fonds publics.

M. Gérald Martin qui depuis plusieurs mois agissait comme chroniqueur municipal pour le poste C.H.R.D., informe le Conseil de son départ prochain pour la vieille capitale où il travaillera pour le compte de la Presse Canadienne. M. Martin présente son remplaçant aux membres du Conseil. Ces messieurs accueillent aimablement M. Alain Dionne et lui souhaitent la bienvenue à l'Hôtel de Ville.

M. Oménil Boucher n'est pas en faveur du mode d'imposition de taxe commerciale que prévoit le règlement 808 pour les courtiers et agents d'assurance. Selon M. Boucher le contrôle sera difficile à établir pour assurer la perception de cette taxe de tous les agents ou vendeurs d'assurance. Le Conseil informe M. Boucher que ce règlement est actuellement remis à l'étude.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....

 Greffier.

.....

 Maire.

16 avril 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 16 avril 1968; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- " - Par résolution, retirer le règlement numéro 808.
- Donner avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une taxe commerciale et l'abrogation de toute la réglementation antérieure concernant le même sujet. "

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau et Roger Prince, sous la présidence du pro-maire, l'échevin J.A. Michaud.

106/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que soit abrogé le règlement No. 808, lequel est une refonte de la réglementation de la Cité en matière de permis et licences de commerces et dont première lecture fut donnée lors de l'assemblée régulière du 25 mars 1968.

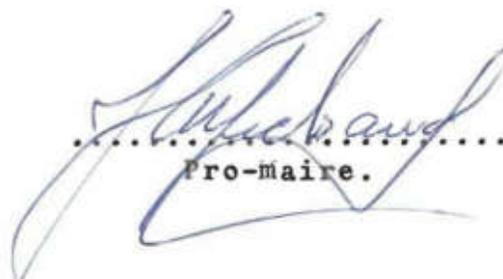
ADOPTE

107/68

L'échevin Roger Prince donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une taxe commerciale et l'abrogation de toute la réglementation antérieure concernant le même sujet, pour être applicable le 1er janvier 1969.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Pro-maire.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Alonzo Malouin, nommé Président
des Evaluateurs pour la Cité de Drummondville, jure que
je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de
cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capaci-
té.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Alonzo Malouin
.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
10 avril 1968.

Ranger
Greffier de la Cité de
Drummondville

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Rock Daneau, nommé Evalueur pour la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
10 avril 1968.

Rock Daneau
.....

Harper
Greffier de la Cité de
Drummondville

- - - - -

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Gilles Lemire, nommé Evalueur pour la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
10 avril 1968.

Gilles Lemire
.....

Harper
Greffier de la Cité de
Drummondville

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Clément Robidas, nommé Evalueur pour la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
10 avril 1968.

.....*Clément Robidas*.....

H. Bergeron
Greffier de la Cité de
Drummondville

- - - - -

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Patrick Mercure, nommé Secrétaire des Evalueurs pour la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
10 avril 1968.

.....*Patrick Mercure*.....

H. Bergeron
Greffier de la Cité de
Drummondville

22 avril 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 22 avril 1968, cette séance étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence du pro-maire, M. l'échevin J.A. Michaud.

108/68 Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement no. 809 prévoyant un emprunt additionnel de \$11,000.00 applicable sur la construction du Centre Civique.

109/68 Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 8 et 16 avril 1968. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

110/68 Lecture est donnée des mutations de propriétés portant les numéros 3550 à 3564 inclusivement. Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ces mutations de propriétés soient approuvées.

ADOPTE

111/68 Le trésorier présente pour approbation un compte au montant de \$22,168.00 produit par Construction Drummond Inc. et représentant l'estimé no. 3 soumis en rapport avec la construction d'un agrandissement à l'usine Technico Inc.

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Roger Prince, que le paiement de ce compte soit autorisé.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Georges Morin, 145 St-Damase, demande au Conseil de réduire l'évaluation de sa propriété. L'Aviseur légal explique que le Conseil ne peut considérer pareille demande que lors des séances tenues pour l'étude des plaintes produites dans les délais prescrits après le dépôt du grand rôle d'évaluation confectionné tous les trois ans, ou encore du rôle révisé annuellement.
- Le Ministère des Terres et Forêts, de même que l'Association Forestière des Cantons de l'Est donneront suite de façon positive à la demande formulée par le Service des Parcs et nous informent qu'une bonne quantité d'arbres est réservée pour la Cité et lui sera remise gratuitement. Excellente nouvelle! Les membres du Conseil remercient le Ministère et l'Association.
- Les Majorettes Conquistadores ont apprécié l'octroi de \$150.00 qui leur a été consenti par le Conseil et l'en remercient. Elles se feront un devoir de bien représenter notre ville au cours de la prochaine saison.
- M. Laurier Letendre se plaint du fait que des rebus de tôle sont amoncelés à l'arrière du garage de Luneau Automobile Ltée, près de sa propriété. M. Raymond Luneau précise qu'un "ménage du printemps" a été effectué à cet endroit et que tout est maintenant rentré dans l'ordre.
- Rien n'ayant été prévu aux estimés budgétaires à cette fin, le Conseil se voit dans l'impossibilité de défrayer le coût d'une annonce dans le programme-souvenir qui sera distribué par un groupe de postes de radio, organisateurs de la tournée "Musicorama 68".

- Le Service de Circulation informe le Conseil de son intention de soumettre aux urbanistes chargés de la confection du plan directeur de la Cité, l'étude et les recommandations à être faites au sujet du maintien ou de l'abolition du sens unique décrété sur la rue Hemming qui relie la rue Hériot à la rue Brock, à la hauteur de l'Hôpital Ste-Croix.

A la suite d'une requête adressée au Conseil par les résidents des rues St-Alphonse et 13e Avenue, une enquête a été faite par les services d'hygiène et de police au commerce qu'opère la compagnie Paul Vennes Inc. Au moment des inspections effectués à cet endroit, les deux rapports précisent que les lieux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, étaient dans un état de propreté très satisfaisant et qu'il ne se dégageait aucune odeur de nature à incommoder les voisins. Pour ce qui est du stationnement des camions frigorifiques, le propriétaire du commerce aurait fait part à l'enquêteur de son intention de les garer sur son terrain, à l'arrière de son commerce.

A tout événement, le Directeur de Police précise que ses services continueront d'exercer à cet endroit une surveillance active concernant le bruit.

M. Camille St-Cyr, l'un des plaignants, de même que des représentants du commerce Paul Vennes Inc. sont présents à l'assemblée et discutent la question avec véhémence. M. St-Cyr insiste pour que les autorités municipales obligent les propriétaires du Commerce à respecter les heures d'ouverture des autres établissements commerciaux ou qu'elles les obligent à relocaliser leur commerce ailleurs que dans une zone résidentielle.

Le représentant de Paul Vennes Inc. pour sa part maintient qu'il est obligatoire pour leur commerce de procéder comme ils le font présentement.

Finalement, l'échevin Roger Prince clôt la discussion en assurant qu'une surveillance étroite continuera d'être exercée à cet endroit.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de permis produite par M. Bernard Hénault pour le compte de M. Arthur Hivon qui désire procéder à l'enfouissement de six réservoirs d'une capacité de 5,000 gallons d'huile chacun, sur les terrains à l'arrière du commerce Drummond Auto Springs.

L'échevin Laurent Bernier explique qu'étant donné qu'un règlement de zonage affectant les propriétés en question est actuellement en voie d'adoption, l'émission de permis doit être suspendue jusqu'à l'adoption du règlement. Etant donné que ce nouveau règlement ne permettra pas l'installation de ce genre de commerce à l'endroit désigné plus haut, le Conseil se voit malheureusement dans l'impossibilité d'accorder le permis sollicité.

112/68 Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la résolution no. 35/68 adoptée le 19 février 1968, relativement à l'adoption d'un plan de subdivision pour le compte de la Canadian Celanese Co., soit amendée au deuxième paragraphe en supprimant les mots et chiffre: "moins de 66 pieds" pour les remplacer par: "de 50 pieds".

ADOPTE

113/68 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laval Allard, que les services professionnels de l'architecte Ferdinand Blais soient retenus pour la surveillance des travaux de construction d'un agrandissement à l'usine Technico Inc. qui ont fait l'objet du contrat d'entreprise intervenu entre la Cité de Drummondville et la compagnie Construction Drummond Inc. Les honoraires de l'architecte pour ce travail seront de 2½% du coût des travaux et ils seront inclus dans le coût de financement de l'usine que la compagnie Technico sera appelée à rembourser.

ADOPTE

114/68 Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que la firme Construction Drummond Inc., plus bas soumissionnaire soit chargée de la construction d'une barboteuse, d'un bassin (fontaine) et d'un chalet utilitaire au Parc Ste-Thérèse. On respectera pour

ces travaux les prix unitaires mentionnés à la soumission et les quelques modifications mineures apportées au projet initial feront l'objet de clauses spéciales dans le contrat d'entreprise à intervenir entre la Cité et Construction Drummond Inc. Le maire et le greffier ou à défaut le procureur et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité le contrat d'entreprise à intervenir, de même que tous documents accessoires, et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

Pour l'information de la population, l'échevin Rosaire Milette, président du Comité des Sports & Loisirs, précise quel sera l'ordre établi pour l'aménagement du Parc Ste-Thérèse. On procédera cette année à la construction du chalet, de la barboteuse et de la fontaine. On aménagera les sentiers en asphalte et on réservera également une surface asphaltée qui servira de site pour une patinoire et sera utilisée pour la pratique de divers sports d'été. On procédera également à l'engazonnement du parc.

A cause de restrictions dans le budget prévu et étant donné l'importance de tous les travaux de construction énumérés ci-haut et des bouleversements qu'ils occasionneront, il serait très difficile, sinon impossible de procéder à la plantation d'arbres, d'arbustes et de fleurs dès cette année. Ces travaux de décoration s'effectueront donc progressivement au cours de l'année prochaine, à l'aide des arbres et arbustes qui sont offerts à la Cité et qu'elle entretient dans sa pépinière.

En résumé, tout l'aménagement récréationnel sera réalisé dès cette année et l'élément décoratif sera reporté à l'année prochaine.

Au moment de ratifier l'adjudication à Hydro-Semence, plus bas soumissionnaire, du contrat de construction des sentiers et d'engazonnement au Parc Ste-Thérèse, l'échevin Antonio Baril s'objecte, car il dit avoir reçu une information à l'effet que M. Michel Equilbec aurait semble-t-il aidé la compagnie Hydro-Semence dans la préparation de sa soumission.

L'échevin Rosaire Milette, président du Comité des Parcs, intervient en précisant que lui-même et M. Jacques Bonin, ing., avaient également reçu quelques jours auparavant une information de ce genre et avaient immédiatement procédé à une enquête à la suite de laquelle ils avaient conclu que cette rumeur n'était pas fondée et ne constituait pas un obstacle à l'adjudication du contrat à Hydro-Semence.

M. Antonio Baril reprend en affirmant qu'il a pleine et entière confiance en M. Jacques Bonin, mais pas en M. Equilbec; lequel, de toute façon, selon lui, n'est pas sous la juridiction du Directeur des Travaux Publics puisqu'il est lui-même "Directeur" d'un service: celui des parcs.

Le greffier-suppléant corrige en précisant que la résolution d'engagement de Michel Equilbec dit bien: "Surlintendant du Service des Parcs de la Cité" et non pas: "Directeur".

L'échevin Baril revient à la charge et insiste sur le fait qu'il croit justifié en tant que Président du Comité du Personnel d'exiger qu'une enquête soit faite au sujet de M. Michel Equilbec et d'exiger que des explications soient fournies quant à son emploi du temps et à certains de ses déplacements.

M. Equilbec n'est pas présent à l'assemblée, au grand regret de l'échevin Baril qui affirme avoir des questions à lui poser et ne pas aimer parler en l'absence de la personne concernée.

Jugeant que l'adjudication du contrat en cause peut-être retardée sans inconvénients sérieux, les membres du Conseil conviennent finalement de reporter cette décision à la prochaine séance du Conseil.

M. Oscar Chagnon, présent à l'assemblée, félicite l'échevin Baril de son intervention.

115/68 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laval Allard, que la résolution no. 97/68 adoptée le 8 avril 1968 concernant la location d'une partie de l'édifice Eagle, rue St-Jean, à la Cie Eastern Paper Box & Tube, soit amendée comme suit:

- 1° En abrogeant la dernière phrase du deuxième (2e) paragraphe pour la remplacer par les suivantes:

" Cette location est consentie au prix annuel de un dollar (\$1.00) le pied carré, pour une période de trois (3) ans débutant à la date de signature du bail. La compagnie aura également le privilège de renouveler ce bail pour une période additionnelle de deux (2) ans, aux mêmes conditions. "

- 2° En abrogeant le quatrième (4e) paragraphe et en le remplaçant par le suivant:

" Que la Cité accepte, à la condition que la compagnie totalise un minimum de cinq (5) années de location, de lui rembourser à l'expiration du bail, 50% du coût des améliorations permanentes apportées à l'immeuble, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de mille dollars (\$1,000.00). "

ADOPTE

116/68

A la suite d'une demande de permis logée auprès de la Régie des Alcools par M. Elias Soucy pour l'opération d'une taverne au 83 de la 9e Avenue à Drummondville, le Conseil avait formulé une offre aux marchands du secteur St-Damase sous forme de contribution financière à l'achat, à l'aménagement et à l'éclairage d'un terrain de stationnement en collaboration avec ce groupe de marchands.

Il semble, d'après les récents développements survenus en cette affaire, que les marchands en question seraient sur le point de conclure une entente dans le sens proposé par la Cité.

Il est donc proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la Cité prévoie une somme ne dépassant pas \$10,000.00 destinée à défrayer une partie du coût d'achat, d'aménagement et d'éclairage d'un terrain de stationnement devant desservir un groupe de commerces du secteur St-Damase.

ADOPTE

L'absence de facilités de stationnement adéquates étant le seul obstacle à l'émission d'une licence commerciale et d'un permis de construction à M. Elias Soucy, le Conseil,

dès que ce projet de stationnement sera concrétisé, n'aura plus aucune objection à l'émission d'un permis de la Régie des Alcools à M. Elias Soucy.

La Régie des Alcools informe la Cité que M. Jean-Paul Roy a produit une demande pour l'obtention d'un permis de taverne qu'il désire exploiter à 143, 12e Avenue.

Ce local étant voisin d'un terrain de stationnement public, le Conseil ne formule pas d'objections à l'émission de ce permis.

117/68 L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 549 (marché public).

118/68 Le règlement de zonage 801 est déposé en deuxième lecture.

L'échevin Laurent Bernier, président du Comité d'Aménagement du Territoire, informe la population que ce règlement sera reporté en troisième lecture pour donner à tous ceux qui ne se seraient pas encore prévalu de ce privilège, la chance de vérifier ce règlement de zonage et le plan qui l'accompagne, et d'obtenir les informations qui s'y rapportent.

119/68 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que les échevins Milette et Baril soient délégués pour représenter la Cité sur le Comité Conjoint qui doit grouper des représentants de la Cité, de même que des Commissions Scolaires Régionale et Locale, dans le but d'étudier et de formuler des recommandations concernant des problèmes ou projets d'intérêt commun. Est également désigné pour faire partie de ce Comité Conjoint M. L.-Philippe Langevin, Greffier, qui agira comme secrétaire.

ADOPTE

120/68 Première lecture est donnée du règlement No. 811 concernant l'imposition des taxes et permis de commerce pour l'année 1968.

Le greffier est prié de demander des soumissions pour l'adjudication d'une concession de restaurant à être opéré dans le chalet du parc Woodyatt.

121/68

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que les comptables Dionne & Richard, C.A., soient retenus comme vérificateurs de la Cité pour l'exercice financier 1968.

ADOPTÉ

122/68

Il est résolu à l'unanimité que les plus chaleureuses félicitations du Conseil et de la population soient adressées à l'Honorable Jean-Luc Pépin, Député du Comté et Ministre de l'Energie des Mines et des Ressources, qui vient de se voir confier un autre important ministère fédéral: celui du Travail.

ADOPTÉ

123/68

L'échevin Laval Allard donne avis de motion d'un règlement destiné à appliquer au territoire de la Cité le Code National de Prévention des Incendies.

124/68

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Roger Prince, qu'un octroi additionnel de \$1,000.00 soit consenti à la Gendarmerie de Drummondville pour couvrir son exercice financier 1967.

ADOPTÉ

125/68

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à procéder à l'achat d'une pompe à é-pandage de bitume pour le Département des Travaux Publics.

ADOPTÉ

126/68

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, qu'une demande offi-

cielle soit formulée auprès des autorités de la Commission Scolaire de Drummondville pour obtenir la cession pour la somme nominale de \$1.00 d'une étendue de terrain comprise entre les rues Birtz, Guilbeault et Leclerc et apparaissant comme parc au plan directeur de la Cité.

ADOPTE

127/68

L'échevin Laval Allard donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 683 en ce qui a trait:

- 1° au tarif exigé dans les parcomètres
- 2° à l'interdiction du trafic lourd sur certaines rues
- 3° au stationnement des motocyclettes.

Le Conseil prend connaissance d'une requête des résidents de la rue Tétreau qui demandent la construction de trottoirs et l'exécution de travaux de pavage sur la rue Tétreau, de St-Omer à Birtz.

Le Conseil informe ces résidents qu'ils pourront bénéficier des trottoirs, mais que le pavage n'est pas prévu pour cette année.

M. Rosaire Leblanc, 305 St-Henri, demande que la rue en face de sa demeure soit pavée sur une longueur d'environ 200 pieds.

Le Conseil prend note de cette demande et verra cet automne s'il est possible de satisfaire M. Leblanc.

128/68

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Roger Prince, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$11,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la dite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$11,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement no. 809. La Cité est par

les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$11,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

Le Conseil fournit à M. Irénée Fleury les informations qu'il sollicite concernant le règlement No. 811 imposant les licences de commerce pour l'année 1968.

M. Hervé Savoie aimerait connaître le montant d'honoraires qui a été versé à l'architecte Ferdinand Blais en marge de la construction du Centre Civique.

Le trésorier verra à obtenir ce montant et en informera M. Savoie.

M. Oscar Chagnon informe le Conseil que son voisin, Me. Paul Chassé, ne fait présentement que peu de cas des nombreux avis qui lui ont été servis concernant sa façon de disposer de ses ordures ménagères. M. Laval Allard avisera le Département de Police de cette plainte et la Cité verra à prendre des procédures si nécessaires.

M. Marcel Bibeau déplore le fait que des panneaux publicitaires soient installés dans certains parcs de la Cité, ce qui n'a pas précisément pour effet d'enjoliver ces parcs.

On informe M. Bibeau que cette situation sera bientôt corrigée.

Un résident de la rue St-Damien se plaint du fait que les automobilistes roulent à vive allure sur cette rue. On demandera au Département de Police d'exercer une surveillance spéciale à cet endroit.

M. Oscar Chagnon n'approuve pas la pratique qui consiste à accorder des allocations pour dépense d'automobile à certains fonctionnaires municipaux, et il en informe le Conseil.

M. Germain Lépine prétend que la Cité n'a pas le droit, plutôt que de les confier à des démolisseurs, de permettre que des vieilles bâtisses soient incendiées sous la surveillance des pompiers et servent ainsi à leur entraînement. La Cité se renseignera à ce sujet avant de décider quoi que ce soit dans le cas des immeubles Lemire et Bérard, sur le Boulevard Lemire.

108^h/68

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-proprétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 809, le pro-maire, déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Roland Tessier

 Assistant-Greffier.

.....
J. Leclercq

 Pro-Maire.

13 mai 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 13 mai 1968, cette séance étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

Nous, Yvon Dionne et Maurice Richard, comptables agréés de Drummondville, Québec, ayant dûment été nommés vérificateurs des livres de la Cité de Drummondville, faisons serment de remplir fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de notre jugement et capacité.

AINSI QUE DIEU NOUS SOIT EN AIDE!

Assermentés devant moi à
Drummondville, Qué., ce
13 mai 1968.

Yvon Dionne C.A.
Yvon Dionne,
Comptable Agréé.

Roland Tessier
Ass-Greffier de la Cité.

Maurice Richard C.A.
Maurice Richard,
Comptable Agréé.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de son Honneur le Maire Philippe Bernier.

129/68

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 22 avril 1968. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

130/68

Le trésorier fait lecture de comptes produits à la Cité et se totalisant à \$478,843.86. Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Roger Prince, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces comptes.

ADOPTE

131/68

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de démission que lui présente M. Michel Equilbec, Surintendant des Parcs de la Cité. Cette démission, comme le mentionne la lettre, doit prendre effet immédiatement.

L'échevin Rosaire Milette, Président du Comité des Sports & Loisirs, de qui relève le Service des Parcs dit regretter le départ de M. Equilbec qui s'est avéré un employé compétent et travailleur. L'échevin Rosaire Milette propose donc, et il est appuyé par l'échevin Laurent Bernier que la démission de M. Michel Equilbec soit acceptée.

ADOPTE

A la suite de 2 mises en demeure qui lui ont été signifiées au cours des derniers jours, l'échevin Antonio Baril fait à l'intention du Conseil et des contribuables présents, une déclaration dont le texte suit:

" On prétend que mon intervention lors de la dernière séance du Conseil demandant de retarder l'acceptation de la soumission d'engazonnement au Parc Ste-Thérèse, constituait un libelle.

Ma prétention était et est encore, que mon devoir d'échevin est d'empêcher toute possibilité d'actes qui sont ou peuvent être incompatibles entre une fonction au sein de la municipalité et l'intérêt privé. Mon devoir est d'assurer la protection de la Cité, de la meilleure façon possible.

Mes informations étaient à l'effet qu'un employé municipal avait pu collaborer avec des intérêts privés pour la préparation de soumissions à être soumises à la Cité.

Cela, je le considérais comme incompatible. Je n'ai porté ni voulu porter aucune autre accusation.

Depuis la dernière séance du Conseil, j'ai reçu deux (2) mises en demeure d'avoir à me rétracter ou à retirer les paroles que j'avais prononcées à cette date.

Une de ces mises en demeure m'est parvenue de la Compagnie Hydro-Semence Inc., le plus bas soumissionnaire de l'adjudication du contrat du parc Ste-Thérèse. Je considère que je n'ai porté aucune accusation contre cette compagnie et que je n'ai tenu aucun propos libelleux à son endroit.

Quant à l'autre mise en demeure que j'ai reçue, elle provenait de M. Equilbec, l'employé concerné lors de ma déclaration. J'avais déclaré à M. Equilbec, par suite de sa mise en demeure, lors de notre rencontre en comité privé, que je n'aurais aucune objection à retirer mes paroles, par suite de l'enquête qui serait menée, s'il était démontré que mes renseignements s'étaient avérés inexacts.

Vu la démission de M. Equilbec et pour empêcher une dépense inutile à la Cité et vu que cette enquête ne s'impose plus, je n'ai à faire part d'aucune conclusion et je considère l'incident clos. "

M. Roger Hénaire, pépiniériste présent à l'assemblée, demande que de nouvelles soumissions soient demandées en rapport avec la construction de sentiers et l'engazonnement au parc Ste-Thérèse, en effectuant aux devis certaines modifications qu'il suggère.

Son Honneur le Maire informe M. Hénaire que la Cité s'occupera d'effectuer ces travaux sans avoir recours à une entreprise privée.

M. Arthur Rochon revient à la charge pour obtenir certaines informations qui ont été demandées par la Ligue des Propriétaires au début de l'année.

Le greffier et les membres du Conseil expliquent qu'ils étaient sous l'impression que la Ligue des Propriétaires avait eu tout le loisir de discuter des différentes questions relatives à l'administration municipale lors d'une réunion conjointe spécialement convoquée dans ce but. A l'issue de cette rencontre, les membres de la Ligue semblaient satisfaits et les représentants de la Cité ont conclu de bonne foi que l'affaire était classée. Néanmoins, le greffier s'emploiera à leur donner satisfaction puisque cette séance d'information ne semble pas avoir répondu aux exigences de M. Rochon.

132/68

Le greffier fait lecture de soumissions reçues pour la fourniture du matériel et l'exécution de travaux de peinture au marché public. Ces soumissions se résument comme suit:

NEPHTALIE LEMAIRE & FILS INC.	\$1,050.00
MAURICE BERNIER	\$1,226.00
COURCHESNE & FILS ENR.	\$ 925.00

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la soumission de Courchesne & Fils Enr, plus bas soumissionnaire, soit retenue au prix de \$925.00.

ADOPTE

La Cité a demandé des soumissions dans le but de renouveler le système de protection contre le vol et l'incendie de certains édifices industriels et commerciaux et de l'uniformiser pour le relier à un seul panneau central de surveillance au poste de police. La demande de soumission précisait que ce panneau central devait comprendre une unité de contrôle avec possibilité immédiate de quarante (40) indications pour alarme ou trouble, et possibilité d'en ajouter quarante (40) autres dans le futur.

Les soumissionnaires sont les suivants:

- Edwards of Canada Ltd par l'intermédiaire de la Cie Thibeault Electronique Ltée.
- Thibeault Electronique Ltée (Panneau Central de marque ADEMCO)
- Lap's Fire Equipments & Co.
- Amplitrol Electronics Limited.
- Diebold of Canada Limited.
- Dominion Electric Protection Company.

Le Conseil étudiera ces soumissions et fera connaître sa décision à une séance ultérieure.

133/68

La seule soumission produite pour l'obtention de la concession d'opération du restaurant aménagé au Chalet du Parc Woodyatt a été produite par M. Serge Lemaire domicilié au 673 du Boul. Mercure. Cette soumission rencontre bien les exigences de la Cité. Il est donc proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que cette concession de restaurant à être opéré au chalet du Parc Woodyatt soit accordée à M. Serge Lemaire pour l'année 1968; QUE le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer la convention à intervenir avec monsieur Lemaire.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Hervé Despault, du 130 - 12e Avenue, aimerait que la Cité établisse un système pour prévoir le stationnement des véhicules alternativement d'un seul côté des rues une journée, et de l'autre côté le lendemain. Ce système prévoierait donc que chacun des côtés d'une rue serait balayé et lavé tous les deux jours. Certains membres du Conseil font remarquer que cette procédure suppose l'acquisition d'un système de panneaux-indicateurs mobiles, et passablement d'heures de travail pour relocaliser ces panneaux chaque jour. On prend quand même bonne note de la suggestion pour y référer s'il s'avère avantageux d'y donner suite.

- A la suite d'une lettre du directeur régional de l'Institut National Canadien pour les Aveugles, le Conseil fera tenir à cet organisme une invitation à tenir son congrès 1969 à Drummondville.
- Le Comité de sécurité des brigades scolaires de Drummondville a apprécié la collaboration des autorités municipales lors de la campagne de souscription 1968 et il les en remercie chaleureusement.
- Par l'intermédiaire de son secrétaire, le Très Honorable Pierre Elliot Trudeau accuse réception et remercie la Cité de Drummondville des félicitations qu'elle lui a fait parvenir lors de son accession au poste de premier Ministre du Canada.
- Le Ministère des Terres et Forêts remercie la Cité de lui avoir permis d'utiliser la bâtisse Cyprien Gagnon pour l'entreposage de plants de reboisement.

134/68

Un groupe de citoyens et d'éducateurs projette de former en vertu de la troisième partie de la Loi des Compagnies, une association sans but lucratif qui opérera sous le nom de: "L'Association des Parents de l'Enfance Inadaptée de la Régionale St-François".

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la Cité approuve cette excellente initiative. Les membres du Conseil souhaitent que les projets très louables de ce groupement en voie de formation soient couronnés de succès pour le plus grand bénéfice des jeunes défavorisés de notre région.

ADOPTE

135/68

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'un octroi de \$25.00 applicable pour l'année d'opération 1968, soit consenti à la Société des Concerts de Drummondville. Le Conseil profite de la circonstance pour offrir ses vœux de succès aux dynamiques dirigeants de ce groupement culturel.

ADOPTE

136/68

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité consente un octroi de \$40.00 à la section Drummondvilloise du mouvement Jeunesse Caritas.

ADOPTE

137/68

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement prévoyant la rénovation et l'aménagement d'un chalet utilitaire au Parc Frigon, de même que l'exécution de certains travaux publics; le tout devant être financé selon un mode de taxation applicable au secteur de Drummondville-Ouest.

138/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que les ATTENDUS apparaissant au règlement No. 791, règlement autorisant l'acquisition à des fins municipales des lots numéros 126-1 et 127-1-1, soient abrogés et remplacés par un seul qui se lira comme suit:

" ATTENDU QUE le Conseil de la Cité de Drummondville désire acquérir ces terrains dans le but d'y aménager un parc, et pour les utiliser aussi à toutes autres fins municipales. "

ADOPTE

139/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Roger Prince, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$80,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$80,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 791. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$80,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

140/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Roger Prince, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$62,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$62,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 806. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$62,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

141/68

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que soient retenues les soumissions présentées par les Entreprises de Démolition du Québec Inc. pour la démolition des immeubles Bérard et Lemire situées sur le Boulevard Lemire, tel travail devant être fait selon les spécifications de la Cité mentionnées à la demande de soumission.

ADOPTE

142/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que les modifications suivantes soient apportées au rôle d'évaluation:

Voir tableau page suivante

<u>Fiche</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>		<u>EVALUATION</u>	
				<u>Ancienne</u>	<u>Nouvelle</u>
3643	Gérard Tousignant	146-146	(bâtisse)	\$ 7,000.	\$ 8,775.
6385	Pierre Traversy	162B-95-31	(bâtisse)	nil	\$ 8,650.
6774	Aristide Carpentier	149-218	(bâtisse)	\$ 7,750.	\$ 7,250.
5204	Murphy Oil Ltée	159-4	(bâtisse)	\$ 4,575.	nil
15294	Normand Pépin	168-91	(bâtisse)	\$ 6,975.	\$ 6,475.
166	Georges Lackie Estate	P. 8 nord	(terrain)	\$10,075.	\$ 1,500.
250	Georges Lackie Estate	P. 8 nord	(terrain)	\$ 6,925.	\$ 8,550.
12202-1	Pinard & Pinard Ltée	124-52	(terrain)	nil	\$ 500.
19880	Simon Lemoyne	136A-115	(bâtisse)	\$ 4,350.	nil

ADOPTÉ

143/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que l'échevin Laval Allard soit désigné pour agir comme pro-maire au cours des prochains trois mois.

ADOPTÉ

144/68 Lecture est donnée des mutations de propriétés portant les numéros 3550 à 3591 inclusivement. Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ces mutations de propriétés soient approuvées.

ADOPTE

145/68 Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que M. Arthur Hivon soit autorisé à procéder à l'enfouissement de six (6) réservoirs de cinq mille (5,000) gallons d'huile chacun, sur un lot sis sur le boulevard St-Joseph, et portant les numéros de cadastre 136A-106, 107, 108 et 109.

Il est entendu que la quantité maximum d'entreposage à cet endroit sera limitée à 30,000 gallons, et l'installation des réservoirs sus-mentionnés devra être conforme aux exigences du Code National de Prévention des Incendies (Canada 1963), de même qu'aux exigences de la Canadian Underwriters Association. Le Service des Permis et Inspection est autorisé à émettre le permis nécessaire à telle installation en tenant compte des conditions ci-haut mentionnées.

ADOPTE

146/68 Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Laval Allard, que M. Guy Fournier soit autorisé à procéder à la relocalisation de réservoirs souterrains pour l'entreposage et la distribution de produits pétroliers sur un lot portant les numéros de cadastre 124-18, 19 et situé en bordure du Boulevard St-Joseph. Le Service des Permis et Inspection est autorisé à émettre le permis nécessaire en pareil cas, en exigeant que l'installation prévue soit conforme aux exigences du Code National de Prévention des Incendies, de même que de la Canadian Underwriters Association.

ADOPTE

Le Conseil entend la requête d'un groupe de citoyens de la rue Laferté qui demandent le pavage de leur rue entre Cormier et Birtz. Le Conseil n'est pas en mesure de fournir immédiatement une réponse définitive aux requérants, mais il charge le Directeur des Travaux Publics de préparer

un estimé du coût des travaux du pavage à être effectués sur cette rue, de même que sur quelques autres du même secteur. On discutera lors de la prochaine assemblée de la possibilité financière d'exécuter ces travaux.

147/68

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le Greffier de la Cité soit chargé de faire parvenir des avis à une centaine de propriétaires qui dérogent aux règlements nos. 544 et 554 concernant la propreté des lots vacants.

ADOPTE

148/68

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le service des achats soit autorisé:

- 1^o à faire l'acquisition d'une lunette d'arpentage dite "Transit", de marque Astra, de la compagnie Norman Wade Ltd, au prix de \$432.60, plus taxe provinciale;
- 2^o à retenir la maison Dionne & Fils Ltée comme fournisseur de peinture à trafic pour la saison 1968, au prix de \$2.60 le gallon impérial pour la peinture blanche et de \$2.95 le gallon impérial pour la peinture jaune, à la condition que la peinture livrée rencontre en tous points les exigences de la demande de cotation.

ADOPTE

149/68

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement destiné à abroger et remplacer le règlement 669 de la Cité relatif aux enseignes, affiches, panneaux-réclame, etc.

150/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laval Allard, que Me. Jacques Beaudoin, notaire, soit autorisé à préparer un acte de cession par M. René Ferland à la Cité de Drummondville, de parties de terrains lui appartenant et prévues au plan de cadastre comme étant le lot 156-234, une section de la rue Cockburn. Le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par

la présente autorisés à signer l'acte de cession à intervenir et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

151/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que les services de Armand Toupin Inc. soient retenus au prix total de \$2,650.00 pour effectuer les modifications nécessaires au système électrique de l'édifice Eagle, rue St-Jean, afin d'accommoder les locataires de cet immeuble.

ADOPTE

152/68

Première lecture est donnée du règlement no. 813 amendant les règlements 549 et 723 - jours et heures d'ouverture du Marché Public et tarifs et permis exigés des locataires d'étaux.

A la suite de la lecture du règlement No. 813, le Conseil prend connaissance d'une requête présentée par 37 locataires du marché public qui demandent que le marché public soit ouvert le samedi, de mai à novembre de chaque année pour permettre aux cultivateurs d'écouler les produits périssables qu'ils cultivent durant la saison d'abondance.

Le Conseil entend quelques uns des requérants présents à l'assemblée et promet d'étudier sérieusement leurs revendications.

M. Oscar Chagnon aimerait que la Cité s'occupe de l'achat et de la revente des chiffres composant les numéros civiques qui doivent être apposés aux immeubles, de telle façon que ce numérotage soit uniformisé par toute la ville. Un autre citoyen présent suggère que ces numéros soient phosphorescents pour que leur lecture soit facilitée la nuit. Le Conseil prend note de la suggestion et en fera une étude.

153/68

Première lecture est donnée du règlement no. 812, prévoyant un emprunt de \$6,000.00 pour défrayer une partie du coût de préparation des devis du concept général de rénovation urbaine.

154/68

Le greffier dépose en troisième lecture le règlement et le plan de zonage no. 801.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que ce règlement et le plan qui l'accompagne soient adoptés à toutes fins légales.

ADOPTE

Conformément aux exigences de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique du règlement 801 au 3 juin 1968.

155/68

Deuxième lecture est donnée du règlement 811 concernant l'imposition des taxes et permis de commerce pour l'année 1968.

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Laval Allard, que ce règlement no. 811 soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

156/68

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, QUE le trésorier soit autorisé à préparer le rôle de perception des licences commerciales.

QU'UN escompte de 10% soit accordé aux marchands qui s'acquitteront du paiement de leur licence commerciale dans le délai prévu et indiqué sur les comptes à être expédiés.

ADOPTE

M. Michel Equilbec, présent à l'assemblée, se dit insatisfait de la déclaration le concernant faite par l'échevin Baril au début de la présente séance et demande que soit instituée une Commission d'enquête comme le Conseil le lui avait laissé entendre lors d'une séance de Comité précédente.

Son Honneur le Maire précise qu'en autant que le Conseil est concerné, l'incident est clos et qu'il ne voit pas la nécessité pour la Cité de poursuivre plus loin cette affaire.

M. Oscar Chagnon et Honorius Lavoie font part de leurs commentaires.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Roland Tessier
.....
Assistant-greffier.

Philippe Bernier
.....
Maire.

27 mai 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 mai 1968, cette séance étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de son Honneur le Maire Philippe Bernier.

157/68

En l'absence du greffier de la Cité de même que du trésorier qui en pareil cas agit comme greffier-adjoint, il est nécessaire de nommer pour la présente séance et les quelques jours à venir, une personne qui agisse temporairement comme greffier-adjoint de la Cité de Drummondville.

Il est donc proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Roger Prince, que Mme Gisèle B. Chagnon, secrétaire au Bureau du Greffier, agisse pour la présente séance et au cours de la semaine du 27 mai 1968 comme greffier-adjoint de la Cité de Drummondville, et soit autorisée à ce titre à signer le procès-verbal de la présente assemblée et tout autre document dont la signature pourrait s'avérer urgente.

ADOPTE

158/68

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 13 mai 1968. Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

159/68

- Ayant décidé de s'occuper activement de la campagne électorale fédérale en cours, Me. André Biron, avocat, juge préférable de présenter au Conseil sa démission en qualité de juge municipal. Me. Biron loue la compétence et le dévouement des officiers de la Cour Municipale de même que le tact des membres du Conseil qui en toutes circonstances se sont abstenus de s'ingérer de quelque façon que ce soit dans l'exécution de ses fonctions.

Le Conseil doit donc à regret se rendre à cette demande de Me. André Biron et il est donc proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la démission de Me. André Biron en qualité de juge municipal de la Cité de Drummondville, soit par la présente résolution acceptée.

ADOPTE

- Mme Louise Biron, épouse de l'aviseur légal de la Cité, a beaucoup apprécié les fleurs qui lui sont parvenues de la part de la Cité de Drummondville lors d'un récent séjour à l'hôpital, et elle en remercie les autorités municipales.
- Le Club de Golf Hériot sous la signature de son secrétaire, André Langevin, félicite le Service des Incendies de même que le directeur Conrad Proulx pour l'efficacité apportée à circonscrire un début d'incendie au local de ce Club de Golf, le 7 mai 1968.
- M. Jacques Lavigne, président de Exporama Régionale 68, remercie les membres du Conseil d'avoir bien voulu mettre le Centre Civique à la disposi-

tion de son organisation. Il apprécie également que les membres du Conseil aient accepté de participer nombreux à l'ouverture officielle, le 24 avril dernier. M. Lavigne adresse également des remerciements aux exposants, à la presse parlée et écrite et de façon toute spéciale à la population de Drummondville et de la région qui a bien encouragé cette entreprise.

160/68

- A la suite d'un appel téléphonique logé auprès du président de la Société d'Habitation du Québec, le greffier suppléant fait rapport au Conseil que cette Société n'est pas encore en mesure de préciser à quel moment approximativement il lui sera possible d'accorder à la Cité de Drummondville l'approbation des devis du concept général de Rénovation Urbaine qui lui ont été présentés, il y a plusieurs semaines déjà. Etant donné que la Cité retient présentement plusieurs projets d'amélioration dans la perspective de les faire éventuellement inclure dans ce programme de rénovation, le Conseil est impatient d'obtenir les approbations gouvernementales afin que la population puisse bénéficier au plus tôt des avantages financiers prévus en matière de rénovation.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le greffier suppléant soit prié de solliciter une fois de plus la coopération des officiers de la Société d'Habitation du Québec afin que soit présentée au plus tôt au Lieutenant Gouverneur en Conseil la documentation soumise en vue de l'approbation du concept général d'aménagement prévu pour la Cité de Drummondville.

ADOPTÉ

- Le Daily Commercial News offre à la Cité l'opportunité d'insérer une annonce dans l'édition 1968 de sa publication Quebec Industrial Park, laquelle a pour but de mettre en valeur les facilités qu'offrent les différentes villes de la Province en matière d'accommodation pour les industries.

Avant de donner suite à cette demande, le Conseil de la Cité se propose de consulter les dirigeants de la Chambre de Commerce qu'il doit recevoir à l'Hôtel de Ville le mardi 28 mai 1968, et d'obtenir leur opinion quant à l'opportunité d'attribuer un montant pour la publication d'une annonce de ce genre.

161/68

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que les services professionnels de Me. Jacques Biron, avocat, soient retenus pour défendre les intérêts de la Cité dans une cause intentée en Cour Supérieure du District de Drummond par Dame Roger Poirier contre la Cité de Drummondville et la compagnie Cat's Paw Holtite Co. Ltd. conjointement.

ADOPTÉ

162/68

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le Directeur de Police M. Conrad Proulx soit autorisé à représenter la Cité au congrès de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec qui sera tenu à Chicoutimi, du 7 au 11 juillet prochain.

ADOPTÉ

163/68

Des réparations coûteuses devant à brève échéance être effectuées aux locaux qui abritent une bonne partie de l'équipement du Service des Incendies, le Conseil juge opportun de former un Comité qui aura pour mission de dresser une planification et de discuter de l'opportunité et de la possibilité de relocaliser le poste de pompiers actuel, ou encore d'aménager un ou plus d'un poste additionnel.

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Rosaire Millette, que MM. Laval Allard, Laurent Bernier, J.A. Michaud et Roger Prince, échevins, de même que MM. Conrad Proulx, Directeur de Police et Jacques Bonin, ingénieur, soient désignés pour prendre part à cette étude.

ADOPTÉ

164/68

Dans une lettre datée du 26 avril 1968, l'Honorable Robert Lussier, Ministre des Affaires Municipales, encourage les Cités et Villes à déléguer un ou des représentants au congrès de l'Institut des Officiers municipaux de finance et d'administration du Québec qui doit se tenir à Sainte-Foy du 11 au 14 juin prochain.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Laval Allard, que M. Roger Prince, président du Comité des Finances de la Cité de même que le trésorier M. Roland Tessier, soient délégués pour représenter la Cité à ce congrès en juin prochain.

ADOPTE

Par l'intermédiaire de leur présidente, Mme Marielle Carrier, les Peintres de la Gamme sollicitent du Conseil un octroi qui les aiderait à subventionner une tournée de concerts de trois semaines qu'ils projettent d'effectuer en Europe au mois d'août 1968.

Tous les membres du Conseil reconnaissent d'emblée la qualité de cet ensemble vocal et ils se réjouissent du fait que le fanion de notre ville soit porté à l'étranger par d'aussi distingués ambassadeurs.

Cependant, à son grand regret, le Conseil ne peut s'associer financièrement à cette belle initiative des Peintres de la Gamme. Les finances municipales ne le lui permettent pas présentement.

165/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que les services professionnels de Me. Moisan & Morin, notaires, soient retenus pour la préparation d'un acte de vente par la Succession Bérard à la Cité de Drummondville d'un lot portant le numéro Ptie 153 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, d'une superficie de 404,500 pi. car., au prix de .15¢ le pied carré.

Le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité cet acte de vente et tous documents accessoires et à y apporter toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

166/68 L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'exécution de travaux publics pour l'année 1968.

167/68 Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision du lot 162b-424 préparé par l'arpenteur-géomètre Armand St-Pierre, A.G., en date du 18 avril 1968, pour le compte de M. Charles Lauzière. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que ce plan de subdivision soit approuvé.

ADOPTE

La Régie des Alcools du Québec nous informe qu'une demande lui a été présentée pour le transfert à M. B.N. Pothitos (Les Restaurants Le Voyageur) d'un permis de la Régie des Alcools autrefois détenu par M. Armand Dagenais pour opération au 412, de la rue Lindsay à Drummondville (Le Restaurant Ste-Rose).

168/68 Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Laval Allard, que la Cité de Drummondville consente à l'oeuvre de la Croix Rouge un octroi de \$50.00 applicable sur son année d'opération 1968.

ADOPTE

169/68 Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Baril, qu'une subvention de \$50.00 soit accordée au Club Richelieu de Drummondville, lequel octroi étant applicable pour l'année 1968.

ADOPTE

170/68 Le Conseil prend connaissance d'un projet de convention aux termes de laquelle la Cité loue à la compagnie Nat Schwartz Inc. une étendue additionnelle de plancher de 300 pieds carrés à l'édifice Eagle, rue St-Jean, au prix de \$300.00 dollars par année, soit \$25.00 dollars par mois. Cette convention est soumise aux mêmes conditions, termes et stipulations déjà arrêtés par le bail antérieur enregistré à la division de Drummond sous le numéro 174791, le 3 mai 1968.

Il est donc proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité cette convention et à y apporter toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

171/68

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte de vente par Chemcell Limited à la Cité de Drummondville, de rues et d'un parc compris dans la subdivision de cette portion du territoire de la Cité désignée comme étant le "Celanese Square", lesquels rues et parc sont plus amplement désignés aux plans A-728 et A-728-1 annexés au contrat. Ce projet de contrat prévoit également l'établissement de certaines servitudes pour le passage des services publics.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ce projet de contrat soit approuvé tel que rédigé et que le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité, ainsi que tous documents accessoires, et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

172/68

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 812 prévoyant l'attribution d'un montant de \$6,000.00 pour la préparation des devis du concept général de rénovation urbaine.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ce règlement No. 812 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique du règlement No. 812 au 10 juin 1968.

173/68

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 813 modifiant les heures et jours d'ouverture du marché public, et prévoyant l'imposition de licences commerciales aux vendeurs - locataires d'étaux au marché public.

A la suite de la lecture de ce règlement, le Conseil entend les commentaires et/ou protestations de certains vendeurs au marché public qui sont présents à l'assemblée. L'échevin Roger Prince, président du Comité des Finances, pour sa part, suggère certaines modifications en ce qui a trait à l'imposition de demi-licences à certains marchands qui opèrent au marché public un commerce saisonnier.

Afin de permettre à l'aviseur légal de la Cité de reviser la rédaction de ce règlement, le Conseil à l'unanimité convient de reporter ce règlement No. 813 en troisième lecture, le 3 juin 1968.

174/68

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement prévoyant la rénovation et l'aménagement d'un chalet utilitaire au Parc Frigon; ces travaux devant être financés selon un mode de taxation applicable au secteur de Drummondville-Ouest.

175/68

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'exécution de certains travaux publics dans le secteur ouest de la Cité, lesquels travaux devant être financés selon un mode de taxation applicable au secteur de Drummondville-Ouest.

Lors de la séance du 13 mai dernier, des soumissions ont été ouvertes, lesquelles avaient été demandées dans le but de renouveler le système de protection contre le vol et l'incendie de certains édifices industriels et commerciaux et de l'uniformiser pour le relier à un seul panneau central de surveillance au poste de police.

Les soumissions présentées étaient difficiles à cataloguer parce qu'elles étaient très diverses. Après étude, le Conseil en est venu à la conclusion qu'il serait dans l'intérêt de la Cité de demander de nouvelles soumissions mais sous une autre forme.

Il s'agira d'accorder un droit exclusif à une compagnie quelconque d'installer, d'opérer et d'entretenir à ses frais au poste de police, un panneau de surveillance. Cette compagnie aura le loisir de faire de la sollicitation et de percevoir un loyer des commerces et industries qui s'y relieront. Elle devra en retour payer à la Cité une allocation dont le montant restera à déterminer par les soumissionnaires.

Le service des achats est donc autorisé à demander de nouvelles soumissions en tenant compte des précisions ci-haut décrites.

176/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que les services de Modern Paving & Construction Limited soient retenus pour l'exécution de travaux de revêtement bitumineux aux prix unitaires prévus à une lettre de cette compagnie en date du 21 mai 1968, lesquels sont les suivants:

Mise en forme et correction de profil

Rue.....	\$0.20 le pied lin.
Stationnements.....	\$0.05 la ver. car.

Béton bitumineux

Nouveau pavage.....	\$7.49 la tonne
Couche d'usure.....	\$7.60 la tonne
Huile d'amorçage.....	\$0.03 la ver. car.

Il est entendu que les travaux autorisés par la présente résolution devront être terminés le ou avant le 15 août 1968.

ADOPTE

177/68

Le greffier dépose en première lecture le règlement No. 814 prévoyant l'application du Code National de Prévention des Incendies au territoire de la Cité de Drummondville.

L'échevin Roger Prince s'informe des derniers développements survenus relativement au projet mis de l'avant

dans le but d'assurer une identification plus adéquate de nos industries Drummondvilloises en utilisant, après lui avoir fait subir quelques modifications, le panneau-réclame installé à l'entrée du parc industriel.

A une question de l'échevin Roger Prince, le Directeur des Travaux Publics précise que les industries concernées ont été invitées par le Comité de Promotion Industrielle de la Chambre de Commerce, à adopter un écusson ou blason distinctif qui serait de nature à les identifier.

Mardi le 28 mai prochain, le Conseil recevra les dirigeants de la Chambre de Commerce qui présenteront le mémoire annuel de cet organisme aux autorités municipales. Les membres du Conseil profiteront de la circonstance pour discuter avec eux de ce projet d'identification des industries.

M. Oscar Chagnon commente certains articles qui ont paru dans les journaux à la suite de la procédure suivie par un huissier chargé par la Cour Municipale de percevoir d'un certain journaliste le prix d'une amende et des frais encourus par suite d'une infraction au règlement de circulation.

Me. Jacques Biron, aviseur légal de la Cité, informe le Conseil des circonstances qui ont entouré cet incident.

Certains contribuables qui, lors de la dernière séance, avaient présenté au Conseil une requête dans le but d'obtenir l'exécution de certains travaux de voirie dans leur secteur, reviennent de nouveau devant le Conseil pour connaître les résultats de l'étude qui a été faite de leur demande.

Des commentaires du Conseil, on peut conclure que des travaux de pavage seront effectués sur la rue Laferté, entre Cormier et Birtz, de même que sur la rue Birtz, entre Laferté et Valois, De plus, des trottoirs seront incessamment construits sur la rue Henri Dunant.

Le Conseil écoute et prend bonne note des commentaires des résidents de ce secteur de la Cité, notamment en ce qui a trait à l'occupation possible d'un certain lot triangulaire propriété de M. Napoléon Leclerc et située sur la rue Henri Dunant, de même qu'en ce qui concerne le zonage affecté

3 juin 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 3 juin 1968; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- " - Procéder à la lecture publique du règlement no. 801 - ZONAGE.
- Donner la troisième lecture du règlement no. 813 - jours et heures d'ouverture du marché public - licence commerciale aux vendeurs.
- Opportunité d'appuyer deux résolutions de l'Union des Municipalités, re:
 - 1^o Loi de l'impôt sur la vente au détail;
 - 2^o Taux d'intérêt à être perçu sur comptes de taxes passés dus. "

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

179/68

L'assistant-greffier dépose en lecture publique le règlement et le plan de zonage No. 801.

180/68

Troisième lecture est donnée du règlement No. 813 modifiant les heures et jours d'ouverture du marché public et imposant certains tarifs aux usagers du marché public.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Roger Prince, que ce règlement No. 813 soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

181/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, qu'un escompte de 10% soit accordé aux locataires du marché public qui s'acquitteront, dans les 30 jours de la production du compte, de la licence commerciale prévue à l'article 5 du règlement 813.

ADOPTE

182/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Rosaire Milette:

QUE l'Union des Municipalités de la Province de Québec demande à l'Honorable Paul Dozois, Ministre des Finances, de renoncer à son projet de modifier l'article 38 du chapitre 71 des S.R.Q. 1964, et de distribuer dès cette année, à toutes les municipalités du Québec et en proportion de leur population, en prenant en considération le recensement de 1966, le montant global de la taxe de vente accumulée et qui n'a pas encore été distribuée.

QUE la présente résolution soit remise au Ministre des Finances par le Président de l'U.M.Q., Me. Maurice Tessier, et le Président du Comité des Résolutions, M. Jean Perreault, dans le plus bref délai possible.

ADOPTE

183/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Rosaire Milette:

QUE demande soit faite à l'Honorable Robert Lussier, Ministre des Affaires Municipales, de proposer sans délai à la présente Législature une modification à l'article 517 de la Loi des Cités et Villes, afin de permettre aux municipalités d'imposer, sur toutes les taxes municipales, à dater de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées, un taux équivalent à celui chargé par les banques sur les prêts temporaires consentis aux municipalités.

QUE la présente résolution soit remise au Ministre des Affaires Municipales par le Président de l'U.M.Q., Me. Maurice Tessier, et le Président du Comité des Résolutions, M. Jean Perreault, dans le plus bref délai possible.

ADOPTE

179^d/68

Le délai de une (1) heure prévu à l'article 426 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement no. 801, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Roland Tessier
.....
Assistant-greffier.

Philippe Bernier
.....
Maire.

10 juin 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 10 juin 1968, cette séance étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de son Honneur le Maire Philippe Bernier.

184/68

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 812 prévoyant l'attribution d'un montant de \$6,000.00 pour la préparation des devis du concept général de rénovation urbaine.

185/68

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 27 mai et 3 juin 1968. Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Roger Prince, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Ovila Hébert, directeur des Loisirs de Drummondville-Ouest Inc, informe le Conseil qu'un Bal de Chien Chaud sera tenu au Parc Frigon, jeudi le 4 juillet 1968. Cette organisation a pour but d'amasser des fonds pour aider à l'organisation des Loisirs des jeunes du secteur. Le Conseil ne pose pas d'objection à ce projet et souhaite bon succès aux organisateurs.
- Le Conseil prend connaissance d'une suggestion de M. Paul Hénault à l'effet de changer le nom de la rue Foch pour celui de Turcotte. L'échevin Laurent Bernier a consulté certains résidents du secteur et son étude lui a permis de constater que cette modification est non seulement acceptée mais désirée par les citoyens concernés. Il semble qu'un changement de ce genre faciliterait grandement la livraison du courrier ou de marchandise sur la rue Turcotte.

186/68

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement destiné à changer le nom de la rue Foch par celui de: "Turcotte".

- Un citoyen de la Cité de St-Hyacinthe, M. Pierre Gendreau, formule des commentaires fort élogieux à l'endroit des administrateurs de la Cité de Drummondville qui ont su doter notre ville de parcs et terrains de jeux fort bien aménagés, de même que d'un Centre Culturel qui fait non seulement l'orgueil des citoyens de notre ville mais également l'envie des résidents de villes avoisinantes.
- Le rédacteur en chef de la revue "Actualité", le révérend père Jean-Louis Brouillé, S.J., demande l'autorisation de solliciter dans les limites de la Cité de Drummondville des abonnements à cette revue "Actualité". Le Conseil accorde avec plaisir l'autorisation demandée, mais se voit dans l'impossibilité de dispenser les responsables de cette revue "Actualité" du paiement du permis de sollicitation, ou licence commerciale qui doit normalement être exigé en pareille circonstance.

187/68

Les membres du Conseil ont en main une liste de comptes produite par le Service de la Trésorerie, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$344,737.61.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laval Allard, que ces comptes soient approuvés et que le trésorier soit autorisé à en acquitter le coût.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision du lot P.162B-336, daté du 21 mai 1968, et préparé par les arpenteurs LeMaire & LeMaire pour le compte de la Commission Scolaire de Drummondville.

La partie de terrain concernée est prévue comme PARC au règlement et plan de zonage de la Cité. Après étude et consultation, le Conseil de la Cité juge de l'intérêt de toute la population de ce secteur de maintenir le zonage appliqué sur cette portion de territoire, et conséquemment, ne peut accepter le plan de subdivision ci-haut décrit.

188/68

Pour faciliter le travail des employés des divers départements de l'administration municipale, il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la Cité fasse l'acquisition d'un exemplaire de l'édition 1968 des annuaires Polk. Un montant de \$35.00 dollars est alloué à cet effet.

ADOPTE

189/68

Le Conseil prend connaissance d'un rapport du Coordonnateur de la Protection Civile du groupe 511 - zone 5 - prévoyant une planification pour les cinq (5) prochaines années, laquelle planification entraînera des déboursés estimés à \$35,230.00. La participation financière de la Cité se chiffre à 10% de ces estimés, soit environ \$3,500.00 pour 5 ans.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que ce rapport de planification soit approuvé tel que soumis et que le Maire et le Directeur des Travaux Publics soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.

ADOPTE

190/68

Un rapport de l'ingénieur révèle qu'un mur de soutènement longeant la route 20 aux approches du vieux pont de la Rivière St-François est sérieusement avarié et nécessite des réparations urgentes.

La Cité aurait grand besoin de l'assistance technique et financière du Gouvernement Provincial pour que s'effectuent rapidement ces réparations, et il est donc proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Baril, qu'une demande officielle soit logée auprès de l'Honorable Ministre des Travaux Publics dans le but d'obtenir cette aide.

ADOPTÉ

191/68

M. Germain Benoit, propriétaire de l'Hôtel Normandie, s'occupe d'effectuer certaines transformations aux propriétés avoisinant son commerce, lesquelles transformations auront pour effet de modifier la superficie et la localisation du terrain de stationnement qu'il met à la disposition de ses clients et du public en général.

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité consente à l'Hôtel Normandie Drummondville Inc. une exemption de taxes sur toutes les parties de terrains à être distraites des lots P.90, P.110, P.178, P.179 et P.180 et qui sont, ou seront éventuellement affectées au stationnement des véhicules. Cette exemption de taxes est consentie à la condition que les parties de terrains en question soient considérées comme stationnement PUBLIC et que des affiches ou enseignes à cet effet puissent y être installées. Le Conseil se réserve également le droit de révoquer ce privilège d'exemption en tout temps.

ADOPTÉ

191st/68

Le Conseil prend connaissance d'une proposition du Canadian Pacific en date du 22 avril 1968, par laquelle il propose de reprendre à sa charge, moyennant une réduction de loyer pour la Cité, une longueur de 500 pieds à être distraite de la voie industrielle Janelle, à la hauteur du quai de déchargement de la rue St-Henri. Après étude, le Conseil, à l'unanimité, convient de maintenir le statu quo et de s'en tenir à l'entente originale prévue au contrat intervenu entre la Cité et le C.P.R. et prenant effet le 1er août 1961.

ADOPTÉ

Avant de procéder à la confection d'un plan définitif, l'arpenteur-géomètre Denis St-Pierre sollicite, dans une lettre datée du 20 mars 1968, l'assentiment du Conseil au sujet de modifications qu'il entend apporter à un plan de subdivision de partie des lots 153 et 156 du Canton de Grantham.

Le Conseil de la Cité, en principe, consent à ce que la rue ou lot 156-266 soit prolongé, où débouche sur la rue ou lot 156-256, et est prêt à considérer l'approbation d'un plan définitif tenant compte de cette modification. La Cité exigera, comme à l'accoutumée, que cette rue lui soit cédée, de même que les autres lots de cette subdivision apparaissant comme rue.

192/68

Le Conseil prend connaissance d'un projet de subdivision du lot P.167, préparé par les arpenteurs LeMaire & LeMaire, en date du 29 mai 1968, pour le compte de M. Rodrigue David.

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le projet de subdivision ci-haut mentionné soit approuvé tel que préparé.

ADOPTÉ

La Régie des Alcools du Québec informe le Conseil que M. Lucien Laplante a présenté une demande de transfert du permis autrefois détenu par M. Polidor Trahan pour opération à la Taverne Le Rigolet Enr., 631, rue Lindsay.

La Régie des Alcools du Québec informe la Cité que M. Ernest Lefrançois a présenté une demande pour l'obtention d'un permis de taverne qu'il désire exploiter au 37 de la rue St-Laurent à Drummondville.

193/68

Après avoir réétudié la question, le Conseil, sur proposition de l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Laval Allard, convient de consentir aux Peintres de la Gamme un octroi de \$50.00 destiné à démontrer toute l'appréciation du Conseil de la Cité pour cette excellente initiative de ce groupe vocal qui le conduira en Europe au cours de l'automne prochain pour donner une série de concerts.

Le Conseil joint à cet octroi ses meilleurs vœux pour un succès triomphal.

ADOPTE

Une trentaine de résidents du secteur avoisinant les rues Rajotte et St-Alfred se plaignent de dommages subits par suite du refoulement des égoûts dans leur cave à la suite de pluie spécialement abondante.

Le Conseil charge le Directeur des Travaux Publics d'effectuer une étude des réseaux d'égoûts dans ce secteur et de lui faire part de ses recommandations. On prie également le Directeur des Travaux Publics de fournir un estimé du coût que supposerait l'application des recommandations qu'il suggèrera.

Une quinzaine de citoyens présente une requête au Conseil à l'effet de faire disparaître deux constructions ou résidences particulièrement vétustes qui déparent semble-t-il la rue St-Omer et déprécient par le fait même les propriétés avoisinantes.

Le Conseil demande que le service de Police de même que la Division des Permis et Inspection produisent un rapport à la suite duquel il jugera des mesures à prendre dans ce cas.

1937/68

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la présente résolution ratifie la formation d'un Comité de Restructuration de l'administration municipale. Les personnes qui seront appelées à siéger sur ce Comité, sous la présidence de l'échevin Jules Dupuy, sont: Son Honneur le Maire Philippe Bernier, MM. les échevins Raymond Luneau et Antonio Baril, M. Jacques Bonin, ingénieur, de même que MM. Fernand Girard, ing., gérant de Sylvania Electric Canada Ltée, Marc Ruel, ing., gérant de l'usine Eagle Pencil, de même que Denis Poisson.

Les membres de ce Comité auront le loisir de s'adjoindre durant leur travail d'autres compétences dans différentes disciplines, s'ils le jugent nécessaire.

ADOPTE

194/68

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que l'urbaniste Gaétan Richard et les membres de son personnel soient autorisés à tenir une enquête dans le secteur concerné par le projet de rénovation urbaine centre-ville. Cette enquête a pour but d'effectuer un échantillonnage complet des besoins et conditions de ce secteur. L'enquête en question doit traiter notamment de la densité de la population, de la composition des familles, de l'état de la construction, de même que des revenus et possibilités financières des habitants de ce secteur.

L'échevin Laurent Bernier explique qu'il s'agit là de l'une des phases essentielles qu'exige la Société d'Habitation du Québec des municipalités qui entreprennent pareil programme de Rénovation Urbaine.

ADOPTE

Le Conseil exprime l'espoir que les résidents de cette partie de la Cité recevront aimablement les préposés à cette enquête et y collaboreront de leur mieux, dans leur propre intérêt.

195/68

Des avis ont été servis à M. Maurice Lacharité par la Division des Permis et Inspection, de même que par l'aviseur légal de la Cité, l'enjoignant de déplacer une bâtisse qu'il a localisée au cours de l'hiver dernier sur la rue Landreville, sans avoir obtenu les autorisations nécessaires. La bâtisse en question ne rencontre pas les normes prévues pour être érigée ou installée sur cette rue.

Etant donné que M. Lacharité n'a pas donné suite à ces avis, il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que Me. Jacques Biron, aviseur légal de la Cité, soit autorisé à prendre contre M. Maurice Lacharité les procédures légales qui s'imposent en pareille circonstance.

ADOPTE

196/68

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que l'Union des Municipalités de la Province de Québec soit priée d'étudier lors de son prochain congrès annuel, l'opportunité de réclamer auprès du Ministère des Affaires Municipales, un amendement à la Loi des Cités et Villes qui permettrait aux municipalités de légiférer pour limiter le nombre des postes d'essence opérant dans les limites d'une ville. Il serait utile, au cours de la même étude, de

dresser une liste des critères qui pourraient servir de base à cette limitation.

ADOPTE

197/68

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la soumission de Allied Chemical Canada Ltd., au prix de \$50.43 dollars la tonne (base sèche), soit retenue pour la fourniture de l'Alun nécessaire à l'usine de filtration pour la période s'étendant du 1er juillet 1968 au 1er juillet 1969.

ADOPTE

198/68

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement destiné à abroger et remplacer le règlement No. 295 de la Cité de Drummondville.

Le Conseil convient de retarder à la prochaine séance, le dépôt en deuxième lecture du règlement No. 814 prévoyant l'application au territoire de la Cité de Drummondville du Code National de Prévention des Incendies.

198^A/68

Première lecture est donnée du règlement No. 815 prévoyant la rénovation et l'aménagement d'un chalet utilitaire au Parc Frigon.

199/68

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$5,700.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$5,700.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 812. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser (x) emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$5,700.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

(x) à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à

L'échevin Raymond Luneau remercie ses collègues du Conseil de même que les employés de la Cité de Drummondville et la population des nombreux témoignages de sympathie qui ont été exprimés à sa famille lors du décès de M. Georges-Etienne Luneau.

200/68

L'échevin Jules Dupuy déplore le fait qu'un conflit ouvrier persiste depuis déjà 5 ou 6 semaines entre patrons et employés de l'usine Dennison. Les membres du Conseil s'inquiètent pour les deux parties en cause des répercussions regrettables que ne manquent pas d'avoir pour l'économie d'une ville des conflits de ce genre et souhaitent vivement que les problèmes qui sont à l'origine trouvent rapidement une solution qui soit acceptable pour les deux parties.

Son Honneur le Maire fait remarquer qu'il est très difficile pour les autorités municipales de s'ingérer et de s'imposer dans des conflits de ce genre; et que de toute façon, on n'a pas cru opportun jusqu'à maintenant d'accepter les services du maire comme médiateur.

L'échevin Jules Dupuy propose cependant, et il est appuyé par l'échevin Roger Prince, qu'une lettre soit expédiée à l'Honorable Ministre du Travail, le priant de faire tout en son pouvoir pour favoriser le règlement rapide de cette grève qui paralyse actuellement l'importante industrie Drummondvilloise qu'est la Dennison Mfg. Co.

ADOPTE

184^A/68

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 812, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Roland Tessier
.....
Assistant-Greffier.

J. Dupuy
.....
Maire.

Le 27 Juin 1968

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussignée, Madame Gisèle B. Chagnon, Greffier-Adjoint de la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Mme Gisèle B. Chagnon

Assermentée devant moi à
Drummondville, ce 27 ième
jour de juin 1968.

[Signature]

Maire

25 juin 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 25 juin 1968, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: Son Honneur le Maire Philippe Bernier et M. l'échevin Jules Dupuy.

Après une demi heure d'attente, faute de quorum, l'échevin Jules Dupuy propose que la présente assemblée soit ajournée au mercredi 26 juin 1968, à 8 heures p.m.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.. *Boland Tessier* ..
Assistant-greffier.

.. *Philippe Bernier* ..
Maire.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Me. André Biron, Juge Municipal de la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

André Biron

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
3 juillet 1968.

Mme. Gisèle B. Chagnon
Greffier-adjoint de la
Cité de Drummondville.

26 juin 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 26 juin 1968, cette séance étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de son Honneur le Maire Philippe Bernier.

201/68

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 10 et 25 juin 1968. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire salue la présence à l'assemblée d'une nombreuse délégation de citoyens du secteur de l'ancienne municipalité de Drummondville-Ouest. Ces citoyens se sont réunis pour donner leurs opinions relativement au projet de la Cité de rénover et aménager un chalet utilitaire au Parc Frigon.

202/68

A la demande du maire, le greffier-adjoint donne la deuxième lecture du règlement No. 815 prévoyant la rénovation et l'aménagement d'un chalet utilitaire au Parc Frigon, ainsi que l'appropriation d'un montant total de \$40,000.00 à cette fin.

Des discussions assez vives s'engagent entre les représentants des Loisirs de Drummondville-Ouest Inc., promoteurs du projet, et les opposants. Finalement, pour permettre à chacun d'étudier le projet plus à fond et de faire valoir son opinion, le Conseil convient de reporter ce règlement en troisième lecture le 12 août 1968. Durant cette période, des sondages seront effectués pour connaître la réaction de la population de ce secteur.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Son Honneur le Maire Armand Nadeau, C.R., de la Cité de Sherbrooke, a grandement apprécié la réception civique très cordiale qui lui a été réservée par le Conseil municipal de Drummondville, lors de son récent passage chez nous alors qu'il était invité à agir comme conférencier à la Chambre de Commerce du Comté de Drummond.
- Le détective Louis McMahon de la Sûreté Municipale remercie les membres du Conseil d'avoir bien voulu l'autoriser à suivre une série de cours d'identification dispensés récemment par la Gendarmerie Royale du Canada.
- Mme Marielle Carrier, présidente des Peintres de la Gamme, se fait l'interprète des membres de ce groupe vocal pour remercier les autorités municipales de l'octroi qui leur a été concédé à l'occasion de la tournée qu'ils se proposent d'effectuer en Europe à l'automne.

203/68

Lors du contrat de vente intervenu le 19 octobre 1960 entre la Cité et M. Camille Cloutier, il avait été convenu que ce dernier demeurerait propriétaire de l'immeuble et pourrait l'occuper durant une période de 5 ans. Le 13 septembre 1965, en vertu de la résolution no. 440/65, le Conseil avait convenu d'étendre ce privilège à une période additionnelle de trois ans, laquelle période expirera d'ici quelques mois. A la suite d'une demande de M. Cloutier, et étant donné que le Conseil ne prévoit pas d'utiliser la partie de terrain concernée à brève échéance, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que soit ratifiée l'entente suivante:

- 1° M. Camille Cloutier demeurera propriétaire de la bâtisse qu'il occupe présentement;
- 2° M. Cloutier aura le privilège d'occuper cet immeuble, à l'endroit où il est actuellement construit, pour une période additionnelle de 1 an, à compter de la date des présentes;
- 3° M. Cloutier devra payer toutes les taxes exigibles sur la bâtisse dont il reste propriétaire, et ce, pendant toute la durée de la présente convention;

4° En tout temps après l'expiration du délai de 1 an convenu aux présentes, la Cité pourra, sur préavis de 90 jours, et si elle en a besoin, reprendre possession du terrain sur lequel est sise la bâtisse de M. Cloutier.

ADOPTE

204/68

L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 555 (taxe d'eau), pour établir une échelle de taux pour consommation industrielle.

205/68

Le Conseil prend connaissance de deux actes de vente rédigés par les soins de Me. Laurent Jutras, notaire, et ratifiant les transactions suivantes:

abrogé et remplacé par rés. 234/68 (15/7/68)

1° Vente par M. Gérard Girard à la Cité de deux bandes de terrain de trente-trois pieds et six dixièmes (33.6') de profondeur par soixante-quinze pieds (75') de largeur chacune, formant une superficie totale de cinq mille quarante pieds (5,040') carrés et, à être distraites des lots 160B-6 et 160B-7. Cette vente est faite pour le prix de \$3,756.00 dollars payable comptant. De ce chiffre, \$756.00 dollars sont attribués pour l'achat du terrain, et \$3,000.00 dollars sont versés en règlement complet et final de tous frais de toute nature pouvant résulter par suite du déménagement par M. Girard de la maison située sur le lot 160B-6 du Canton de Grantham.

2° Vente par la Cité de Drummondville à M. Gérard Girard d'une lisière de terrain contigue et à l'arrière des lots numéros 160B-7 et P.160B-6 du Canton de Grantham. Cette lisière de terrain mesure quatre-vingt-huit pieds (88') de largeur dans une ligne parallèle au 4e rang, par la profondeur qu'il y a entre le lot 160B-7 et le lot 160B-27 du Canton de Grantham. Cette vente est consentie pour le prix total de \$378.00 dollars payable comptant.

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Laval Allard, que ces deux projets de contrat soient approuvés, et que le maire ou à défaut le pro-maire, et le greffier-adjoint, soient autorisés à les signer pour et au nom de la Cité, et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

206/68

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision de Ptie du lot 160A, préparé par les arpenteurs LeMaire & LeMaire en date du 11 juin 1968, pour le compte de Mme Jeannette Painchaud Dion.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le projet de subdivision ci-haut décrit soit adopté tel que présenté.

ADOPTE

207/68

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, qu'à compter de la date des présentes, Me. André Biron, avocat, soit désigné pour agir dorénavant comme Juge Municipal de la Cité de Drummondville. Le traitement de Me. Biron pour cette fonction est établi à \$4,000.00 dollars par année.

ADOPTE

208/68

Il est résolu à l'unanimité que les plus chaleureuses félicitations du Conseil de la Cité de Drummondville soient transmises à l'Honorable Jean-Luc Pépin, qui vient d'être réélu pour représenter le Comté de Drummond au Gouvernement Fédéral.

ADOPTE

209/68

Il est résolu à l'unanimité que les plus chaleureuses félicitations du Conseil de la Cité de Drummondville soient transmises au Très Honorable Pierre E. Trudeau, à qui la population du Canada vient de confier le mandat de diriger le gouvernement du pays.

ADOPTE

210/68

L'Union des Municipalités de la Province de Québec projette de mettre sur pied, pour le bénéfice de ses membres, un service permanent de relations patronales-ouvrières qui aurait pour mission de fournir aux différentes municipalités une documentation adéquate, et mettrait à leur disposition des experts qui seraient aptes à défendre leurs intérêts.

Le Conseil croit qu'il s'agit là d'une initiative fort à propos, et il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que l'Union des Municipalités soit informée de l'approbation du Conseil de la Cité de Drummondville, et que les plus chaleureuses félicitations des autorités municipales soient transmises aux instigateurs du projet.

ADOPTE

211/68

Des soumissions ont été demandées pour le remplacement des 5 transformateurs actuellement utilisés pour l'éclairage du Stadium de Baseball. Les maisons Toupin et Savard ont présenté les prix suivants pour la fourniture des transformateurs et du matériel nécessaire, l'installation, les raccordements et l'obtention de tous les permis requis. Les travaux en question devront être terminés avant la fin de juillet 1968.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la soumission de Paul Savard, entrepreneur électricien Inc., datée du 21 juin 1968, au montant de \$3,325.00, soit acceptée.

ADOPTE

212/68

Le greffier-adjoint dépose en deuxième lecture le règlement No. 814 prévoyant l'application au territoire de la Cité de Drummondville, du Code National de Prévention des Incendies - Canada 1963, tel que dûment annoté pour la Cité de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Roger Prince, que ce règlement No. 814 soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

213/68

Première lecture est donnée du règlement No. 818 prévoyant le changement du nom de la rue Foch par celui de "Turcotte".

214/68

Première lecture est donnée du règlement No. 816 prévoyant l'exécution de travaux publics dans le secteur compris dans les limites de l'ancienne municipalité du Village de Drummondville-Ouest, et un emprunt de \$13,000.00 à cette fin.

215/68

Première lecture est donnée du règlement No. 817 autorisant l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1968, au coût total de \$232,000.00.

216/68

Le Conseil a pris connaissance d'une lettre de la maison Dufresne, McLagan, Daignault Inc., conseillers en administration, qui offre ses services pour une étude du Service de la Trésorerie et du Service du Greffe de la Cité.

ATTENDU que les membres du Conseil jugent de l'intérêt de la Cité de procéder à une étude des deux services ci-haut mentionnés;

ATTENDU que le Conseil a l'intention de mettre en application dans la mesure du possible les recommandations qui seront soumises par cette firme d'experts;

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que les services professionnels de la firme Dufresne, McLagan, Daignault Inc., soient retenus pour effectuer une étude du Service de la Trésorerie et du Service du Greffe de la Cité de Drummondville.

Cette étude devra porter notamment sur les points suivants:

- 1. Préparation d'un organigramme
- 2. Description des tâches
- 3. Evaluation des tâches et du personnel
- 4. Présentation d'une échelle de salaires pour les tâches décrites
- 5. Planification du personnel et des méthodes de travail
- 6. Etude de la mécanographie

Le Conseil approprie à cette étude une somme maximum de \$6,000.00. De plus, un crédit de \$1,000.00 est ouvert pour couvrir les dépenses de voyage, chambre et pension des préposés à cette étude.

ADOPTE

217/68

Il est résolu à l'unanimité que les plus sincères condoléances du Conseil et de toute la population de la Cité de Drummondville soient transmises à Mme Marthe Langevin, de même qu'à toute sa famille, à l'occasion du décès de M. L.-Philippe Langevin qui fut, au cours des dernières années, le très dévoué greffier de la Cité.

ADOPTE

218/68

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Antonio Baril, et résolu à l'unanimité, que Mme Gisèle B. Chagnon soit officiellement promue à compter de la présente, au titre de greffier-adjoint de la Cité de Drummondville.

La rémunération annuelle accordée à Mme Chagnon pour cette nouvelle fonction est fixée à \$7,000.00, plus une allocation de dépenses de \$1,000.00, avec effet rétroactif au 1er juin 1968.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Roland Tessier
.....
Assistant-greffier.

Roger Prince
.....
Maire.

8 juillet 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 8 juillet 1968, cette séance étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

219/68

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 26 juin 1968. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

220/68

Les membres du Conseil ont en main une liste de comptes produite par le Service de la Trésorerie, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$284,042.67.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que ces comptes soient approuvés et que le trésorier soit autorisé à en acquitter le coût.

ADOPTE

221/68

Lecture est donnée des mutations de propriétés portant les numéros 3592 à 3639 inclusivement. Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que ces mutations de propriétés soient approuvées.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Mme Marthe S. Langevin remercie les membres du Conseil de même que les officiers de la Cité, de leur attitude très réconfortante à l'occasion du deuil récent qui afflige sa famille par suite du décès de M. L.-Philippe Langevin, ex-greffier de la Cité.
- La Jeune Chambre de Drummondville regrette le départ prématuré de l'ex-greffier de la Cité, M. L.-Philippe Langevin, et lui rend hommage dans une lettre qu'elle adresse au Conseil le 2 juillet 1968.

- Le jeune Jacques Larocque, de notre ville, - Prix d'Europe 1967 - remercie le Conseil du vote de félicitations qu'il a bien voulu lui faire parvenir. Il profite de la circonstance pour informer les membres du Conseil de ses activités en Europe, de même que de ses projets lors de son retour au Canada.

222/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que l'étude Moisan & Morin, notaires, soit chargée de rédiger un bail de location par la Cité de Drummondville à C. & G. Lingerie Co., d'une portion de l'immeuble autrefois occupé par la Eagle Pencil, rue St-Jean, et mesurant 9,436 pieds de superficie. Cette location est consentie pour un terme de 10 ans, au prix .60¢ le pied carré.

Le maire, ou à défaut le pro-maire, et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer ledit bail pour et au nom de la Cité, et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTÉ

223/68

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Roger Prince, que la Cité de Drummondville appuie les représentations qui sont faites par la direction générale de l'hôpital Ste-Croix, la Chambre de Commerce de même que les autres corps intermédiaires de notre région, à l'effet d'obtenir du gouvernement provincial les crédits nécessaires pour entreprendre les études préliminaires à l'agrandissement qui s'impose à l'hôpital Ste-Croix. Pour répondre aux besoins de cette vaste région, l'agrandissement projeté devrait permettre un minimum de 400 lits au total, et prévoir également une annexe de 100 lits pour convalescents et chroniques à cours terme. Le greffier-adjoint est prié de faire tenir copie de la présente résolution au Ministère de la santé.

ADOPTÉ

224/68

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec, soient priés d'autoriser la Cité de Drummondville à établir à un montant de

\$275,000.00, le capital du fonds de roulement qu'elle se propose de créer prochainement par l'adoption d'un règlement.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une requête présentée par un groupe de résidents du secteur Laferté/Birtz/Henri Dunant, qui désire que soit zonée comme parc la lisière de terrain qui longe la Rivière Noire, du côté nord de la rue Laferté.

Les membres du Conseil expliquent que deux espaces de terrain d'une superficie assez importante sont déjà réservés comme parc dans ce secteur. Il s'agit de certains terrains situés à l'extrémité de la rue Valois, de même que d'un quadrilatère borné en partie par les rues Leclerc, Guilbault et Birtz. De l'avis des urbanistes qui ont été consultés à ce sujet, les espaces ainsi prévus répondent bien aux besoins de ce quartier et aux normes généralement établies en pareille matière.

225/68

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage No. 801,

- 1° pour modifier le pourcentage d'occupation du terrain pour les industries de classe IA.
- 2° pour établir les données du zonage et autres normes générales d'aménagement du territoire de rénovation urbaine "centre ville".
- 3° pour effectuer diverses autres modifications mineures à ce règlement.

Malgré toute sa bonne volonté, le Conseil n'est pas en mesure, en raison de ses limitations budgétaires, d'affecter la somme de \$100.00 que réclame la Société d'Agriculture pour la location d'un kiosque à l'exposition agricole qui sera tenue en notre ville du 22 au 28 juillet prochain.

Les membres du Conseil sont informés d'un appel téléphonique récent de l'un des dirigeants des Loisirs de Drum-

mondville-Ouest Inc., précisant que la population de ce secteur ne semble pas en faveur du projet d'aménagement du parc Frigon, tel que prévu au règlement No. 815 de la Cité. Les sondages récents ont amené les dirigeants des Loisirs de Drummondville-Ouest à cette conclusion. Avant de retirer le règlement en question, le Conseil convient d'attendre la réception d'un avis écrit en ce sens.

Après avoir sérieusement étudié la question, le Conseil en vient à la conclusion qu'il n'est pas avantageux pour la Cité de prendre à sa charge et à son entretien, le système d'égoûts qui existe présentement sur la rue Paris, lequel est la propriété de la succession Edgar Larocque.

La Cité remercie tout de même les représentants de cette succession de l'offre qu'ils lui ont faite.

226/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laval Allard, que l'acheteur municipal soit autorisé à procéder à l'acquisition d'une pompe submersible de la compagnie Flygt Canada Ltd de même que d'équipement de laboratoire comprenant un analyseur d'eau et un mesureur de PH et accessoires, le tout devant être utilisé à l'usine de traitement d'eau de la Cité. Ces achats devant être faits au coût le plus avantageux pour la Cité qui a été soumis récemment par différents fournisseurs.

ADOPTE

227/68

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 816 prévoyant l'exécution de travaux publics dans le secteur de Drummondville-Ouest, au coût total de \$13,000.00.

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ce règlement No. 816 soit adopté.

ADOPTE

Conformément à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 816 au 22 juillet 1968.

228/68

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 817, prévoyant l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1968, au coût total de \$232,000.00.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce règlement No. 817 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 817 au 22 juillet 1968.

229/68

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 818 prévoyant le changement du nom de la rue Foch pour celui de: "Turcotte".

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que ce règlement No. 818 soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

230/68

Première lecture est donnée du règlement No. 819 abrogeant et remplaçant le règlement No. 295 de la Cité de Drummondville concernant les formalités relatives à l'adoption des règlements et à la tenue des séances du Conseil municipal.

231/68

Première lecture est donnée du règlement No. 820 amendant le règlement No. 555 pour prévoir une échelle de tarifs pour consommation d'eau sur une base industrielle.

Le Conseil entend des résidents des rues Nolet, St-Amant et Des Commissaires, qui sollicitent l'aide financière et technique de la Cité pour effectuer le raccordement de canalisations d'eau à leur résidence, en passant sous le boulevard St-Joseph pour les relier à une installation déjà en place à proximité du Motel Albatros.

Le Conseil prie le Directeur des Travaux Publics de procéder à un estimé du coût des travaux demandés. Entre temps, on s'occupera également de connaître la réaction du Ministère de la Voirie, puisque le Boulevard St-Joseph est sous sa juridiction.

L'échevin Rosaire Milette profite de la présence des journalistes à cette assemblée et leur demande de faire appel à l'esprit civique des propriétaires de lots vacants de la Cité pour les inviter à nettoyer leurs terrains et à les remettre dans une condition qui soit conforme aux règlements de la Cité.

M. Adéodat Ross, présent à l'assemblée, souligne que la clôture qui longe la Rivière Noire, entre les rues Boisvert et Birtz, est présentement en mauvais état et crée un danger pour les jeunes enfants qui ont ainsi facilement accès à la Rivière Noire, laquelle, on le sait, est profonde à cet endroit. Le Directeur des Travaux Publics prend bonne note de cette remarque et posera les gestes nécessaires pour remédier à cette situation.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Marie-Fisèle B. Chagnon
.....
Greffier-adjoint.

J. B. B...
.....
Maire.

15 juillet 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 15 juillet 1968; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- Donner avis de motion d'un règlement pour abroger et remplacer le règlement No. 817 (travaux publics).
- A la suite d'un grief présenté par le Syndicat des Employés Municipaux, faire le choix d'un avocat ou représentant pour défendre les intérêts de la Cité.

Si nécessaire, acceptation ou refus de l'arbitre désigné par le Syndicat: Me. Jean-Paul Lemieux, 180 rue Acadie, Sherbrooke.

(doit être fait d'ici le 20 juillet - voir art. 24.04 de la convention).

- Adopter une résolution pour abroger et remplacer la résolution no. 205-68 adoptée le 26 juin 1968 -
re: échange de terrains - Cité et Gérard Girard.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Raymond Luneau, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

232/68

L'échevin Roger Prince donne avis de motion d'un règlement destiné à abroger et remplacer le règlement No. 817 de la Cité de Drummondville (travaux publics 1968).

233/68

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que Me. Jacques Biron soit prié de défendre les intérêts de la Cité dans le cas où une procédure d'arbitrage serait imposée à la Cité par le Syndicat des Employés Municipaux.

ADPTE

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Laval Allard, que soit abrogée la résolution no. 205/68, adoptée le 26 juin 1968, et remplacée par la suivante:

234/68

" Le Conseil prend connaissance de deux actes de vente rédigés par les soins de Me. Laurent Jutras, notaire, et ratifiant les transactions suivantes:

1° Vente par M. Gérard Girard à la Cité de deux bandes de terrain de trente-trois pieds et six dixièmes (33.6') de profondeur par soixante-quinze pieds (75') de largeur chacune, formant une superficie totale de cinq mille quarante pieds (5,040') carrés et, à être distraites des lots 160B-6 et 160B-7. Cette vente est faite pour le prix de \$3,756.00 dollars payables comptant. De ce chiffre, \$756.00 dollars sont attribués pour l'achat du terrain, et \$3,000.00 dollars sont versés en règlement complet et final de tous frais de toute nature pouvant résulter par suite du déménagement par M. Girard de la maison située sur le lot 160B-6 du Canton de Grantham.

2° Vente par la Cité de Drummondville à M. Gérard Girard d'une lisière de terrain contigue et à l'arrière des lots numéros 160B-7 et P. 160B-6 du Canton de Grantham. Cette lisière de terrain mesure quatre-vingt-huit pieds (88') de largeur dans une ligne parallèle au 4e Rang, par la profondeur qu'il y a entre le lot 160B-7 et le lot 160B-27 du Canton de Grantham. Cette vente est consentie pour le prix total de \$252.00 dollars payables comptant.

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Laval Allard, que ces deux projets de contrat soient approuvés, et que le maire ou à défaut le pro-maire, et le greffier-adjoint, soient autorisés à les signer pour et au nom de la Cité, et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires. "

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Yves G. B. Chapron
.....
Greffier-adjoint.

[Signature]
.....
Maire.

22 juillet 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 22 juillet 1968, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

235/68

Le greffier-adjoint donne la lecture publique du règlement No. 816 prévoyant l'exécution de travaux publics dans le secteur de l'ancienne municipalité de Drummondville-Ouest, au coût total de \$13,000.00.

A la suite de l'avis de motion qui a été donné à la séance spéciale du 15 juillet 1968, le règlement No. 817 dont la lecture publique avait été prévue pour la présente séance, a été abrogé et est en voie d'être remplacé par un second règlement qui portera le No. 821. En raison de ces circonstances, le greffier-adjoint est dispensé de faire la lecture publique du règlement No. 817.

236/68

Première lecture est donnée du règlement No. 821 prévoyant l'exécution de travaux publics au coût total de \$232,000.00, dont \$94,000.00 (Cédule "A") à être assumés par les contribuables du secteur de l'ancienne Cité de Drummondville, et \$138,000.00 (Cédule "B") par l'ensemble de la population de la nouvelle Cité.

Le greffier-adjoint et les membres du Conseil fournissent à M. Arthur Rochon certaines informations qu'il réclame en marge de la lecture de ce règlement No. 821.

237/68

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 8 et 15 juillet 1968. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Roger Prince, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

M. Lucien Plante, ing., se réfère à une promesse qui avait été faite par le Conseil aux résidents du Domaine du Boulevard, en vertu de la résolution no. 89/68 adoptée le 8 avril dernier, de paver la rue Marier, de Cormier à Neiderer, sur une longueur de 1,750 pieds par une largeur de 22 pieds.

Il semble que certains problèmes d'ordre technique empêchent le service des Travaux Publics de couvrir cette année une longueur d'environ 525 pieds à être distraite des 1,750 pieds qui avaient été prévus.

Avant de se prononcer définitivement sur la question, le Conseil obtiendra des informations additionnelles du Directeur des Travaux Publics.

A la suite de l'impossibilité dans laquelle se trouve le Conseil de donner suite à une demande produite par 4 résidents des rues St-Amant, Nolet et Des Commissaires, à l'effet de leur fournir l'eau au moyen d'un tuyau devant être installé sous le boulevard St-Joseph, ces mêmes requérants se présentent de nouveau à l'assemblée publique avec une nouvelle proposition.

M. Hervé Roy se fait le porte-parole du groupe pour solliciter la permission de faire effectuer aux frais des propriétaires concernés le raccordement à une borne-fontaine située à proximité du Motel Albatros. M. Roy serait prêt à signer une convention par laquelle il s'engagerait à assumer la responsabilité financière de toute l'entreprise, et à décharger la Cité de toutes responsabilités par suite de tous dommages ou réclamations de tout genre pouvant survenir en rapport avec la réalisation de ce projet. Les propriétaires ainsi desservis s'engageraient également à payer une taxe d'eau selon les normes habituellement déterminées par la Cité.

Certains membres du Conseil font remarquer qu'il s'agirait là de créer un précédent qui risque d'avoir des suites si on considère que plusieurs résidents du secteur ouest sont actuellement dans une position semblable à celle des présents requérants.

On étudiera la question dès le retour du Directeur des Travaux Publics, et les requérants seront informés de la décision du Conseil.

Le Conseil entend ensuite M. Gérard Beaulieu qui s'informe des critères sur lesquels se base le Conseil pour déterminer les priorités en ce qui a trait à l'exécution des travaux publics. M. Beaulieu se plaint du fait que les résidents de la rue Tétreau demandent depuis longtemps l'exécution de travaux de pavage entre les rues St-Omer et Birtz. Les membres du Conseil fournissent à M. Beaulieu les informations qu'il sollicite, et l'assurent qu'ils feront tout en leur pouvoir pour répondre de façon positive l'an prochain à la demande des résidents de cette rue.

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Marcel Labbé transmet ses plus chaleureuses félicitations aux membres de la Sureté Municipale ainsi qu'au Directeur de Police pour le travail magnifique effectué par ces policiers à la suite d'un vol par effraction perpétré au Cinéma Drummond le 18 juillet dernier.
- Un groupe de propriétaires de la rue Henri Dunant rappelle au Conseil que des trottoirs leur ont été promis sur cette rue pour le début de l'été 1968.
- M. Donat Grégoire, agronome du Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, informe le Conseil qu'une étude a été entreprise par M. Jean-Pierre Houlier au marché public de Drummondville. Cette étude a pour but d'analyser la situation actuelle du marché public, et d'essayer d'en déterminer les perspectives d'avenir.

- D'après la loi, les rues doivent être homologuées à une largeur minimum de 66 pieds. Cependant dans certains quartiers strictement résidentiels, la Cité n'ouvre ces rues qu'à une largeur moindre. Il reste de chaque côté une bande de terrain dont les propriétaires riverains peuvent se servir pour agrandir leur terrasse. Le cas se présente incidemment chez Mme Françoise Larocque, 132, rue Larocque, Drummondville. Cette dernière s'enquiert de la possibilité pour elle de planter de petits arbustes sur cette bande de terrain propriété de la Cité. Pour l'information de tous les propriétaires dans le même cas, le Conseil précise qu'il n'est pas permis de planter de haies ou autres arbustes du genre. Cependant il est loisible aux propriétaires riverains de semer de la pelouse et même de planter des arbres. Il est bien entendu que cette permission est donnée sans préjudice aux droits de la Cité. Il ne sera en aucun cas admis quelques responsabilités que ce soit à la suite de dommages pouvant être causés à ces arbres ou à cette pelouse pour quelques raisons que ce soit.

238/68

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la compagnie Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc., datée du 18 juillet 1968. A la suite de sondages récents effectués dans le secteur de Drummondville-Ouest, on en est venu à la conclusion que la population de ce secteur n'est pas prête à accepter un règlement prévoyant la réparation et l'aménagement d'un chalet utilitaire au Parc Frigon. Les dirigeants des Loisirs de Drummondville-Ouest qui s'étaient faits les promoteurs de ce projet, prient le Conseil municipal de retirer le règlement No. 815 présentement en voie d'adoption, lequel prévoit l'aménagement du chalet en question au coût total de \$40,000.00.

Il est donc proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité retire le règlement d'emprunt No. 815 présentement en voie d'adoption.

ADOPTE

239/68

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision de Ptie 1 du quartier Nord, préparé par les arpenteurs

LeMaire & LeMaire, en date du 2 juillet 1968, pour le compte de M. Edouard Aubry.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Laval Allard, que ce plan de subdivision soit approuvé tel que soumis.

ADOPTE

240/68

Le Conseil prend connaissance d'un plan de re-division d'une partie des lots 153 et 156 du cadastre officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Armand St-Pierre en date du 28 novembre 1967, pour le compte de MM. Antoine Biron et Jacques Laferté.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Baril:

- 1° Que ce plan soit adopté tel que soumis;
- 2° Que le lot 156-268 soit corrigé en en diminuant la superficie pour l'inclure au lot 153-270 qui sera ajouté à ladite rue, afin de régulariser la ligne de division des lots 153 et 156 qui passe à cet endroit;
- 3° Que les 455 pieds sud-ouest du lot 156-251 soient annulés comme rue et puissent dorénavant servir comme lot à bâtir;
- 4° Que les lots 156-241, 156-242, 156-243, 156-244, Partie 156-251, 156-257, 156-258, 156-259, 156-260, 156-261, 156-262, 156-264, 156-265 et 156-266 (rue) soient annulés pour être remplacés par les lots 153-271, 156-276, 156-277 et 156-278;
- 5° Que soit approuvée la partie du lot 156 N.S. située au sud-ouest de l'emplacement et au nord-est du chemin du rang VI, qui servira pour l'élargissement du chemin public;
- 6° Que la rue portant le numéro de cadastre 156-266 (lot qui sera annulé) soit prolongée pour déboucher au lot 156-256; le nouveau tronçon de rue ainsi créé devant porter le numéro de cadastre 156-278;
- 7° Que soient abrogées à toutes fins que de droit les résolutions 458/67 (27 décembre 1967) et 4/68 (9 janvier 1968).

ADOPTE

241/68

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que Me. Antoine Fradet, notaire, soit prié de préparer un acte de vente à la Cité de Drummondville par MM. Jean-Maurice Lemaire, George Haggerty et Gérard Fradet, des rues et d'un parc prévus dans une subdivision de terrain comprise entre la propriété de la Canadian Celanese et le Boulevard Lemire. Cette vente s'effectuera pour la somme nominale de \$1.00.

Le maire, ou à défaut le pro-maire, et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer cet acte de vente et tous documents accessoires, et à y apporter toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

242/68

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier, ou à défaut le pro-maire M. Raymond Luneau, soit par les présentes désigné par le Conseil municipal de la Cité de Drummondville pour voter en son nom chaque fois qu'un scrutin sera tenu lors de la 47e assemblée générale annuelle de l'Union des Municipalités du Québec qui aura lieu à Montréal les 11, 12 et 13 septembre 1968.

ADOPTE

243/68

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que le maire, ou à défaut le pro-maire, et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité le contrat à intervenir entre la Cité de Drummondville et la Société d'Habitation du Québec, pour la mise en oeuvre du concept général d'aménagement de la zone de rénovation Centre-Ville.

ADOPTE

244/68

Des soumissions ont été demandées pour l'exécution de travaux de peinture des bureaux et de l'extérieur du Quartier Général de la Police, de même que des locaux de l'Hôtel de Ville qui servent aux services de la Police et des Incendies. Les prix soumis sont les suivants:

H. Boilard	\$1,931.35
J.P. Rhéaume	2,231.00
N. Lemaire & Fils	2,270.15

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laval Allard, que la plus basse soumission, soit celle de M. H. Boilard au coût total de \$1,931.35, soit retenue.

ADOPTE

245/68

Des soumissions ont été également demandées pour l'exécution de travaux de peinture à l'extérieur de la vieille partie de l'Usine de Traitement d'Eau. Les prix soumis sont les suivants:

Courchesne & Fils	\$350.00
J.P. Rhéaume	390.00
H. Boilard	380.00

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la plus basse soumission, soit celle de Courchesne & Fils, au prix total de \$350.00, soit retenue.

ADOPTE

246/68

Des prix ont été demandés pour la pose d'une couche de peinture dans différents locaux du Stadium de Baseball (Chambres des joueurs, toilettes, chambres de la Direction et des Arbitres). Les prix soumis ont été les suivants:

Maurice Bernier	\$543.00
N. Lemaire & Fils	623.74

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que la plus basse soumission, soit celle de M. Maurice Bernier, au coût total de \$543.00, soit retenue.

ADOPTE

247/68

Des prix ont été demandés pour la peinture des murs et du plancher du local à être loué à C. & G. Lingerie dans l'édifice Eagle Pencil, rue St-Jean. Les prix soumis sont les suivants:

Courchesne & Fils	\$1,875.00
N. Lemaire & Fils	1,356.94
J.P. Rhéaume	1,099.00

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la plus basse soumission, soit celle de M. J.P. Rhéaume, au coût total de \$1,099.00, soit acceptée.

ADOPTE

248/68

Des prix ont été demandés pour l'installation et raccordement de quatre (4) toilettes et trois (3) lavabos, au local qu'occupera la compagnie C. & G. Lingerie, dans l'édifice Eagle, rue St-Jean. Les prix soumis sont les suivants:

A. R. Bolduc Inc.	\$687.64
I. Bonin Inc.	789.00

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Roger Prince, que la plus basse soumission, soit celle de A. R. Bolduc Inc, au prix total de \$687.64, soit retenue.

ADOPTE

249/68

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que les services de Me. Jacques Biron, avocat, soient retenus pour la rédaction d'un règlement amendant le règlement No. 801 pour les fins mentionnées à l'avis de motion portant le No. 225/68 donné le 8 juillet 1968.

ADOPTE

250/68

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 819 abrogeant et remplaçant le règlement No. 295 de la Cité de Drummondville, concernant les formalités relatives à l'adoption des règlements et à la tenue des séances du Conseil Municipal.

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Laval Allard, que ce règlement No. 819 soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

251/68

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 820 amendant le règlement No. 555 pour prévoir une échelle de tarifs pour consommation d'eau sur une base industrielle.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ce règlement No. 820 soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

252/68

Première lecture est donnée du règlement No. 822 interdisant la circulation de véhicules lourds sur la rue du Pont.

235^A/68

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-proprétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 816, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Genevieve B. Levesque
.....
Greffier-adjoint

J. H. Bannan
.....
Maire.

12 août 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 12 août 1968, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence du pro-maire, M. l'échevin Laval Allard.

253/68

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 22 juillet 1968. Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTÉ

254/68

Le greffier-adjoint donne lecture de soumissions reçues pour la démolition de la maison sise aux numéros civiques 958 et 960 de la rue St-Pierre.

Ces soumissions se détaillent comme suit:

JEAN-PAUL TURCOTTE (Ste-Brigitte des Saults)	\$300.00
LES ENTREPRISES DE DEMOLITION ENRG. (Germain Lépine)	\$820.00
J. JACQUES GENDRON (Drummondville)	\$590.00

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que la plus basse soumission, soit celle de M. Jean-Paul Turcotte, soit retenue pour la somme de \$300.00. M. Turcotte devra produire la preuve d'une police d'assurance-responsabilité dégageant la Cité de toute réclamation pour tous dommages pouvant résulter par suite de la démolition de cet immeuble. La Cité conservera le chèque de dépôt au montant de \$500.00 pendant toute la durée des travaux lesquels devront être complétés dans un délai de 30 jours suivant l'autorisation de démolir, donnée par la Cité.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Roger Lauzon, commanditaire de l'étape drummondvilloise du Tour Cycliste de la Nouvelle France, se dit très heureux de la décision des autorités de ce Tour Cycliste de choisir une seconde fois Drummondville comme la ville étape par excellence de cet événement sportif. M. Lauzon remercie le Conseil municipal de sa précieuse collaboration et félicite le service de police de la Cité et ses officiers pour la façon impeccable dont ils ont assuré le service d'ordre durant cette compétition.
- Georges Plamondon Ltée, co-commanditaire du Tour Cycliste de la Nouvelle France, remercie également le Conseil de la Cité pour la collaboration qu'il a apportée lors du passage en notre ville des participants du Tour Cycliste de la Nouvelle France et félicite également le Directeur de Police de même que ses hommes qui ont su assurer une protection très adéquate aux coureurs et aux spectateurs.
- L'Honorable Jean-Luc Pépin, Ministre de l'Industrie et du Commerce dans le cabinet fédéral, remercie les autorités municipales des félicitations qu'elles lui ont fait parvenir à l'occasion de sa réélection récente. Il assure Son Honneur le Maire et les membres du Conseil qu'il fera tout en son pouvoir pour bien servir les intérêts de Drummondville au cours du nouveau mandat qu'il lui a été confié.

255/68

Les membres du Conseil ont en main une liste de comptes produite par le Service de la Trésorerie, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$333,009.39.

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ces comptes soient approuvés et que le trésorier soit autorisé à en acquitter le coût.

ADOpte

256/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que la Cité accorde à M. Jean-Pierre Houlier une subvention de \$160.00 destinée à défrayer le coût d'un travail d'évaluation du nombre de personnes fréquentant le marché public. Ces statistiques sont nécessaires pour mener à bon terme une analyse qu'effectue M. Houlier, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, sur la situation actuelle du marché public, dans le but d'en déterminer si possible les perspectives d'avenir.

Il est bien entendu que pour toucher le montant de la subvention qu'il lui est voté, M. Houlier devra s'engager à produire à la Cité une copie complète du rapport de son étude.

ADOPTE

257/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que les ingénieurs de la Cité soient autorisés à préparer une étude visant à déterminer le coût d'installation de services d'aqueduc et d'égoûts dans une partie du secteur annexé de Grantham-Ouest.

ADOPTE

Pour répondre à certaines demandes d'information de la part des membres du Conseil et des contribuables présents à l'assemblée, le Directeur des Travaux Publics, M. Jacques Bonin, explique brièvement qu'elle est la procédure à suivre pour satisfaire aux exigences de la Régie des Eaux du Québec en matière d'installation de canalisations d'aqueduc et d'égoûts.

258/68

Le Conseil prend connaissance d'une demande de la division locale de l'Hydro-Québec à l'effet d'être autorisée à installer un câble souterrain sur une distance d'environ 840 pieds le long du Boulevard Allard, plus précisément sur les lots 87 et 88 du Canton de Grantham (Aéroport municipal). Ce câble serait enfoui à une profondeur de 3 pieds et à une distance d'environ 6 à 10 pieds de la clôture existante à cet endroit.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que la Cité consente à l'installation de ce câble souterrain à l'endroit désigné sur le plan accompagnant la demande de l'Hydro-Québec, en autant

toutefois que cette décision n'implique aucun déboursier pour la Cité et sujet à l'autorisation officielle du Ministère des Transports du Gouvernement Fédéral.

ADOPTE

259/68

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le maire, ou à défaut le pro-maire, et le greffier-adjoint, soient et sont par la présente autorisés à signer un contrat ratifiant l'engagement de l'urbaniste Gaétan Richard, C.I.Q., C.U.Q., pour l'élaboration du concept général d'aménagement du secteur de rénovation Centre-Ville.

ADOPTE

Les publicistes de la revue Sportorama offrent à la Cité l'opportunité de lui réserver deux (2) pages dans un supplément de cette revue devant paraître prochainement, lequel supplément sera spécialement dédié à notre ville. On estime le coût de cette participation à \$200.00 dollars.

Le Conseil reconnaît d'emblée que cette initiative est à l'avantage de la Cité qui ne peut qu'en retirer une publicité intéressante. Cependant il lui est malheureusement impossible d'y souscrire, étant donné ces limitations budgétaires.

260/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que les services de la firme Armand Toupin Inc. soient retenus au prix total de \$950.00, pour l'installation d'une entrée électrique adéquate pour desservir la compagnie C. & G. Lingerie, nouveau locataire de l'édifice Eagle de la rue St-Jean.

ADOPTE

261/68

Il est résolu à l'unanimité que les plus sincères condoléances du Conseil et de toute la population soient transmises à la famille de M. Albany Provencher, ex-employé de la Cité, décédé récemment.

ADOPTE

262/68

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 822 interdisant le trafic lourd sur la rue Dupont.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le règlement No. 822 soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

263/68

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 821 prévoyant l'exécution de travaux publics - Cédule "A" et "B" - au coût total de \$232,000.00.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Roger Prince, que ce règlement No. 821 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 821 au 26 août 1968.

264/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que l'échevin Raymond Luneau soit désigné pour agir comme pro-maire de la Cité au cours des prochains trois mois.

ADOPTE

Sur une suggestion de l'échevin Milette, le Service de Police sera prié de veiller à ce que, autant que possible, les billets d'infraction ou de perception des amendes soient rédigés en français, lorsqu'ils sont adressés à des personnes de langue française.

L'échevin Roger Prince souligne qu'il n'est pas tout à fait conforme au règlement de circulation que les véhicules qui sortent du terrain de stationnement de l'Hôtel de Ville puissent tourner vers la gauche, croisant ainsi la ligne double qui est située au centre de la rue Lindsay.

Le Lieutenant Raiche, du service de la circulation, sera saisi de cette question et prié de faire tenir ses commentaires au Conseil à ce sujet.

M. Hervé Roy revient de nouveau devant le Conseil pour connaître sa réaction à la demande qu'il a présentée à l'effet d'installer à ses frais sous le boulevard St-Joseph un tuyau destiné à alimenter en eau potable une propriété lui appartenant de même que les résidences voisines, près de la route Trans-Canadienne.

A la demande du Conseil, le Directeur des Travaux Publics de la Cité, informe M. Roy du fait que tous les travaux de cette nature doivent d'abord recevoir l'approbation de la Régie des Eaux du Québec et que le Conseil n'est pas en mesure pour l'instant d'accorder quelque autorisation que ce soit avant d'avoir la certitude que le projet de M. Roy rencontre bien les exigences de cette Régie.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Marie-Gisèle B. Leblond
.....
Greffier-adjoint.

Laval Allard
.....
Pro-maire.

26 août 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 26 août 1968, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

265/68

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Greffier-adjoint donne la lecture publique du règlement No. 821 prévoyant l'exécution de travaux publics pour l'année 1968 - \$232,000.00.

266/68

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 12 août 1968. Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

267/68

Le Conseil prend connaissance de soumissions produites par sept (7) syndicats financiers sur une émission d'obligations de la Cité de Drummondville au montant de \$1,572,000.00. Le détail de ces soumissions est consigné à la Cédule "A" annexée au procès-verbal de la présente assemblée pour en faire partie intégrante. Le résultat de cet appel d'offres sera transmis à la Commission Municipale de Québec qui fera les recommandations nécessaires à la Cité.

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que soit retenue la soumission qui aura été jugée par la Commission Municipale de Québec comme étant la plus avantageuse pour la Cité.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Très Honorable Pierre Elliot Trudeau, Premier Ministre du Canada, a apprécié le message de félicitations de la Cité de Drummondville et l'en remercie.
- M. Laurent Chabot, l'un des organisateurs de l'étape drummondvilloise du Tour de la Nouvelle-France, remercie le Conseil de la Cité pour l'excellente collaboration qu'il a bien voulu accorder aux promoteurs de cet événement sportif.
- Le Conseil de Ville de Drummondville-Sud remercie les autorités municipales de Drummondville d'avoir aimablement autorisé le constable Aimé Bélair à venir se familiariser avec les méthodes de travail de la Sureté Municipale de Drummondville.

- M. Roger Marier remercie le Service des Incendies de la Cité pour sa rapide intervention lors d'un début d'incendie à l'arrière de l'atelier Roger.

268/68

Le Conseil prend connaissance des mutations de propriétés portant les numéros 3640 à 3674 inclusivement, dont avis a été reçu par la Cité à la date de la présente séance.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces mutations de propriétés soient approuvées.

ADOPTE

269/68

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement concernant la taxe pour services d'eau et sanitaire.

270/68

D'un achat de terrain effectué par Drummond Business Forms le 19 janvier 1962 et se chiffrant à \$7,545.20, il restait une balance due de \$3,772.60 qui est maintenant réglée.

Il est donc proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Laval Allard, que le Maire, ou à défaut le pro-maire, et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité un acte de quittance destiné à radier la somme de \$3,772.60 qui était due par Drummond Business Forms Ltd à la Cité, aux termes d'un acte de vente reçu devant Me. Paul H. Moisan, notaire, le 19 janvier 1962.

ADOPTE

271/68

En vertu de la résolution 233/68 adoptée le 15 juillet dernier, les services de Me. Jacques Biron avaient été retenus pour défendre les intérêts de la Cité dans une cause d'arbitrage à être éventuellement inscrite contre la Cité par le Syndicat des Employés Municipaux.

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que Me. Jacques Biron soit officiellement désigné comme arbitre patronal dans cette cause.

ADOPTE

Dans une lettre datée du 2 août 1968, le Conseil du Travail de Drummondville et du District déplore le fait que les feux de signalisation en opération à l'angle des rues Marchand et Boulevard St-Joseph aient été récemment modifiés. Il en est résulté un grand nombre d'accidents qui alarme les membres de ce syndicat.

Les membres du Conseil précisent que la signalisation existant sur le Boulevard St-Joseph est sous la juridiction du Gouvernement Provincial. Cependant, le Conseil accepte d'appuyer cette recommandation du Conseil du Travail de Drummondville, et le greffier-adjoint est prié de solliciter du Ministère de la Voirie l'installation d'une signalisation quelque peu modifiée, dont l'opération s'apparenterait à celle qui est présentement utilisée à l'intersection du même boulevard et des rues St-Jean et St-Alphonse.

272/68

En juin dernier, le Conseil de la Cité sollicitait l'assistance technique et financière du Gouvernement Provincial pour effectuer certaines réparations urgentes au mur de soutènement longeant la route 20, aux approches du vieux pont de la Rivière St-François.

Le gouvernement ne semble pas disposé à défrayer le coût de ces travaux. En conséquence, il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laval Allard, que le Directeur des Travaux Publics de la Cité soit autorisé à faire effectuer les travaux qui s'imposent pour parer à l'affaissement de la chaussée aux approches du vieux pont de la Rivière St-François.

ADOPTE

L'échevin J.A. Michaud, président du Comité d'entretien et travaux publics, précise que les travaux à être exécutés au mur de soutènement à l'entrée du vieux pont de la

Rivière St-François nécessiteront une dizaine de jours pendant lesquels toute la circulation devra être interdite sur la rue Dupont. La population sera avisée en conséquence, et des mesures seront prises pour que les automobilistes soient prévenus avant de s'engager sur cette artère.

273/68

A la demande de la Commission Municipale, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que le règlement No. 816 soit amendé en ajoutant à la fin de l'article 5 une phrase qui se lira comme suit: "ledit taux d'intérêt ne devant pas excéder 7½% par année."

ADOPTE

274/68

L'échevin Laval Allard donne avis de motion d'un règlement concernant le trafic lourd.

275/68

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision des lots nos. 162B-339 et 340 daté du 16 août 1968, et préparé par les arpenteurs LeMaire & LeMaire pour le compte de MM. Napoléon, André et Jean-Claude Leclerc.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que ce plan de subdivision soit approuvé tel que soumis.

ADOPTE

276/68

Première lecture est donnée du règlement No. 810 prévoyant la création d'un fonds de roulement au montant total de \$275,000.00.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ce règlement No. 810 soit adopté.

ADOPTE

Un groupe de contribuables présents à l'assemblée, demande au Conseil de prévoir un amendement au règlement

No. 801 pour modifier le zonage applicable sur le boulevard St-Joseph, entre la Rivière Noire et le rond-point de la route Trans-Canadienne, en ce qui a trait à la superficie minimum de terrain exigée pour l'implantation de commerces sur cette artère.

L'échevin Laurent Bernier, président du Comité d'aménagement du territoire, répond aux questions des contribuables présents et leur fournit les explications qu'ils réclament. Ces contribuables, après une longue discussion, sont invités à rencontrer l'urbaniste et les membres du Comité de refonte de la réglementation de construction et zonage de la Cité lors d'une réunion qui doit être tenue le mardi 27 août 1968, à 8 heures p.m., à l'Hôtel de Ville.

Après avoir entendu les commentaires de ce Comité spécial, le Conseil jugera de l'opportunité de donner suite à la demande produite par ces contribuables.

277/68

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le trésorier de la Cité soit autorisé à faire imprimer, au coût le plus avantageux pour la Cité, les obligations prévues à l'émission de \$1,572,000.00 pour laquelle des soumissions ont été reçues à la présente assemblée.

ADOPTÉ

278/68

IL EST PROPOSE PAR L'ECHEVIN ROGER PRINCE,
APPUYE PAR L'ECHEVIN RAYMOND LUNEAU,

ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE les obligations comprises dans l'émission de \$1,572,000.00 et émises en vertu

du règlement no. 699, pour un montant de \$ 35,000.00
 du règlement no. 731, pour un montant de \$155,000.00
 du règlement no. 767, pour un montant de \$230,000.00
 du règlement no. 770, pour un montant de \$ 40,000.00
 du règlement no. 771, pour un montant de \$ 45,000.00
 du règlement no. 777, pour un montant de \$260,000.00
 du règlement no. 779, pour un montant de \$330,000.00
 du règlement no. 780, pour un montant de \$135,000.00

C E D U L E "A"

Séance du 26 août 1968
rés. no. 267/68

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

Emission \$1,572,000.00

Cédule A

SOUMISSIONS

<u>Nom</u>	<u>Taux</u>		<u>Intérêt</u>	<u>Coût moyen</u>
Maison Placements Canada Inc. Nesbitt, Thomson & Co. Ltd. Gairdner & Co. Ltd.	94.899%	1969-1988	\$1,572,000.00 - 7 1/2%	8.2195%
J.L. Lévesque & L.G. Beaubien Ltée. Banque de Montréal, Wood Gundy Securities Ltd.	94.77%	1968-1988	\$1,572,000.00 - 7 1/2%	8.2385%
Banque Canadienne Nationale, Durocher, Rodrigue & Cie Ltée. Crédit Québec Inc. Florido Matteau Inc. Tassé & Associés Ltée. Bell, Gouinlock & Co. Ltd.	95.095%	1969-1978 1988	\$1,127,000.00 - 7 1/2% 445,000.00 - 7 1/2%	8.2409%
Clîche & Associés Ltée. René T. Leclerc Inc.	94.92%	1969-1978 1978 1988	\$ 589,000.00 - 7 1/2% 437,000.00 546,000.00	8.2526%
Greenshields Incorporated Bélanger Inc. Banque Provinciale du Canada Geoffrion, Robert & Gélinas Inc. Mead & Cie. Ltée.	94.788%	1969-1978 1978 1988	589,000.00 - 7 1/2% 437,000.00 546,000.00	8.2729%

2.

Dominion Securities Corporation Ltd.	94.567%	1969-1978	589,000.00 - 7 1/2%	8.2758%
A. & E. Ames & Co. Ltd.		1978	162,000.00	
Royal Bank of Canada		1988	821,000.00	
J.C. Boulet Inc.				
Grenier, Ruel & Cie Inc.	94.86%	1969-1978	589,000.00 - 7 1/2%	8.2778%
Corporation de Prêts de Québec		1978	538,000.00	
Oscar Dubé & Cie Inc.		1988	445,000.00	
Garneau, Boulanger Ltée.				
J.E. Laflamme Ltée.				

le 26 août 1968

du règlement no. 782, pour un montant de \$ 80,000.00
 du règlement no. 784, pour un montant de \$ 10,000.00
 du règlement no. 789, pour un montant de \$ 60,000.00
 du règlement no. 791, pour un montant de \$ 90,000.00
 du règlement no. 795, pour un montant de \$ 20,000.00
 du règlement no. 806, pour un montant de \$ 71,000.00
 du règlement no. 809, pour un montant de \$ 11,000.00

- soient datées du 1er septembre 1968;

- ces obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto;

- un intérêt à un taux n'excédant pas 7½% l'an sera payé semi-annuellement le 1er mars et le 1er septembre de chaque année; les coupons d'intérêt seront payables au porteur seulement;

- lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation;

Amendée par
 rés. 291/68
 (9/9/68)

- lesdites obligations seront signées par le maire, et par le trésorier; un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt;

- et chacun des règlements ci-haut indiqués est par les présentes amendé en conséquence, s'il y a lieu, afin de le rendre conforme à ce qui est stipulé ci-dessus, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements.

ADOPTE

265^A/68

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 821, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Marie-Françoise B. Chagnon
.....
Greffier-adjoint.

P. Bernier
.....
Maire.

4 septembre 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 4 septembre 1968; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour la raison suivante:

- Donner avis de motion d'un règlement établissant les données du zonage et autres normes générales d'aménagement du territoire de rénovation urbaine "Centre-Ville".

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

279/68

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement établissant les données du zonage et autres normes générales d'aménagement du territoire de rénovation urbaine "Centre-Ville".

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Marie-Françoise B. Chagnon
.....
Greffier-adjoint

P. Bernier
.....
Maire

9 septembre 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 9 septembre 1968, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

280/68

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 26 août et 4 septembre 1968. Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

281/68

- Dans le but de faciliter la coopération déjà existante entre les villes de Drummondville et Drummondville-Sud, la Chambre de Commerce du Comté de Drummond a décidé de mettre sur pied un Comité d'Etude chargé de recueillir et de publier des données économiques et sociales comparatives sur ces deux villes.

Le Conseil convient qu'il s'agit là d'une excellente initiative, et il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Laval Allard, que les sincères félicitations du Conseil soient adressées à la Chambre de Commerce, et que les promoteurs de cette étude soient assurés de toute la collaboration des autorités municipales de Drummondville.

ADOPTE

- Des actes de vandalisme ont récemment été causés au Parc Ste-Thérèse de même qu'au Parc Cartier. Le Conseil de la Cité a en main un rapport de la sureté municipale précisant le nom de deux (2) responsables des dommages causés au Parc Ste-Thérèse. Le Conseil tient à informer la population qu'il entend bien réclamer des responsables, ou des parents d'enfants qui pourraient être responsables de pareils dégâts, toutes les sommes qu'il en coûtera à la Cité pour remettre ces installations en bon état. La population est donc priée de prendre note.

282/68

Les membres du Conseil ont en main une liste de comptes produite par le Service de la Trésorerie, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$273,753.97.

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces comptes soient approuvés et que le trésorier soit autorisé à en acquitter le coût.

ADOPTÉ

283/68

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que l'échevin Raymond Luneau soit délégué pour représenter la Cité au congrès de l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc. qui se tiendra à Victoriaville, le jeudi 26 septembre prochain.

ADOPTÉ

284/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que l'échevin Laurent Bernier soit désigné pour siéger sur le Comité Cité/Commissions Scolaires Locale et Régionale, en remplacement de feu M. Ls.-Philippe Langevin.

ADOPTÉ

285/68

Lecture est donnée des mutations de propriétés portant les numéros 3675 à 3719 inclusivement. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Laval Allard, que ces mutations de propriétés soient approuvées.

ADOPTÉ

286/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que Son Honneur le Maire, de même que MM. les échevins Laval Allard, Raymond Luneau et Roger Prince, soient délégués pour représenter la Cité au congrès de l'Union des Municipalités devant être tenu à Montréal, les 11, 12 et 13 septembre 1968.

ADOPTÉ

287/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que l'échevin J.A. Michaud, ou en son absence Son Honneur le Maire, soit délégué pour représenter la Cité au sein du Comité Consultatif de Placement actuellement en voie de réorganisation par le Ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration, division locale.

ADOPTÉ

288/68

Le Conseil prend connaissance du détail de deux (2) soumissions produites pour la fourniture de souliers, caoutchouc et couvre-chaussures pour le service de la Police. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que soit retenue la plus basse soumission, soit celle de M. Edouard Rheault, 299 rue Notre-Dame, Drummondville.

ADOPTÉ

289/68

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision de partie du lot 166c, préparé par les arpenteurs LeMaire & LeMaire en date du 23 août 1968, pour le compte de Héroux Thibodeau Automobile Ltée.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Roger Prince, que ce plan de subdivision soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

290/68

L'échevin Roger Prince donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe d'eau et de services pour les mois de novembre et décembre 1968.

291/68

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la résolution no. 278/68 adoptée par le Conseil le 26 août 1968, soit par les présentes amendée en remplaçant l'avant-dernier paragraphe de cette résolution par le suivant: "les dites obligations seront signées par le maire, et par le greffier ou l'assistant-greffier; un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt;"

ADOPTÉ

292/68

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que M. Roland Tessier soit désigné pour signer à titre d'assistant-greffier les obligations comprises dans l'émission de \$1,572,000.00 (septembre 1968), de la Cité de Drummondville.

ADOPTÉ

293/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Roger Prince, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à confier du travail d'abattage et d'émondage d'arbres à la firme Service Forestier Montreal pour un montant ne devant pas excéder \$1,700.00.

ADOPTÉ

294/68

L'échevin Laurent Bernier propose, et il est appuyé à l'unanimité, que les plus chaleureuses félicitations du Conseil de la Cité de Drummondville soient transmises à M. René Giroux pour l'excellent travail de publicité qu'il a accompli au bénéfice de notre ville, durant toutes les années où il a présidé aux destinées des majorettes Conquistadores.

ADOPTÉ

295/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé à l'unanimité, que les plus chaleureuses félicitations du Conseil et de la population soient transmises au club de Crosse "Les Athlétiques de Drummondville" qui s'est mérité cette année son quatrième championnat consécutif de la Ligue de Crosse du Québec, remportant ainsi le trophée Newsley Lalonde.

ADOPTÉ

296/68

Première lecture est donnée du règlement No. 823 établissant les données du zonage et autres normes d'aménagement du territoire de rénovation urbaine "Centre-Ville".

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que ce règlement No. 823 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique du règlement No. 823 au 24 septembre 1968.

L'échevin Roger Prince s'informe des raisons pour lesquelles les panneaux-réclame installés à l'entrée de Drummondville, au rond-point du boulevard St-Joseph, ne sont pas illuminés. Le Directeur des Travaux Publics fournit à l'échevin Prince certaines explications d'ordre technique et précise que des prix ont été demandés à des électriciens locaux pour remédier à cette lacune dans un délai aussi bref que possible.

297/68

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement destiné à modifier les normes d'aménagement des secteurs de commerces artériels.

M. Alain Dionne, présent à l'assemblée, souligne les inconvénients qu'ont à subir les résidents à proximité de l'usine Triad Creations par suite du fait que le système d'alarme-incendie de cette compagnie se déclenche par défec-tuosité plusieurs fois par mois et incommode considérablement les résidents du secteur en plus d'occasionner de très fré- quents déplacements des membres du Service de Police et In-cendie.

Son Honneur le Maire explique que la Cité tra- vaille présentement sur un projet d'uniformisation de tous les systèmes d'alarme actuellement en opération dans les in- dustries ou commerces locaux pour les relier à un panneau central de surveillance à l'Hôtel de Ville. Cependant, en attendant que ce projet se concrétise, la Cité verra à obtenir

la collaboration des dirigeants de l'usine Triad, afin de limiter les inconvénients décrits plus haut.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Mme Gisèle B. Chapron
Greffier-adjoint.

Philippe Bernier
Maire.

23 septembre 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 23 septembre 1968, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

298/68 Les membres du Conseil ont en main copie du procès-verbal de la séance du 9 septembre 1968. Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le greffier-adjoint soit dispensé d'en donner lecture, et que le procès-verbal de l'assemblée du 9 septembre 1968 soit adopté.

ADOPTE

299/68 Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour l'achat de huit (8) paletots d'hiver pour certains de nos policiers. Les soumissions reçues se détaillent comme suit:

SYLVIO BELISLE	\$68.00 chacun + taxe 8%
VETEMENTS CARTIER	\$65.50 chacun + taxe 8%

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que la plus basse soumission, soit celle de Vêtements Cartier, Place Drummond, soit retenue aux conditions mentionnées à cette soumission.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Centre de Consultation Externe pour Alcooliques, sous la signature de son président M. Ozanam Cyr, remercie le Conseil du généreux octroi qu'il a versé à cet organisme pour l'année 1968.
- M. Jean-Clément Bergeron, Superviseur de l'Estrie de la Division de Sécurité Aquatique de la Croix Rouge Canadienne, adresse une lettre de félicitations aux autorités municipales, de même qu'à M. Claude Boucher et sa formidable équipe dont la compétence vaut à la Cité de Drummondville d'être reconnue comme l'une des mieux organisée de toute la Province dans le domaine de la Sécurité Aquatique.

L'échevin Laurent Bernier propose, et il est appuyé à l'unanimité, que les plus chaleureuses félicitations du Conseil de la Cité de Drummondville soient transmises à M. Claude Boucher, Superviseur du Service de Sécurité Aquatique en notre ville, de même qu'à tous les membres de son équipe, dont l'excellent travail permet à notre ville de figurer facilement parmi les meilleures dans ce domaine et lui vaudra de servir de site pour des cours d'instructeur qui débiteront le 28 septembre prochain.

ADOPTE

- Le Conseil prend connaissance d'une messive qui lui est adressée par les jeunes dirigeants d'une filiale locale de la Troupe Internationale "Vive

300/68

les gens", laquelle a pour but de propager la bonne entente entre les peuples par la chanson. Ces jeunes se proposent de réunir en notre ville de cent à cent vingt-cinq participants dans le but d'emboîter le pas au mouvement déjà ébauché par la Troupe Internationale que nous avons entendue récemment chez-nous.

Son Honneur le Maire Philippe Bernier se fait l'interprète de tous les membres du Conseil de la Cité pour féliciter les jeunes responsables de la Troupe "Vive les gens" de leur excellente initiative. Ce mouvement ne peut qu'encourager les jeunes à occuper leurs loisirs de façon saine et constructive, et c'est avec infiniment de plaisir que le Conseil de la Cité de Drummondville accueille ce nouveau mouvement et lui souhaite bon succès et longue vie.

301/68

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant une hausse des tarifs exigés par les détenteurs de permis de taxis.

302/68

L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement visant à maintenir, à compter du 1er janvier 1969 et pour une période de trois ans, l'évaluation des propriétés auxquelles on effectuera durant cette période, des réparations et travaux d'amélioration pourvu que ces modifications n'augmentent pas le nombre de logements dans ces propriétés.

303/68

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'ouverture des magasins le jeudi soir pour une période de trois mois; et stipulant que les parcomètres seront en opération le jeudi soir au cours de la même période.

304/68

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement modifiant certaines dispositions générales du règlement de zonage No. 801.

305/68

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Roger Prince et résolu à l'unanimité, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint,

soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité le plan d'urgence de la Protection Civile préparé pour la Cité de Drummondville le 11 septembre 1968 par M. Léo Loiselle, Coordonnateur du groupe 511 de la Protection Civile, et que ce plan, tel que préparé et approuvé, fasse partie des documents officiels de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

306/68

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Roger Prince, et résolu à l'unanimité, de nommer et constituer par la présente, les personnes suivantes comme directeurs des services municipaux d'urgence ci-dessous mentionnées:

SERVICES	DIRECTEURS	DIRECTEURS-ADJOINTS
Coordonnateur municipal	M. Jacques Bonin	Mlle C. Régis
Communications	M. Jacques Grondin	M. Robert Thibeault
Information au public	M. Paul Levasseur	M. J.P. Campbell
Bien-Etre	M. Léo Ouellette	M. J. Prince
Santé	Dr. I. Dufresne	Dr. J. Lamoureux
Police et Incendie	M. Conrad Proulx	M. J.M. Précourt
Sauvetage	M. J.P. Ménard	M. Cyril McMahan
Services Techniques	M. Pierre Genest	M. Gérard St-Cyr
Garde - Civile	M. Paul Arsenault	M. Adéodat Ross
Protection Radiologique	M. S.Allen Nodwell	M. M. Raymond
Approvisionnement	M. R. Tessier	M. C. Doucet
Transport	Me. Léo Bourgeois	M. Léo Manseau
Main d'Oeuvre	M. C. E. Lévesque	M. Bernard Laroche

ADOPTE

307/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Roger Prince, que le trésorier de la Cité soit autorisé à accorder un escompte de 5% aux contribuables qui acquitteront avant le 31 janvier 1969 la taxe d'eau et de services due pour les mois de novembre et décembre 1968.

ADOPTE

308/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que Son Honneur le Maire soit délégué pour représenter la Cité au congrès de l'Association des Commissaires Industriels du Québec qui sera tenu les 25, 26 et 27 septembre prochain, à Québec.

ADOPTÉ

309/68

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que Me. Antoine Fradet, notaire, soit prié de préparer un acte de servitude de non-obstruction aérienne à être consenti par M. Guy Hamelin en faveur de la Cité de Drummondville.

ADOPTÉ

310/68

L'échevin Roger Prince donne avis de motion d'un règlement concernant le fonds de pension des employés municipaux.

311/68

Première lecture est donnée du règlement No. 824 prévoyant l'imposition de la taxe d'eau et de services pour les mois de novembre et décembre 1968.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que ce règlement soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉ

L'une des dispositions du règlement No. 824 prévoit que les propriétaires sont responsables du paiement de la taxe d'eau s'ils négligent d'informer la Cité d'un changement d'un locataire.

Pour faciliter aux contribuables l'observance de cette exigence, l'échevin Antonio Baril suggère qu'une carte-avis préalablement adressée à la Cité soit expédiée à chaque propriétaire en même temps que les factures de taxes foncières. Ce procédé aurait certainement pour effet de faciliter le travail du service de perception des taxes. Le service en question sera informé de cette suggestion.

Son Honneur le Maire quitte l'assemblée et est remplacé par le pro-maire, M. l'échevin Raymond Luneau.

Première lecture est donnée du règlement No. 826 modifiant le règlement No. 801 en ce qui a trait aux normes d'aménagement des secteurs de commerces artériels.

312/68

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément à l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, le pro-maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 826 au mardi 15 octobre 1968.

M. Albert Paquet, présent à l'assemblée, s'informe des intentions du Conseil en ce qui a trait à la demande de permis qu'il a logée auprès de la Division des Permis et Inspection, pour l'exploitation d'un commerce sur le Boulevard St-Joseph. Le terrain dont M. Paquet est en voie de faire l'acquisition ne rencontre pas semble-t-il les normes des règlements de zonage de la Cité. Le Conseil convient de référer ce cas pour étude par le Comité de Zonage et d'Urbanisme.

M. Gaston Guilbeault qui a récemment sollicité l'application d'une demi-licence de commerce pour le golf miniature qu'il exploite en notre ville, revient de nouveau à la charge pour obtenir cette réduction de tarif.

Les membres du Conseil expliquent à M. Guilbeault qu'il a été tenu compte du fait que ce commerce n'est exploité que 6 mois par année, lorsqu'il s'est agi d'établir le montant de cette licence commerciale. Le Conseil, en raison de ces faits, juge donc à propos de maintenir sa décision.

Un contribuable présent se plaint du fait qu'il lui est très difficile de pénétrer sur son terrain ou dans sortir, étant donné le nombre considérable d'automobiles qui sont continuellement stationnées en face de son entrée, à l'angle Manseau et Boulevard St-Joseph.

L'échevin Laval Allard fera les démarches voulues auprès du Service de la Circulation pour corriger cette anomalie.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Marie-Françoise B. Leblond
.....
Greffier-adjoint.

Philippe Bernier
.....
Maire.

24 septembre 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 24 septembre 1968; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour la raison suivante:

- Donner la lecture publique du règlement No. 823 établissant les données du zonage et autres normes générales d'aménagement du territoire de rénovation urbaine "Centre-Ville".

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

313/68 Conformément à l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, le greffier-adjoint donne la lecture publique du règlement No. 823 établissant les données du zonage et autres normes générales d'aménagement du territoire de rénovation urbaine "Centre-Ville".

- - - - -

regl. 817

P. 14 8 juillet 68

offre succ - Edgar Lorange



Gaston Trothier rue Paris

vers 1968

conduite d'égout - partager -

signature des propriétaires

petition comme quoi ils acceptent

[Charles ^{les dépenses} ~~herogues~~ ^{petition}
plan des prop.]

M. Tessier

ou Bureau du greffier (voisin)

~~Trothier~~

8 mars 68

Le délai d'une heure prévu à la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 823, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier-adjoint


.....
Maire.

15 octobre 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 15 octobre 1968, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

314/68

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1° de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 826 amendant le règlement de zonage No. 801 pour modifier les normes d'aménagement des secteurs de commerces artériels.

315/68

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 23 et 24 septembre 1968. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Laval Allard, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de quatre (4) soumissions produites pour la vente d'un camion neuf, modèle 1969, d'un poids brut véhiculaire de 27,000 lbs. Deux prix devaient être fournis, soit un prix pour la fourniture d'un camion neuf seulement, et un deuxième prix pour la fourniture d'un camion neuf et la prise en échange de deux camions usagés portant les numéros 37 et 57, et appartenant à la Cité. Les soumissions produites sont référées au Directeur des Travaux Publics pour étude et recommandation à la prochaine séance.

316/68

Le Conseil prend connaissance de cinq (5) soumissions produites pour la fourniture d'un fourgon, modèle 1969. Les soumissionnaires devaient prendre en échange la camionnette Mercury 1957 portant le numéro 1, propriété de la Cité. Les soumissions produites sont référées au Directeur des Travaux Publics pour étude, et il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Roger Prince, que la plus basse soumission soit retenue, en autant qu'elle soit conforme à toutes les spécifications de la Cité.

ADOPTE

Pendant l'ouverture des soumissions pour les cinq (5) item suivants, l'échevin Roger Prince quitte son fauteuil et se retire temporairement.

317/68

Le Conseil prend connaissance de soumissions produites pour la fourniture de:

- Item 1: Environ 125,000 gallons d'huile légère #2
(7 soumissions sont produites)
- Item 2: Environ 30,000 gallons d'huile lourde #4
(4 soumissions sont produites)
- Item 3: Environ 30,000 gallons d'huile lourde Bunker #6
(4 soumissions sont produites)
- Item 4: Environ 18 barils de 45 gallons d'huile à moteur Série 1
Environ 5 barils de 45 gallons d'huile à moteur Série 3
Environ 6 barils de 45 gallons d'huile hydraulique
Environ 5 barils de 120 livres d'huile à différentiel
Multigear
Environ 4 barils de 120 livres de graisse Multi-Purpose #2
(5 soumissions sont produites)

- Item 5: Environ 200 gallons d'antigel (Ethylène glycol)
 (Prix au gallon en contenant de 1 gallon -
 Prix au gallon en contenant de 45 gallons)
 (6 soumissions sont produites)

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que pour chacun des cinq (5) item sus-mentionnés, la plus basse soumission soit retenue, en autant que le produit offert soit conforme aux exigences de la Cité.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- La compagnie Pinard & Pinard Ltée loue les excellents services reçus des départements de la police et de la sureté municipale, lors de vols récents perpétrés à son établissement. L'intervention de nos départements de police ont permis la récupération à près de 90% des effets et marchandises volés en ces diverses occasions. Les dirigeants de cette compagnie remercient et félicitent chaleureusement le Directeur Proulx, de même que le Capitaine Détective A.A. Allard, pour leur bonne collaboration.
- A la suite de plaintes récemment produites à la Cité au sujet de certaines déféctuosités du système d'alarme en opération à l'usine Triad Creations, M. Arnold Webber, président de cette compagnie, assure la Cité que sa compagnie fera tout en son pouvoir pour limiter au minimum les inconvéniens de ce genre, et espère qu'il n'y aura plus de plaintes à cet effet à l'avenir.
- M. Claude Mouton, président et organisateur du Tour Cycliste de la Nouvelle France, félicite chaleureusement la Cité de Drummondville pour s'être classée la ville étape par excellence, lors du second Tour Cycliste de la Nouvelle France tenu en 1968, et se propose de visiter de nouveau notre ville lors du prochain Tour. M. Mouton remercie le Conseil de ville de l'excellente collaboration qu'il a accordée aux organisateurs de cette compétition sportive.

318/68 Les membres du Conseil ont en main une liste de comptes produite par le Service de la Trésorerie, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$207,626.16.

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Laval Allard, que ces comptes soient approuvés et que le trésorier soit autorisé à les acquitter.

ADOPTÉ

319/68 Le Conseil a en main une liste de comptes produite au titre de l'Assurance Patronale. Ces comptes se totalisent à la somme de \$4,208.06. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que ces comptes soient approuvés et que le trésorier soit autorisé à les acquitter.

ADOPTÉ

320/68 Lecture est donnée des mutations de propriétés portant les numéros 3720 à 3747 inclusivement. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que ces mutations de propriétés soient approuvées.

ADOPTÉ

321/68 A la suite d'une recommandation du Directeur de Police et du Service de la Circulation, le Conseil juge opportun de procéder à l'engagement d'un brigadier scolaire additionnel, et il est donc proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le Directeur de Police et le Service de la Circulation soient autorisés à procéder à l'engagement d'un brigadier scolaire adulte qui devra être affecté à la protection des enfants sur la rue St-Damase, à la hauteur de la 13e Avenue.

ADOPTÉ

322/68 Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que le service des achats soit autorisé à faire l'acquisition du matériel nécessaire à l'installation de feux de signalisation aux intersections Brock/Lowring et Brock/St-Jean. Il est convenu que le raccordement de ces feux de signalisation s'effectuera sur des contrôles déjà existants à d'autres intersections voisines.

ADOPTÉ

323/68

L'Urbaniste Gaétan Richard, C.I.Q., C.U.Q., a présenté au Conseil de la Cité son rapport définitif d'élaboration du Concept Général d'Aménagement du secteur de rénovation urbaine "Centre-Ville". Le Conseil a pris connaissance de ce volumineux rapport et, après étude, il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Laval Allard:

- 1° que la Cité de Drummondville accepte les recommandations du Concept Général d'Aménagement du secteur de rénovation urbaine "Centre-Ville";
- 2° que la Cité de Drummondville informe la Société d'Habitation du Québec de son intention de procéder le plus tôt possible à l'étape suivante, à savoir la préparation des plans et devis nécessaires à la réalisation du Concept Général d'Aménagement;
- 3° qu'une rencontre entre la Cité et les responsables de la Société d'Habitation du Québec soit officiellement sollicitée dans le but de procéder si nécessaire à l'examen du rapport soumis par l'urbaniste.

ADOPTÉ

324/68

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin J.A. Michaud:

- 1° que Me. Paul H. Moisan, notaire, soit prié de rédiger un acte de vente par la Cité de Drummondville à la compagnie Drummond Business Forms, d'une partie de terrain d'environ 50,000 pieds de superficie, située à l'arrière de l'usine de cette compagnie, lequel terrain sera plus amplement détaillé à un plan et description technique à être préparés; cette vente devant s'effectuer aux termes et conditions mentionnés à une promesse d'achat signé par la compagnie Drummond Business Forms, le 15 octobre 1968,

que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente à intervenir;
- 2° que les arpenteurs LeMaire & LeMaire soient autorisés à préparer un plan et description technique d'une superficie de terrain à être vendue à la compagnie Drummond Business Forms par la Cité de Drummondville;

3° que la Division des Permis et Inspection de la Cité soit autorisée à émettre le permis de construction prévoyant l'agrandissement de l'usine Drummond Business Forms.

ADOPTE

325/68

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot No. 124, rang II, du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 15 octobre 1968, pour le compte de Fournier Huile à Chauffage Ltée.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce plan de subdivision soit adopté tel que soumis.

ADOPTE

326/68

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Roger Prince, que la Division des Permis et Inspection soit autorisée à émettre à M. Guy Fournier le permis sollicité récemment pour l'agrandissement du poste d'essence qu'il opère sur le Boulevard St-Joseph.

ADOPTE

327/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laval Allard, que M. Hormidas Morissette soit chargé de l'entretien d'hiver des rues comprises dans le secteur de Drummondville-Ouest, pour la saison 1968/69. Ce contrat est confié à M. Morissette au taux horaire de \$9.00 pour chaque camion, et de \$5.00 pour chaque tracteur utilisés. La Cité s'engage à garantir à M. Morissette une rémunération minimum de \$2,500.00 pour la saison.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité la convention à intervenir avec M. Hormidas Morissette pour l'entretien d'hiver des rues du secteur de Drummondville-Ouest.

ADOPTE

328/68

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Roger Prince, que le Directeur des Travaux Publics de la Cité soit autorisé à faire aménager une seconde entrée de service pour desservir l'usine Technico.

ADOPTE

329/68

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que Me. Jacques Beaudoin, notaire, soit autorisé à préparer un acte de vente par la Cité de Drummondville à la compagnie Drummond Die and Stamping Co. Ltd. d'une superficie de terrain d'environ 43,000 pieds carrés, située à l'arrière de l'usine de cette compagnie. Cette vente s'effectuera aux termes et conditions mentionnés à la promesse d'achat signée par le représentant de la compagnie Drummond Die and Stamping le 14 octobre 1968.

Le maire et le greffier, ou à défaut le procureur et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

330/68

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Laval Allard:

- 1^o que les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soient chargés de la préparation d'un plan et d'une description technique du terrain à être acquis de la Cité de Drummondville par la compagnie Drummond Die and Stamping Co. Ltd.;
- 2^o que la Division des Permis et Inspection de la Cité soit autorisée à émettre le permis sollicité par la compagnie Drummond Die and Stamping Co. Ltd. pour l'agrandissement de son usine.

ADOPTE

331/68

CONSIDERANT QUE la corporation municipale de la Cité de Drummondville, comté de Drummond, a adopté le 8 avril 1947, un règlement portant le no. 334 décrétant un emprunt par obligations au montant de \$300,000.00, pour un terme de 25 ans; (compris dans une émission de \$440,000.00 d'obligations faite en date du 1er décembre 1948 en vertu des règlements 334 et 324, lequel règlement 324 fut autorisé pour un terme de 20 ans).

CONSIDERANT QU'en vertu d'une permission accordée par le ministre des Affaires Municipales, l'émission ci-haut avait été faite pour une période plus courte que celle autorisée, soit pour une période de 20 ans;

CONSIDERANT QUE le terme de 20 ans pour cette émission d'obligations expire le 1er décembre 1968;

CONSIDERANT QU'il y a lieu de faire une nouvelle émission d'obligations au montant de \$87,000.00 sur le règlement No. 334 et pour rencontrer les échéances annuelles à compter du 1er décembre 1969, jusqu'à la fin de la période de remboursement;

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'amender le règlement No. 334, pour décréter la date des nouvelles obligations, un nouveau taux d'intérêt, pour déterminer les endroits de paiement, pour stipuler que les obligations ne seront pas rachetables par anticipation et qu'elles seront remboursées d'après un nouveau tableau de remboursement;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE PAR L'ECHEVIN ANTONIO BARIL,
 APPUYE PAR L'ECHEVIN ROGER PRINCE,
 ET RESOLU A L'UNANIMITE QUE LE CONSEIL DE LA CITE DE DRUMMONDVILLE DECRETE CE QUI SUIT:

1.- Il sera fait une nouvelle émission d'obligations, en date du 1er décembre 1968, au montant de \$87,000.00 pour couvrir les échéances futures sur l'emprunt contracté en vertu du règlement No. 334 tel qu'amendé, et conformément au tableau d'amortissement ci-dessous:

1er décembre 1969	\$16,500.00
1er décembre 1970	\$17,000.00
1er décembre 1971	\$17,500.00
1er décembre 1972	\$18,000.00
1er décembre 1973	\$18,000.00

2.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 7½% l'an sera payé semi-annuellement les 1er juin et 1er décembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Les intérêts seront payables aux mêmes endroits que le capital.

3.- Elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales dans la Province de Québec et au bureau principal à Toronto, Ontario, de la Banque Provinciale du Canada. Pour les fins de remboursement de capital et des intérêts sur cette émission, les fonds de la corporation seront déposés dans un "compte spécial" à la succursale de Drummondville de ladite banque.

4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

5.- Les obligations seront signées par le maire et par le greffier. Un fac-similé de la signature du maire et du greffier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt.

ADOPTE

332/68

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$87,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la dite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$87,000.00 cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations prévue au règlement No 334 de la Cité de Drummondville, de même qu'à la résolution 331/68. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total des dits emprunts n'excède jamais la somme de \$87,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

333/68

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le trésorier soit autorisé

à radier un compte au montant de \$546.74 produit à M. René Ferland le 20 juin 1963, pour couvrir des frais de relocalisation d'égoûts.

ADOPTE

334/68

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que la Cité de Drummondville consente un octroi de:

- \$25.00 aux Jeunesses Musicales du Canada
- \$25.00 à l'Association des Voyageurs de Commerce
- \$50.00 à la Légion Canadienne (pour défrayer le coût d'une couronne de coquelicot)
- \$20.00 aux Ambulanciers St-Jean,

à titre d'encouragement pour chacun de ces mouvements.

ADOPTE

Les étudiantes infirmières sollicitent du Conseil la faveur d'un octroi sous forme de souscription pour annonce dans le prochain journal des finissantes à être publié.

A son grand regret, le Conseil ne peut malheureusement souscrire à cette demande en raison de ses limitations budgétaires.

335/68

L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'exécution de travaux d'hiver au cours de la saison 1968/69.

336/68

L'échevin Roger Prince donne avis de motion d'un règlement concernant l'usage de l'eau.

337/68

L'échevin Jules Dupuy donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1969.

338/68

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement aux fins d'abroger et remplacer le règlement No. 822 interdisant le trafic lourd sur la rue DuPont.

339/68

Le Conseil a pris connaissance du rapport présenté par la firme de conseillers en administration Dufresne, McLagan, Daignault, dont les services avaient été retenus il y a quelques semaines en vertu de la résolution 216/68 pour procéder à une étude du Greffe et de la Trésorerie de la Cité.

Après étude, il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le Conseil accepte les recommandations de ce rapport.

ADOPTÉ

340/68

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Laval Allard, que les services de la firme Dufresne, McLagan, Daignault soient retenus pour l'application des recommandations du rapport qu'ont soumis ces conseillers, en vertu du mandat qui leur a été confié par l'adoption le 26 juin 1968, de la résolution no. 216/68.

ADOPTÉ

341/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que les responsables de la firme Dufresne, McLagan et Daignault soient mandatés pour transiger avec la compagnie Drummond Business Forms et soumettre un rapport en vue de l'usage éventuel par la Cité de Drummondville de l'ordinateur électronique IBM actuellement en opération à cette usine.

ADOPTÉ

342/68

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que les services de la firme Dufresne, McLagan, Daignault soient retenus pour sélectionner les candidatures à être éventuellement reçues pour le poste de Directeur du Service de la Trésorerie de la Cité.

ADOPTÉ

343/68

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Roger Prince, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par

billet promissoire, un montant de \$11,550.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$11,550.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 816. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$11,550.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

344/68

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$211,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$211,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 821. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$211,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

345/68

Première lecture est donnée du règlement No. 827 visant à maintenir jusqu'au 1er janvier 1972, l'évaluation de certaines propriétés auxquelles on apportera des améliorations sans augmenter le nombre de logements y contenus.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que ce règlement soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

346/68 Première lecture est donnée du règlement No. 828 amendant le règlement No. 459 (fonds de pension des employés municipaux).

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Roger Prince, que ce règlement soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

347/68 Première lecture est donnée du règlement No. 829 prévoyant une hausse des tarifs exigés des usagers des voitures-taxis.

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que ce règlement soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

348/68 Première lecture est donnée du règlement No. 830 prévoyant l'imposition de la taxe de services pour l'année 1969.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laval Allard, que ce règlement soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

Une brève discussion suit la lecture de ces règlements, au sujet de l'éventuelle modification à être apportée au règlement No. 822, concernant l'interdiction de trafic lourd sur la rue DuPont.

Un contribuable présent à l'assemblée remercie le Conseil de la Cité des efforts qu'il a faits en vue de modifier les règlements de zonage de la Cité pour permettre l'utilisation plus facile de certains terrains situés en bordure du Boulevard St-Joseph.

314^A/68 Le délai d'une heure prévu à l'article 426-10 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun

électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 826, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Amélie B. Lechagnon
Greffier-adjoint.

Philippe Bernier
Maire.

28 octobre 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 28 octobre 1968, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

349/68

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 15 octobre 1968. Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Roger Prince, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

350/68

Lecture est donnée des mutations de propriétés portant les numéros 3748 à 3769 inclusivement. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ces mutations de propriétés soient approuvées.

ADOPTE

351/68

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour le déneigement au cours de l'hiver 1968/69, des rues comprises dans le secteur de Grantham-Ouest, soit le territoire compris entre la Rivière Noire, le Boulevard Lemire, la route Trans-Canadienne et la Rivière St-François. Les soumissions reçues se lisent comme suit:

JOSEPH HEBERT	\$5,200.00 (payable en 6 versements)
CONSTRUCTION HERIOT INC.	\$4,690.00

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que soit retenue la plus basse soumission, soit celle de Construction Hériot Inc., au prix de \$4,690.00. Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer la convention à intervenir entre Construction Hériot Inc. et la Cité relativement à ce travail d'entretien de rues.

ADOPTE

352/68

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour la fourniture d'environ 2,000 tonnes de gros sel (Highway Coarse) pour l'entretien d'hiver des rues de la Cité de Drummondville. Les soumissions reçues se détaillent comme suit:

<u>Fournisseur</u>	<u>F.A.B. Entrepôt de la Compagnie</u>		<u>F.A.B. Drummondville</u> (Garage Municipal)
	<u>Prix</u>	<u>Adresse</u>	
La Société Canadienne de Sel Ltée (Windsor)	\$12.30 la tonne	Section 66 Quai de Montréal	\$14.00 la tonne
Le Sel Iroquois Ltée	\$12.95 la tonne	Quai Bickerdike Port de Montréal	\$16.05 la tonne
Produits Chimiques Domtar Ltée (Sifto)	\$11.80 la tonne	Somavrac Inc 2120 Notre-Dame Trois-Rivières	\$13.60 la tonne
		- ou -	
	\$12.30 la tonne	1380 Boul. Nobert Ville Jacques Cartier	

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que soit retenue la plus basse soumission, soit celle de Produits Chimiques Domtar Ltée (Division du Sel Sifto), au prix de \$13.60 la tonne, livré au Garage Municipal à Drummondville, pour la fourniture du sel nécessaire à l'entretien des rues de la Cité au cours de la période d'hiver 1968/69.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

353/68

- Le Conseil de la Cité apprend avec plaisir que Drummondville s'est classée première du Canada (catégorie 25,000 à 50,000 de population) en marge du programme de protection du piéton mis de l'avant par la Canadian Automobile Association et le Club Automobile Québec. Cette nomination souligne l'excellence du travail de prévention effectué par notre service de police, de même que l'esprit de collaboration des piétons et automobilistes qui se sont assujettis aux directives reçues de l'autorité supérieure.

L'échevin Laval Allard, appuyé à l'unanimité, félicite chaleureusement le Directeur de Police, de même que son personnel, pour l'efficacité qu'ils ont su démontrer en cette matière.

ADOPTE

- M. Claude Mouton, président du Tour Cycliste de la Nouvelle France, sollicite du Conseil une approbation de principe pour faire de Drummondville une ville étape du Tour Cycliste de la Nouvelle France édition 1969.

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Laval Allard, que le Conseil de la Cité accepte en principe de recevoir comme il l'a fait par les années passées le Tour Cycliste de la Nouvelle France.

ADOPTE

354/68

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 130-173 du cadastre officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Lorenzo Bernier le 15 octobre 1968, pour le compte de M. Lucien Pelchat.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Antonio Baril:

- 1^o que ce plan de subdivision soit approuvé tel que soumis,
- 2^o que demande officielle soit présentée au Ministère des Affaires Municipales, à l'effet d'autoriser la Cité de Drummondville à ouvrir le tronçon de rue portant le numéro de cadastre 130-173-2 (continuation de la rue Lapointe) à une largeur de 60 pieds.

ADOPTE

355/68

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que Me. Gérard Fradet, notaire, soit prié de préparer un acte de cession par M. Lucien Pelchat à la Cité de Drummondville pour la somme nominale de \$1.00, du lot portant le numéro de cadastre 130-173-2, étant le prolongement de la rue Lapointe.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer l'acte de cession à intervenir et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

356/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que le Directeur des Travaux Publics de la Cité soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un contrat à intervenir avec la compagnie I.C.S. Ltd. pour l'entretien des contrôles pneumatiques à l'Usine de Traitement d'Eau. Ce contrat vaudra pour une période d'un (1) an, au prix de \$1,056.00.

ADOPTE

357/68

En vertu d'une résolution adoptée le 2 mars 1965, la Commission Scolaire Locale avait aimablement accordé à la Cité de Drummondville l'autorisation d'utiliser comme terrain de jeux des terrains de la Commission Scolaire situés à l'arrière des écoles St-Louis De Gonzague et Pie X, lesquels sont présentement désignés comme parc Michaud.

Etant donné que la Cité se propose de faire sur ce terrain des investissements assez importants et de nature plutôt permanente, il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laval Allard, qu'une demande officielle soit présentée à la Commission Scolaire de Drummondville, à l'effet de consentir à la Cité un bail emphytéotique sur cette portion de terrain désignée comme parc Michaud, propriété de la Commission Scolaire.

ADOPTE

358/68

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité accepte de prendre à sa charge l'éclairage de même que le tracé des lignes blanches sur un terrain de stationnement situé dans le secteur St-Jean-Baptiste et borné par le Marché Jules, la 13e Avenue, le commerce Pratte & Fils Inc. et la 12e Avenue. L'engagement contracté en vertu de la présente résolution vaudra pour une période de 7 ans, expirant le 1er novembre 1975.

ADOPTE

359/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laval Allard, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à faire effectuer à l'édifice servant de garage à l'arrière de l'Hôtel de Ville, certaines modifications dans le but d'y aménager deux nouvelles baies pour garer les véhicules du Service de Police et Incendie. Un système de chauffage adéquat et sécuritaire devra également être prévu à cet endroit. Le coût de ces travaux est destiné à environ \$2,000.00.

ADOPTE

360/68

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que le maire et le greffier, ou

à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient par les présentes autorisés à signer un bail à intervenir pour la location par la Cité de Drummondville à l'Oeuvre des Terrains de Jeux Inc. d'une section des bureaux autrefois occupés par la compagnie Eagle Pencil, au 201 de la rue St-Jean à Drummondville. L'O.T.J. devra s'engager à libérer les lieux loués en vertu de ce bail dans un délai de 7 jours suivant l'avis écrit qui lui sera donné par la Cité.

ADOPTE

361/68

Lors de la séance du 15 octobre 1968, le Conseil a pris connaissance de soumissions pour l'achat d'un camion et d'un fourgon pour le service des travaux publics. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud:

que la soumission de Héroux Thibodeau Automobile Ltée, au prix de \$6,186.24 net, soit retenue pour la fourniture d'un camion d'un poids brut véhiculaire de 27,500 livres, conforme à la demande de la Cité;

que la soumission du Garage Montplaisir Ltée soit retenue pour l'échange, au prix de \$2,592.00 net, d'une camionnette Mercury 1957 propriété de la Cité, contre un fourgon modèle 1969, plus amplement détaillé à la demande de soumissions de la Cité.

ADOPTE

362/68

Conformément à l'engagement qu'il contractait le 13 juin 1966 (rés. 256/66) le Conseil, sur proposition de l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, défrayera cette année encore 50% des frais encourus pour la décoration des rues et places publiques de la Cité durant la période des fêtes. La Jeune Chambre de Drummondville se chargera de la réalisation de ce projet de décoration et la participation de la Cité, cette année, se chiffrera à \$2,726.25. Le programme d'illumination sera le même que celui de l'an dernier.

La Cité défrayera également le coût de l'électricité utilisée pour ces décorations.

ADOPTE

363/68

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, et appuyé à l'unanimité, que le Conseil de la Cité de Drummondville appuie officiellement les démarches qu'effectue présentement Me. Bernard Pinard, député du Comté de Drummond, auprès des autorités concernées, dans le but de faire reconnaître le Manoir Trent comme siège social de la Société Historique du Comté de Drummond.

ADOPTE

364/68

Attendu que les gouvernements supérieurs étudient présentement la possibilité de relocaliser en Province les facilités de l'Aéroport International de Montréal;

Attendu que la Chambre de Commerce du Comté de Drummond a présenté aux gouvernements supérieurs un rapport mettant en valeur un site possible pour cet aéroport;

Attendu que le site en question est situé en bordure de la route Trans-Canadienne, au cœur du Québec;

Attendu que le choix de ce site aurait pour effet de stimuler l'économie d'une vaste région du Québec;

POUR CES RAISONS, IL EST PROPOSE PAR L'ECHEVIN JULES DUPUY,
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE le Conseil et la population de la Cité de Drummondville endossent et appuient les représentations faites auprès des gouvernements Fédéral et Provincial par la Chambre de Commerce du Comté de Drummond relativement au choix d'un site pour la relocalisation des facilités de l'Aéroport International de Montréal;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Honorable Paul Hellyer, Ministre des Transports au Gouvernement Fédéral, de même qu'au Cabinet des Ministres du Gouvernement de la Province de Québec.

ADOPTE

365/68

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le greffier-adjoint soit autorisé à confesser jugement pour et au nom de la Cité de Drummondville en marge de deux plaintes enregistrées sous les numéros 11,201 et 11,202 en cour des Sessions de la Paix, du District de Drummond.

ADOPTE

366/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, et adopté à l'unanimité, que les plus sincères condoléances du Conseil et de toute la population de Drummondville soient transmises à la famille éprouvée par le décès de M. J.A. Savard, ex-échevin de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

367/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, et résolu à l'unanimité, que toute la sympathie du Conseil et de la population de Drummondville soit transmise à la famille éprouvée par le décès récent de M. Gérard Dupont, ex-maire de la municipalité de Ville St-Joseph.

ADOPTE

368/68

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, et résolu à l'unanimité, que le Conseil de la Cité de Drummondville appuie les démarches qu'effectue présentement le Consortium de Drummondville auprès de l'Honorable Ministre de l'Education, en vue d'obtenir la nomination immédiate des membres du Conseil d'Administration du CEGEP de Drummondville.

ADOPTE

Aucun montant n'ayant été prévu à cet effet lors de la confection des estimés budgétaires pour la présente année, les membres du Conseil se voit malheureusement dans l'impossibilité de consentir à l'UNICEF la subvention qu'elle sollicite.

369/68

Première lecture est donnée du règlement No. 825 concernant l'usage de l'eau.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que ce règlement soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

370/68

Première lecture est donnée du règlement No. 831 prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1969.

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Laval Allard, que ce règlement No. 831 soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

371/68

Première lecture est donnée du règlement No. 832 prévoyant l'exécution de travaux d'hiver au cours de la saison 1968/69.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce règlement No. 832 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 832 au 11 novembre 1968.

372/68

Première lecture est donnée du règlement No. 833 aux fins d'abroger et remplacer le règlement No. 822 (trafic lourd sur la rue DuPont).

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ce règlement No. 833 soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

Un représentant de la Jeune Chambre de Drummondville remercie les autorités municipales d'avoir bien voulu, cette année encore, contribuer financièrement au projet d'illumination des rues pour la période des fêtes.

373/68

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Roger Prince, qu'un octroi de \$300.00 soit consenti à la Fédération des Oeuvres de Charité du Diocèse de Nicolet.

ADOPTÉ

Le greffier-adjoint présente au Conseil six (6) plaintes produites en marge du dépôt du rôle d'évaluation général 1968, prévu pour l'année d'imposition 1969.

Désireux d'obtenir certaines informations supplémentaires de la part de l'évaluateur de la Cité en rapport avec les propriétés concernées, le Conseil juge à propos de retarder sa décision au sujet de ces plaintes et il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la présente séance soit ajournée au mardi 29 octobre 1968, à 8:00 heures P.M.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Mme Gisèle B. Leblond
Greffier-adjoint.

Philippe Bernier
Maire.

29 octobre 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 29 octobre 1968, cette séance étant un ajournement de celle du 28 octobre 1968.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Le Conseil prend connaissance de quatre plaintes produites à l'encontre du rôle d'évaluation déposé en 1968, pour l'année d'imposition 1969. Le Conseil entend successivement:

- 1° Me. Antoine Biron;
- 2° le Dr. Guy D'Argencourt qui remet sa plainte au Conseil lors de la présente séance, soit le 29 octobre 1968;
- 3° l'Hydro-Québec par l'intermédiaire de ses représentants, MM. Roland Boisvert, ing, Roland Beaudet, ing, Me. Jean Boulanger, de même que M. Maurice Morin;
- 4° la compagnie de Téléphone Bell du Canada par l'intermédiaire de son représentant, M. L.R. Roy.

Dans chacun des quatre cas précités, le Conseil convient de reporter sa décision à un prochain ajournement.

374/68

Entre-temps, il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'un comité formé de MM. les échevins Baril, Dupuy, Prince de même que de M. Alonzo Malouin, évaluateur, soit prié de procéder à une étude plus approfondie des plaintes produites par l'Hydro-Québec et la Compagnie de Téléphone Bell, et de faire rapport au Conseil.

ADOPTE

375/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la présente séance soit ajournée au lundi 4 novembre 1968.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Opme Gail B. Chapron *A. Biron*
 Greffier-adjoint. Maire.

C. Ble.
77

4 novembre 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 4 novembre 1968, cette séance étant un ajournement de celle du 29 octobre 1968.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence du premier, l'échevin Raymond Luneau.

376/68

Le Conseil prend connaissance d'une plainte logée par Canadian Interurban Properties à l'encontre de l'évaluation 1968 déposée pour le Centre d'Achat Place Drummond.

Il est résolu que l'évaluation déposée au rôle 1968, pour l'année d'imposition 1969, sur la propriété de Canadian Interrurban Properties Limited (Centre d'Achat Place Drummond) soit maintenue à \$1,167,075.00, sujet toutefois à un ajustement à intervenir pour conformer cette évaluation, jusqu'au prochain rôle, au montant qui sera déterminé par la Cour d'Appel dans la cause intentée par les Immeubles Claridge (maintenant Canadian Interurban Properties Ltd) à l'encontre de l'évaluation de l'année 1967 pour le Centre d'Achat Place Drummond.

Amendée par
rés. 402/68
(12 nov/68)

ADOPTE

377/68

Le Conseil prend connaissance d'une demande de réajustement d'évaluation produite par Me. Paul H. Moisan, pour lui-même et pour le compte de M. Napoléon Leclerc.

Il est résolu:

1^o QUE soit maintenue l'évaluation des propriétés suivantes:

Fiche	Cadastré	Propriétaire	Evaluation		Total
			Terrain	Bâtisse	
6288	162b-397	Napoléon Leclerc	\$1,800.	nil	\$1,800.
6290	162b-399	32 Plamondon	\$1,975.	nil	\$1,975.

2^o QUE soit diminuée l'évaluation des propriétés suivantes pour se lire dorénavant comme suit:

Fiche	Cadastré	Propriétaire	Evaluation		Total
			Terrain	Bâtisse	
6284	162b-393	Paul H. Moisan 204 Hériot.	\$2,000.	nil	\$2,000.
6286	162b-395	"	\$2,000.	nil	\$2,000.
6283	162b-392	"	\$2,000.	nil	\$2,000.
6281	162b-390	"	\$2,000.	nil	\$2,000.
6277	162b-410	"	\$1,950.	nil	\$1,950.
6254	162b-363	"	\$2,900.	nil	\$2,900.
6280	162b-389	Napoléon Leclerc 32 Plamondon	\$2,000.	nil	\$2,000.
6282	162b-391	"	\$2,000.	nil	\$2,000.
6285	162b-394	"	\$2,000.	nil	\$2,000.
6287	162b-396	"	\$2,000.	nil	\$2,000.
6289	162b-398	"	\$2,000.	nil	\$2,000.
6278	162b-411	"	\$ 375.	nil	\$ 375.
6279	162b-388	Lucien Pelchat 64, rue de la Rivière Drummondville-Ouest.	\$2,000.	nil	\$2,000.

ADOPTE

L'évaluation suivante est maintenue:

378/68

Fiche	Cadastre	Propriétaire	Evaluation		
			Terrain	Bâtisse	Total
1192	124 est	Georges Lebel 411 Brock	\$3,400.	\$7,025.	\$10,425.

ADOPTE

379/68

Amendée par
rés. 403/68
(12 nov/68)

Le Conseil étudie de nouveau la plainte logée par la compagnie de Téléphone Bell du Canada à l'encontre de l'évaluation déposée pour ses réseaux aériens et souterrains. On entend de nouveau le représentant de cette compagnie et il est finalement décidé que l'évaluation de \$887,125.00 appliquée sur la fiche 6435 pour les réseaux aériens et souterrains de la compagnie de Téléphone Bell du Canada soit réduite à \$800,000.00 sur le présent rôle d'évaluation déposé pour l'année d'imposition 1969; la diminution de \$87,125.00 ainsi consentie devant cependant être répartie sur les trois prochains rôles d'évaluation, c'est-à-dire ajoutée à raison de \$29,000.00 par année lors de la confection des rôles 1969, 1970 et 1971. La Cité réserve également tous ses droits quant à la possibilité de modifier l'évaluation de ce réseau au cours des trois rôles ci-haut mentionnés, pour tenir compte de toute augmentation d'équipement ou de valeur.

ADOPTE

L'échevin Rosaire Milette enregistre sa dissidence contre cette décision, étant d'avis que l'évaluation de la compagnie de Téléphone Bell devrait être maintenue telle que déposée.

380/68

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la présente séance soit ajournée au mardi 12 novembre 1968.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Genevieve B. Cheignon
Greffier-adjoint.

Raymond P. Lussseau
Pro-maire.

11 novembre 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 11 novembre 1968, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

381/68

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 28 octobre 1968. Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

382/68

L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement pour abroger et remplacer le règlement No. 832 (travaux d'hiver 1968/69).

C O R R E S P O N D A N C E :

383/68

- Le greffier-adjoint informe le Conseil et la population que la Mosaïque Municipale à laquelle plusieurs personnalités de Drummondville ont déjà souscrit, est en voie de réalisation et devrait incessamment être remise à ceux qui y ont participé. Cette information fait suite à la visite récente à l'Hôtel de Ville d'un représentant de la compagnie qui s'occupe de faire réaliser cette mosaïque.
- Dans le but de collaborer le plus étroitement possible avec le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports du Québec, le Congrès du Sport du Québec tiendra sa grande assemblée de fondation à l'Hôtel Bonaventure les 4, 5, 6, 7 et 8 décembre prochain. Le Conseil croit qu'il est de l'intérêt de la Cité de déléguer certains représentants à ce Congrès de fondation, et

il est donc proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que MM. les échevins Laurent Bernier et Rosaire Milette soient autorisés à représenter la Cité lors de ce Congrès, et que l'O.T.J. soit également invitée à y déléguer un de ses représentants.

ADOPTE

- Le Conseil entend la requête de l'Association Indépendante des Détaillants d'Essence du Comté de Drummond, qui par l'intermédiaire de son président M. Jean-Marie Rose sollicite du Conseil de la Cité une législation visant à limiter le nombre des postes d'essence opérant dans la Cité de Drummondville.

Une longue discussion suit l'énoncé de M. Rose. Finalement le Conseil convient que ce problème de limitation des postes d'essence pourrait possiblement être réglé par une disposition des règlements de zonage de la Cité. On convient que ce cas sera le premier à être étudié par la Commission d'Urbanisme présentement en voie de formation.

384/68

Les membres du Conseil ont en main une liste de comptes produite par le Service de la Trésorerie, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$536,738.48.

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que ces comptes soient approuvés et que le trésorier soit autorisé à les acquitter.

ADOPTE

385/68

Le Conseil prend connaissance du rapport annuel d'améliorations et modifications à l'éclairage des rues de la Cité. Ce rapport se détaille comme suit:

a) Nouvel éclairage sur les rues suivantes:

Henri Dunan	- 3 lampes 250 W. Vapeur Mercure
Birtz	- 1 lampe 250 W. Vapeur Mercure
Guilbault	- 4 lampes 250 W. Vapeur Mercure
St-Georges	- 3 lampes 250 W. Vapeur Mercure
Baril	- 1 lampe 250 W. Vapeur Mercure

Biron	- 2 lampes 250 W. Vapeur Mercure
St-Denis	- 1 lampe 250 W. Vapeur Mercure
Lemire	- 2 lampes 400 W. Vapeur Mercure
Stationnement	
Marché Jules	- 1 sentinelle 400 W. Vapeur Mercure

b) Enlèvement de lampes existantes:

Rue Des Sorbiers près St-Joseph	1 lampe 250 W. Vapeur Mercure
Des Cèdres près De Laroche	1 lampe 250 W. Vapeur Mercure
St-Philippe près de Demers	1 lampe 200 W. Vapeur Mercure

Ces améliorations et modifications à l'éclairage des rues supposent une dépense annuelle additionnelle pour la Cité de \$743.58 plus les taxes applicables. Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce rapport soit approuvé et que l'Hydro-Québec soit autorisée à faire les améliorations à l'éclairage de rues tel qu'apparaissant au rapport ci-haut détaillé au prix annuel de \$743.58 plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

386/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que la firme Armand Toupin Inc. soit autorisée à faire l'installation dans la partie centrale de l'immeuble Eagle, rue St-Jean, d'une entrée électrique de 100 ampères (120/208 volts, 3 phases) au coût total de \$500.00, toutes taxes et permis compris, le tout conformément à la soumission de cette firme produite en date du 8 novembre 1968.

ADOPTÉ

387/68

Le Conseil de la Cité ne prévoyant pas être en mesure de déterminer au cours des prochaines années un site et un programme de construction pour un nouvel Hôtel de Ville, il est proposé par l'échevin Rosaire Millette, appuyé par l'échevin

Antonio Baril, que soit abrogée à toutes fins que de droit la résolution No. 570/63 adoptée le 21 octobre 1963, et retenant les services de l'architecte Ferdinand Blais pour la préparation d'esquisses préliminaires.

ADOPTE

388/68

A la suite de déménagement de bâtisses à l'extérieur de la Cité, ou de démolition, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Roger Prince, que le rôle d'évaluation soit modifié de la façon indiquée ci-après, et que le trésorier de la Cité soit autorisé à consentir aux propriétaires concernés les crédits correspondants:

<u>Fiche</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Evaluation bâtisses</u>	
		<u>Ancienne</u>	<u>Nouvelle</u>
2401 (modification effective à compter du 1er juillet 1968)	Hôtel Normandie	\$7,500.	nil
3291 (modification effective à compter du 1er septembre 1968)	Lucien Couture	\$5,450.	\$3,175.
19265 (modification effective à compter du 1er mars 1968).	André Bousquet	\$ 450.	nil

ADOPTE

389/68

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville désire entreprendre un programme détaillé de rénovation pour le territoire (voir annexe 1);

ATTENDU QUE les travaux énumérés dans le devis ci-annexé constituent la préparation d'un programme détaillé de rénovation;

ATTENDU QUE ce travail implique une dépense dont l'estimation globale atteint \$39,100.00;

ATTENDU QUE l'article 27 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec prévoit que toute municipalité peut, par résolution de son Conseil demander à la Société d'Habitation du Québec l'autorisation de conclure, avec toute personne ou tout groupe de personnes qu'elle y désigne, un contrat pour la préparation d'un programme détaillé de rénovation;

ATTENDU QUE l'article 49.a) de la Loi de la Société d'Habitation du Québec prévoit que la Société peut, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, accorder des subventions pour la préparation de programmes détaillés de rénovation;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville désire obtenir l'autorisation de la Société d'Habitation du Québec en vertu de l'article 27 et une subvention pour la préparation du programme détaillé de rénovation en vertu de l'article 49 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec;

IL EST PROPOSE PAR L'ECHEVIN LAURENT BERNIER,
SECONDE PAR L'ECHEVIN JULES DUPUY,

ET RESOLU QUE la Cité de Drummondville entreprenne la préparation du programme détaillé de rénovation ci-haut mentionné;

QUE la préparation de ce programme détaillé de rénovation soit exécutée conformément au devis ci-annexé;

QUE la direction et l'exécution de ce travail soient confiées à M. Gaétan Richard, C.I.Q., C.U.Q.;

Amendée par
rés. 410/68
(25/11/68)

QUE la Cité de Drummondville approprie, pour la préparation de ce programme détaillé de rénovation, une somme de \$9,775.00, (à même son fonds de roulement prévu au règlement No. 810;)

QUE la Société d'Habitation du Québec soit priée d'autoriser la Cité de Drummondville à conclure avec M. Gaétan Richard un contrat pour la préparation d'un programme détaillé de rénovation pour le territoire (voir annexe 1);

QUE la Société d'Habitation du Québec soit priée d'accorder à la Cité de Drummondville aux termes de l'article 49.a) de la Loi de la Société d'Habitation du Québec et de l'article 8 du règlement No. 1 de ladite Société, une subvention au montant de \$29,325.00, représentant 75% de l'estimation du coût de la préparation du programme détaillé de rénovation;

QUE le greffier fasse parvenir à la Société d'Habitation du Québec, dans les dix (10) jours suivant la date de l'adoption de la présente résolution, deux (2) copies de cette résolution;

QUE le greffier donne avis de la présente résolution conformément aux exigences de l'article 30 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec et de l'article 7 du règlement No. 1 de ladite Société.

ADOPTE

390/68

Abrogée par
rés. 436/68
(9/12/68)

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que les services de Me. Jacques Beaudoin, notaire, soient retenus pour la préparation d'un acte d'achat et de revente, par la Cité de Drummondville à Technico Inc. d'un immeuble industriel sis sur le boulevard Lemire à Drummondville.

Le Maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité l'acte d'achat et de revente à intervenir et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

391/68

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité accepte de se porter acquéreur d'une camionnette et d'équipement présentement propriété de la Gendarmerie de Drummondville, au coût total de \$3,517.50, incluant un dédommagement de \$1,442.00 pour heures de travail effectuées par les membres de la Gendarmerie de Drummondville au bénéfice de la Cité. Il est convenu que la Cité versera au cours du mois de novembre 1968 un acompte de \$1,517.50 et que la balance de \$2,000.00 sera prévue au budget de l'exercice financier 1969.

ADOPTE

392/68

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la Municipalité du Village de l'Avenir soit autorisée à utiliser le dépotoir municipal que loue la Cité de Drummondville dans le territoire de St-Nicéphore. Cette autorisation est consentie aux autorités du Village de l'Avenir à raison de \$0.45¢ per capita pour l'année 1969. La Municipalité du Village de l'Avenir devra dès que possible produire à la Cité le rapport du recensement effectué pour l'année 1969.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer la convention privée à intervenir entre la Cité et la Municipalité du Village de l'Avenir.

ADOPTE

393/68

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Roger Prince, que la Cité de Drummondville, comme l'an dernier, confie à la Corporation Municipale de St-Nicéphore le déblaiement de la piste d'atterrissage de l'aéroport municipal au cours de la saison 1968/69. Ce travail sera exécuté aux taux suivants:

- pour l'usage d'un camion muni d'une charrue \$15.00 l'heure
- pour l'usage d'un tracteur et d'une souffleuse \$20.00 l'heure
- pour l'usage d'une niveleuse avec aile de côté \$20.00 l'heure

le tout sous la surveillance de M. Larry Morin préposé à la garde et l'entretien de l'aéroport municipal.

ADOPTE

394/68

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Laval Allard, que le Conseil consente à la Chambre de Commerce du Comté de Drummond un octroi spécial de \$5,000.00 destiné à couvrir les frais déjà encourus et à encourir en vue de la promotion d'un aéroport international en banlieue de notre ville.

ADOPTE

395/68

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision et subdivision d'une partie du lot 168 préparé par l'arpenteur Gilles LeMaire en date du 25 octobre 1968, pour le compte de MM. Réjean Gallichan et Robert B. Guay. Il est à noter que ce plan de redivision prévoit l'annulation d'une rue autrefois désignée par le numéro 168-137 qui aurait été prévue à une largeur de 100 pieds. Cette rue est renumérotée sous le numéro 168-218 à une largeur de 66 pieds.

Amendée
par rés. no. 475/68
(23/12/68)

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que le plan de redivision et subdivision ci-haut décrit soit adopté tel que soumis.

ADOPTE

396/68

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que Me. Jacques Beaudoin, notaire, soit chargé de la préparation d'un acte de rétrocession par la Cité de Drummondville au Domaine du Boulevard Inc., d'une bande de terrain de 34 pieds de largeur qui avait été cédée à la Cité de Drummondville le 2 novembre 1966, alors que la rue portant le numéro de cadastre 168-137 avait été prévue à une largeur de 100 pieds. Cette rétrocession est consentie étant donné l'adoption par la Cité ce jour même (résolution 395/68) d'un plan de redivision et subdivision préparé par l'arpenteur Gilles LeMaire le 25 octobre 1968 et prévoyant l'ouverture à 66 pieds de largeur de la rue désignée au cadastre sous le numéro 168-218 (autrefois 168-137).

Amendée par
rés. 443/68
(9/12/68)

Amendée par
rés. 475/68
(23/12/68)

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité cet acte de cession et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

397/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, qu'un octroi de \$20.00 soit consenti à titre d'encouragement pour le beau travail humanitaire qu'effectue le Club des Francs en notre ville.

ADOPTE

Cette dépense n'étant pas prévue au budget, le Conseil se voit, à son grand regret, dans l'impossibilité de donner suite à la demande de subvention que formulaient en date du 7 novembre 1968 les rédacteurs du journal "La Croûte".

398/68

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot no. 143 du cadastre du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur Gilles LeMaire le 4 novembre 1968, à la demande de la Cité de Drummondville pour le compte de la compagnie Drummond Die and Stamping Co. Ltd.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que ce plan de subdivision soit adopté tel que soumis.

ADOPTE

399/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Roger Prince, que l'échevin Jules Dupuy soit désigné pour agir comme pro-maire au cours des prochains trois mois.

ADOPTE

Son Honneur le Maire remercie l'échevin Luneau de la précieuse collaboration qu'il lui a accordée au cours des trois mois écoulés, en vaquant à plusieurs fonctions officielles. On sait que Son Honneur le Maire a dû s'absenter à maintes reprises pour faire valoir à travers la Province les avantages qu'offre notre ville en vue de la relocalisation de l'aéroport international de Montréal.

400/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, qu'une demande officielle soit produite à l'Hydro-Québec, priant les autorités de cette institution gouvernementale de bien vouloir faire bénéficier la Cité de Drummondville des services gratuits qu'elle offre à ses abonnés en faisant une inspection des installations électriques et en suggérant des modifications susceptibles de réduire le coût de leur consommation d'électricité.

ADOPTE

Le Conseil entend la demande de M. Bouchard, présent à l'assemblée, qui s'informe des derniers développements survenus par suite de la requête qu'il a présentée à l'effet de faire modifier le zonage de sa propriété située sur le

Séance du 11 novembre 1968
(résolution no. 389/68)

D'une superficie de 130 acres, la zone centre-ville faisant l'objet de la préparation du programme détaillé de rénovation est composée de deux secteurs : soit le secteur Hériot délimité à l'est par l'emprise du chemin de fer du Canadien National et la limite ouest du lot 41, au nord par la ligne arrière des lots ayant façade sur la rue Hériot et une ligne parallèle à la rue Du Pont (à 50 pieds) ; à l'ouest par la rue Saint-Georges ; au sud, par la rue Brock (jusqu'au parc Saint-Frédéric) et la rue Hériot et soit le secteur Saint-Joseph ; délimité à l'est par le Boulevard Saint-Joseph et une ligne parallèle à la rue Saint-Jean (à 350 pieds) ; au nord, par une ligne brisée passant à la rue Des Ecoles, Saint-Jean, Brouillard, Saint-Edouard et Moisan jusqu'à la voie ferrée du Canadien National ; à l'ouest, par une bande de terrain à 150 pieds à l'ouest de la voie ferrée du Canadien National jusqu'au Boulevard Saint-Joseph (dans l'axe de la rue Saint-Alphonse) et par une ligne brisée passant à l'arrière des lots ayant façade sur la rue Saint-Damase et par les rues Notre-Dame et Saint-Jean ; au sud, par une ligne brisée rejoignant la 8ième avenue et la rue Celanese.

Séance du 11 novembre 1968
(résolution no. 389/68)

A analyser les éléments physiques, sociaux et économiques se rapportant à la zone centre-ville à planifier en détail, afin d'être en mesure de bien connaître les problèmes et les besoins particuliers des secteurs Hériot et Saint-Joseph. Le programme détaillé de rénovation urbaine, réalisable dans cinq (5) ans, contiendra entre autres:

- une description des facteurs influant sur le programme,
- une description des éléments de réalisation (publics et privés),
- un programme de relogement tenant compte de la composition et des revenus des familles à déplacer, de l'endroit et du type de logement préféré et une description des mesures que la Municipalité entend prendre relativement au relogement,
- une description de l'organisation administrative et technique responsable de la réalisation du programme,
- une analyse des ressources financières de la Municipalité afin de déterminer sa capacité de réaliser le programme,
- une cédule de mise à exécution du programme et description des coûts pour chacune des phases de réalisation.

Boulevard St-Joseph. L'échevin Laurent Bernier, président du Comité d'Aménagement du Territoire, tâchera de présenter à la prochaine séance un projet de règlement à cet effet.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Mme Gisèle B. Cheignon
.....
Greffier-adjoint.

L. Bernier
.....
Maire.

12 novembre 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 12 novembre 1968; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour la raison suivante:

- Donner la première lecture du règlement No. 834 aux fins d'abroger et remplacer le règlement No. 832 (travaux d'hiver 1968/69)

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, J.A. Michaud, Laval Allard, Antonio Baril et Rosaire Milette, sous la présidence du pro-maire, M. l'échevin Jules Dupuy.

401/68

Première lecture est donnée du règlement No. 834 abrogeant et remplaçant le règlement No. 832 (travaux d'hiver 1968/69).

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que ce règlement No. 834 soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le pro-maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 834 au 25 novembre 1968.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Amélie B. Chapron
.....
Greffier-adjoint.

J. Baril
.....
Pro-maire.

12 novembre 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 12 novembre 1968, cette séance étant un ajournement de celle du 4 novembre 1968.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laurent Bernier, J.A. Michaud, Laval Allard, Antonio Baril et Rosaire Milette, sous la présidence du pro-maire, M. l'échevin Jules Dupuy.

Le greffier-adjoint donne lecture du procès-verbal des séances tenues le 29 octobre et le 4 novembre 1968.

402/68

Le Conseil, à l'unanimité, convient d'amender la résolution No. 376/68 en substituant aux mots: "jusqu'au prochain rôle", les mots: "pour l'année d'imposition 1969".

ADOPTE

403/68

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que la résolution No. 379/68 adoptée lors de la séance du 4 novembre 1968 soit amendée en y retranschant le texte suivant: "la diminution de \$87,125.00 ainsi consentie devant cependant être répartie sur les trois prochains rôles d'évaluation, c'est-à-dire ajoutée à raison de \$29,000.00 par année lors de la confection des rôles 1969, 1970 et 1971. La Cité réserve également tous ses droits quant à la possibilité

de modifier l'évaluation de ce réseau au cours des trois rôles ci-haut mentionnés, pour tenir compte de toute augmentation d'équipement ou de valeur".

ADOPTE

404/68

Compte tenu des amendements apportés par les deux résolutions précédentes (402/68 et 403/68), il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Laval Allard, que le procès-verbal des séances tenues les 29 octobre et 4 novembre 1968 soit adopté.

ADOPTE

405/68

Le Conseil étudie de nouveau la plainte produite par l'Hydro-Québec à l'encontre de l'évaluation déposée sur les fiches nos. 1 et 6443. Il est résolu que l'évaluation de ces propriétés soit diminuée pour se lire comme suit:

<u>Fiche</u>	<u>Cadastre</u>	<u>Terrain</u>	<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>
1	3, P.4 Ouest	\$57,775.	\$925,000.	\$982,775.
6443	(lignes de transmission, poteaux, câbles, installation et génie)	-	\$1,000,000.	\$1,000,000.

ADOPTE

406/68

Il est résolu que l'évaluation des propriétés suivantes soit diminuée pour se lire comme suit:

<u>Fiche</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Cadastre</u>	<u>Evaluation terrain</u>
13431	Me. Antoine Biron 302, rue Lindsay	159-320	300
13430	"	159-319	300
13427	"	159-316	300
13425	"	159-314	275
13424	"	159-313	250
13420	"	159-301	200
13416	"	159-297	325

<u>Fiche</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Cadastre</u>	<u>Evaluation bâtiesse</u>
13415	Me. Antoine Biron 302, rue Lindsay	159-296	300
13414	"	159-295	175
13413	"	159-294	250
13412	"	159-293	300
13411	"	159-292	300
13410	"	159-291	400
13409	"	159-290	300
13718	"	(160B-21 159-289	200
13724	"	160B-27	400
13723	"	160B-26	275
13722	"	160B-25	300
13721	"	160B-24	225
13720	"	160B-23	200
13719	"	160B-22	200
13725	"	160B-28	250
13726	"	160B-29	200
13727	"	(160B-30 160A-291	200
13728	"	(160B-32 159-302	200
13729	"	160B-33	200
13730	"	160B-34	200
13731	"	160B-35	200
13732	"	160B-36	200
13733	"	160B-37	200
13734	"	160B-38	225
13666	"	160A-296	225
13665	"	160A-295	200
13664	"	160A-294	200
13663	"	160A-293	200
13662	"	160A-292	200
13661	"	(160A-289 160B-39	225
13660	"	160A-288	225
13659	"	160A-287	225
13658	"	160A-286	250
13434	"	159-323	325

ADOPTÉ

407/68

Il est résolu que l'évaluation de la propriété suivante soit maintenue:

<u>Fiche</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Cadastre</u>	<u>Terrain</u>	<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>
4257	Dr. Guy D'Argencourt 360, rue Marchand	263(1-2)sud	\$12,825.	\$22,850.	\$35,675.

ADOPTE

408/68

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le rôle d'évaluation tel que déposé pour la Cité de Drummondville et modifié lors des séances tenues les 4 et 12 novembre 1968 soit homologué à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Marie-Frédérique B. Chagnon
.....
Greffier-adjoint

J. A. Michaud
.....
Pro-maire.

25 novembre 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 25 novembre 1968, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

409/68

Conformément à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le greffier-adjoint donne la lecture publique du règlement No. 834 prévoyant l'exécution de travaux d'hiver 1968/69 et un emprunt de \$18,000.00 à cette fin.

410/68

Lecture est donnée du procès-verbal des séances tenues les 11 et 12 novembre 1968. Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la résolution No. 389/68 adoptée le 11 novembre 1968 soit amendée en substituant au paragraphe qui se lit: "Que la Cité de Drummondville approprie, pour la préparation de ce programme détaillé de rénovation, une somme de \$9,775.00, à même son fonds de roulement prévu au règlement No. 810;" le paragraphe suivant: "Que la Cité de Drummondville approprie, pour la préparation de ce programme détaillé de rénovation, une somme de \$9,775.00 à être prévue à un prochain règlement d'emprunt;".

ADOPTE

411/68

Compte tenu de l'amendement apporté à la résolution précédente, il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laval Allard, que le procès-verbal des séances tenues les 11 et 12 novembre 1968 soit adopté.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- A la suite de l'appui que la Cité avait accordé au Consortium de Drummondville à l'effet d'obtenir la nomination immédiate des membres du Conseil d'Administration du CEGEP de Drummondville, le Ministre de l'Education informe la Cité qu'aucune décision ne pourra être prise à ce sujet avant la présentation du prochain budget.
- Sous la signature de son secrétaire, M. René Verrier, le Club des Francs de Drummondville remercie la Cité de la contribution qu'elle a bien voulu lui consentir en faveur de l'Institut National Canadien pour les aveugles.

412/68

- A la suite de certaines erreurs portées au rôle d'évaluation en ce qui a trait à la propriété de M. Gustave Cardin concernée par le numéro de fiche 11,802, le Conseil, sur proposition de l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, convient d'autoriser le trésorier de la Cité à rayer de ses livres les sommes suivantes:

1967		\$169.32
1967	(intérêt)	\$ 2.12
1968		\$165.94,

et d'en faire remise à M. Gustave Cardin.

ADOPTE

413/68

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un amendement au règlement de zonage de la Cité pour régler l'implantation des stations de service.

414/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laval Allard, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer un bail de location par la Cité de Drummondville à la compagnie Rodco Incorporated d'un local d'une superficie de 6,000 pieds carrés, au 205 de la rue St-Jean. Cette location est consentie au prix de \$300.00 par mois pour la période s'étendant de novembre 1968 à juin 1969.

ADOPTE

415/68

L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement visant à contrôler l'entassement de la neige sur la voie publique.

416/68

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'appropriation des fonds nécessaires pour couvrir la participation financière de la Cité à la préparation du programme détaillé de rénovation urbaine.

417/68

Le Conseil prend connaissance des conditions que pose la compagnie Drummond Business Forms pour l'utilisation par la Cité de Drummondville de l'ordinateur I.B.M. 360/20 actuellement en opération à cette usine. Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Laval Allard, que la Cité consente à l'utilisation de cet ordinateur aux conditions posées par la compagnie Drummond Business Forms, lesquelles se résument comme suit:

Ordinateur I.B.M. 360/20 et opérateur: \$26.00 l'heure
 Programmeur : \$ 8.00 l'heure

Ces taux sont sujets à un rajustement advenant que la compagnie Drummond Business Forms doive assumer une hausse du taux mensuel de son équipement.

Cette entente sera valide pour 12 mois à compter du début des opérations. Si pour des raisons incontrôlables la compagnie devait discontinuer ses services, elle s'engage à aviser la Cité par écrit trois mois avant la fin de l'entente conclue en vertu de la présente résolution.

ADOPTÉ

418/68

Abrogée
 par rés.
 456/68
 (9/12/68)

Le Conseil ayant l'intention de reviser les termes d'une convention intervenue le 13 juillet 1964 entre la Cité de Drummondville et Sa Majesté la Reine (Ministère de la Défense Nationale), il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que le greffier-adjoint soit autorisé à signifier au Ministère de la Défense Nationale l'avis prévu au paragraphe 5 de la convention ci-haut mentionnée.

ADOPTÉ

419/68

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la Cité consente à l'incorporation en vertu de la Loi des Clubs de Récréation, S.R.Q. 1964, Chapitre 298, du Club: "XM-DRUMMOND".

ADOPTÉ

420/68

L'échevin Laval Allard donne avis de motion d'un amendement au règlement de circulation concernant le stationnement des véhicules dans les rues.

421/68

Le Conseil prend connaissance d'un projet de contrat préparé par Me. Thomas Louis Gauthier, notaire, prévoyant la vente par la Cité de Drummondville à M. Réal Collins d'une partie du lot 162b-113 du cadastre du Canton de Grantham, Comté de Drummond.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que ce projet de contrat soit approuvé et que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat de vente à intervenir, et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

422/68

L'échevin Laurent Bernier donne avis de motion d'un règlement prévoyant la création d'une Commission d'Urbanisme.

423/68

A la suite d'une invitation que lui a fait tenir la Cité, le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Drummondville délègue M. André Fortin pour le représenter au sein de la Régie du Centre Culturel et Sportif de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Laval Allard, que soit ratifiée la nomination de M. André Fortin comme membre de la Régie du Centre Culturel et Sportif de Drummondville.

ADOPTE

Pour faciliter aux adeptes de l'auto-neige la pratique de leur sport favori, le Conseil convient d'autoriser l'utilisation de la piste de course anciennement propriété de Drummondville Raceway. Il est cependant bien entendu que cette autorisation est conditionnelle et peut-être révoquée en tout temps si des plaintes parviennent au Conseil à l'effet que le bruit ou toute autre cause constitue une nuisance et incommode les résidents du voisinage. Il est également mentionné par les membres du Conseil que personne ne sera autorisé à percevoir aucun droit d'admission ou autre en rapport avec l'utilisation de ce terrain.

424/68

Le Conseil prend connaissance d'un projet de bail préparé par Me. Paul H. Moisan, notaire, et prévoyant la location par la compagnie Chemcell Limited à la Cité de Drummondville d'une partie de terrain de forme triangulaire d'environ 3 âcres de superficie, localisée entre la voie ferrée du Canadian Pacific et deux de ses embranchements industriels.

Il est proposé par l'échevin Rosaire Milette, appuyé par l'échevin Antonio Baril:

QUE soient abrogées toutes résolutions antérieures concernant le même sujet, et plus particulièrement la résolution portant le no. 504/66 adoptée le 12 décembre 1966;

QUE les termes du projet de bail ci-haut décrit soient approuvés, et que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à ^{le}signer pour et au nom de la Cité, et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

425/68

Le Conseil prend connaissance d'une requête présentée par les marchands du Secteur Commercial St-Joseph qui sollicitent l'aide financière de la Cité pour l'illumination des rues durant la saison des fêtes.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Roger Prince, que la Cité consente à verser à cette fin, une somme égale à celle qui sera contribué par les marchands eux-mêmes. Une preuve de telle contribution devra être produite à la Cité. La Cité assumera de plus les frais de consommation d'électricité encourus pour cette illumination décorative.

ADOPTE

426/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, et résolu à l'unanimité, que les plus sincères condoléances du Conseil et de toute la population de la Cité de Drummondville soient transmises au député du Comté de Drummond, Me. Bernard Pinard, de même qu'à toute sa famille, à l'occasion du décès de M. Arthur Pinard.

ADOPTE

427/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, et appuyé à l'unanimité, que les sincères sympathies du Conseil et de toute la population de la Cité de Drummondville soient transmises à M. André Cloutier, ex-échevin de la Cité, de même qu'à toute sa famille, à l'occasion du décès récent de son épouse.

ADOPTE

428/68

Première lecture est donnée du règlement No. 835 lequel amende le règlement No. 801 pour modifier le zonage de certaines propriétés situées en bordure du Boulevard St-Joseph.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Roger Prince, que ce règlement No. 835 soit adopté.

ADOPTE

Conformément à l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 835 au 16 décembre 1968.

Le Conseil fournit à M. Laurent Ricard les explications qu'il demande concernant l'utilisation du terrain de l'ancienne piste de course Drummondville Raceway par les adeptes du sport de l'auto-neige.

Une dizaine de citoyens se présentent devant le Conseil pour faire connaître aux autorités municipales leur opposition au mouvement qui s'ébauche présentement de par la ville en vue de promouvoir les avantages qui pourraient résulter de l'addition de fluor à l'eau distribuée dans les réseaux d'aqueduc de la Cité.

Le Conseil entend successivement M. Laurent Ricard, Mme G.B. Ducharme, Mme Maurice Lemire, M. Oscar Chagnon, de même que M. Camille St-Cyr. Le Conseil entend également les suggestions de M. Alain Dionne.

La Cité, de toute façon, n'est pas en mesure présentement de rendre une décision définitive à ce sujet. Le Conseil prend bonne note des opinions émises et conserve le statu quo.

409⁷/68

Le délai de deux heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-proprétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 834, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Marie Gisèle B. Chagnon
Greffier-adjoint.

Philippe Bernier
Maire.

9 décembre 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 9 décembre 1968, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

429/68

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 25 novembre 1968. Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

L'échevin Antonio Baril entre et occupe son fauteuil.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil entend les remerciements de M. André Cloutier, ex-échevin de la Cité, qui a grandement apprécié le témoignage de sympathie qui lui a été transmis par les autorités municipales à la suite du décès récent de son épouse.
- M. Gilles Rose, de la compagnie Pratte & Fils Inc., remercie les membres du Conseil de la collaboration qu'ils lui ont accordée en consentant à assumer le coût d'installation d'éclairage de même que du tracé des lignes blanches sur un terrain de stationnement situé à proximité de ce commerce.
- Le Conseil entend la requête de M. Lionel Marcotte qui demande que la Cité intervienne afin d'obliger deux nouveaux détenteurs de permis de taxi à opérer au poste de taxi qu'il exploite.

Le Conseil entend les explications additionnelles fournies par M. Marcotte et, en conclusion, la Cité convient qu'elle n'a pas les pouvoirs nécessaires pour légiférer dans ce sens.

430/68

Les membres du Conseil ont en main une liste de comptes produite par le Service de la Trésorerie, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$393,899.40.

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Roger Prince, que ces comptes soient approuvés et que le trésorier soit autorisé à les acquitter.

ADOPTÉ

431/68

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision de partie des lots 162B-331 et 163-3 du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur Gilles LeMaire le 1er novembre 1968, à la demande de la Cité de Drummondville pour le compte de la Compagnie Drummond Business Forms.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que ce plan de subdivision soit approuvé tel que préparé, et que le maire et le greffier, ou à

défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à le signer, de même que le livre de renvoi.

ADOPTE

432/68

L'échevin Roger Prince donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'extension du délai accordé à Drummond Business Forms pour le remboursement d'une somme de \$150,000.00 prévue par le règlement No. 455.

433/68

Le Conseil prend connaissance de projets d'actes d'achat et revente par la Cité de Drummondville à Drummond Business Forms Ltd, de la propriété de cette compagnie sise sur la rue St-Henri à Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces projets de contrats soient approuvés tel que préparés, et que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer ces actes d'achat et de revente pour et au nom de la Cité et à y effectuer toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

434/68

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Laval Allard, que la Cité donne à Drummond Business Forms Ltd une mainlevée des inscriptions hypothécaires prises en faveur de la Cité aux termes des actes reçus devant Me. Paul H. Moisan, notaire, et Jacques Beaudoin, notaire, les 19 janvier 1962 et 2 décembre 1964 respectivement, et dont copies sont déposées au bureau de la Division d'Enregistrement de Drummond sous les numéros 146,988 et 159,910 respectivement.

Amendée
par rés.
159/5/69

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer tout document à cet effet.

ADOPTE

435/68

Il est dûment proposé par l'échevin Jules Dupuy,
secondé par l'échevin Roger Prince,
et unanimement résolu que la Cité de Drummondville
vende, en conformité des exigences de la Loi des Fonds
Industriels du Québec, l'immeuble ci-après décrit à
The Canada Valve and Hydrant Company Limited, savoir:

DESIGNATION

Amendée par
rés. 4/1/69
(13/1/69)

Un emplacement connu et désigné au cadastre
du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond
comme étant partie du lot 167 ayant une superficie totale de
163,082 pieds carrés, mesure anglaise, borné comme suit: au
sud-est par la rue Janelle, au sud et au sud-ouest par la
rue Cormier, à l'ouest et au nord-ouest par la rue Foster et
au nord-est par une autre partie du dit lot 167, avec usine
dessus construite.

Le terrain ci-haut décrit est indiqué sur un
plan préparé par l'arpenteur Gilles LeMaire de Drummondville,
en date du 4 mars 1966.

P R I X

Coût du terrain.....	\$ 16,055.20
Coût de la construction.....	\$ 60,000.00
	\$ 76,055.20
MOINS versement initial: 20%	\$ 15,211.04
	\$ 60,844.16
PLUS frais de financement:	\$ 2,825.94
PLUS assurance-feu et responsabilité payée par la Cité:	\$ 499.90
PLUS les intérêts courus depuis le 19 novembre 1965 au 1er décembre 1968:	\$ 14,762.20
PLUS le capital qui aurait dû être ver- sé depuis la vente des obligations soit le 1er février 1968:	\$ 3,953.81

Lors de la signature de l'acte de vente notarié
The Canada Valve and Hydrant Company Limited devra verser à la
Corporation de la Cité de Drummondville une somme comptant de
\$37,252.89 comprenant versement de 20%, frais de financement,

coût des assurances-feu et responsabilité, intérêts courus depuis le 19 novembre 1965 au 1er décembre 1968, versements de capital qui auraient dus être effectués du 1er février 1968 jusqu'au 1er décembre 1968 inclusivement.

Le prix total devant apparaître dans l'acte de vente est de \$76,055.20 payable \$15,211.04 comptant et le solde en 119 versements mensuels, égaux et consécutifs de \$704.00 chacun, payables le 1er de chaque mois dont le 1er est dû depuis le 1er février 1968. Le susdit solde de prix de vente porte intérêt à compter du 1er décembre 1968 au taux de 7% l'an payable mensuellement en même temps et à même les susdits versements.

Un projet d'acte de vente contenant toutes les clauses normales à une vente de cette nature, rédigé par le notaire Gérard Fradet de Drummondville, a été soumis pour étude et examen à l'assemblée et unanimement accepté et approuvé.

Il fut unanimement résolu que le maire et le greffier-adjoint ou à défaut le pro-maire et le trésorier, soient tous deux dûment autorisés et ils sont par les présentes tous deux dûment autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité de Drummondville, le susdit acte de vente et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

Les personnes ci-haut mentionnées sont également autorisées à signer, pour et au nom de la Corporation de la Cité de Drummondville, tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE

436/68

Etant donné que la signature des contrats d'achat et de revente à intervenir avec la compagnie Technico Inc. a déjà été prévue à la résolution 442/67 adoptée le 11 décembre 1967, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que soit abrogée à toutes fins légales la résolution no. 390/68 adoptée le 11 novembre 1968, et traitant du même sujet.

ADOPTE

437/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que l'évaluation des propriétés suivantes soit homologuée à toutes fins légales:

<u>Fiche</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Evaluation</u>		
		<u>Terrain</u>	<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>
2400	Hôtel Normandie Ltée	(fiche annulée - reportée à fiche no. 2398)		
2401	" " "	(fiche annulée - reportée à fiche no. 2398)		
2394	" " "	nil (reporté à fiche 2398)	\$20,000.	\$20,000.
2398	" " "	\$36,875.	\$84,050.	\$120,925.
5529	Paul Savard	\$ 2,675.	\$ 5,875.	\$ 8,550.
5517	Emile Verville	\$ 2,750.	\$18,375.	\$ 21,125.

ADOPTE

438/68

Par suite de la démolition de certains immeubles, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laval Allard, que l'évaluation des propriétés suivantes soit modifiée pour se lire comme suit:

<u>Fiche</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Nouvelle Evaluation</u>		
		<u>Terrain</u>	<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>
4222	Mme Rachel Auger Paquin	\$1,525.	nil	\$1,525.
4558	Jean-Marie Rose	\$2,700.	nil	\$2,700.

ADOPTE

439/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laval Allard, que le trésorier soit autorisé à appliquer aux comptes de taxes pour l'année d'imposition 1969, les taux d'escompte et d'intérêt prévus ci-après:

I N T E R E T:

- L'intérêt sur tous arrérages de taxe foncière et de taxe d'affaires sera fixé à 8% et calculé à compter du 1er janvier 1969.
- L'intérêt sur tous arrérages de taxe de services sera fixé à 8% et calculé à compter du 1er mars 1969.

E S C O M P T E:

- (TAXE DE SERVICES) - 5% si payée en totalité le ou avant le 1er mars 1969
 - si payée en 4 versements comme prévu au règlement No. 830, aucun escompte.
- (TAXE FONCIERE) - 5% si payée en totalité le ou avant le 1er avril 1969
 - si payée en 2 versements, c'est-à-dire un premier versement le ou avant le 1er avril et un second versement le ou avant le 1er août, l'escompte sera de 2½% sur le premier versement et de 2½% sur le deuxième versement.
- (TAXE D'AFFAIRES) - 5% si payée en totalité le ou avant le 1er mai 1969.

Abrogée par
rés. 78/2/69

Amendée par -
rés. 78/2/69

ADOPTE

Le trésorier donne avis de dépôt du rôle de perception de la taxe de services pour l'année 1969.

440/68

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que soit ratifiée l'entente intervenue avec les fabriques et déterminant la compensation à être versée par ces institutions pour l'usage de l'eau, laquelle compensation est établie comme suit:

St-Frédéric	\$300.00
St-Jean-Baptiste	\$300.00
St-Joseph	\$300.00
Pie X	\$300.00
St-Pierre	\$300.00

Ste-Thérèse	\$300.00
Immaculée Conception	\$300.00
United Church	\$150.00
St-Georges	\$150.00

ADOPTE

441/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que le trésorier soit autorisé à effectuer un remboursement de taxe d'affaires au montant de \$60.00 à Tabagie Leclerc.

ADOPTE

442/68

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que les services des arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire soient retenus pour la préparation de plans en conformité avec les dispositions de l'article 431 de la Loi des Cités et Villes, le tout selon les instructions du Directeur des Travaux Publics.

ADOPTE

443/68

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que la résolution No. 396/68 adoptée le 11 novembre 1968, soit amendée en substituant aux mots: "Domaine du Boulevard Inc.", les mots: "Terrasse du Boulevard Enrg".

ADOPTE

444/68

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Roger Prince, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$600,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$600,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé au cours de l'exercice financier 1969. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau,

par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$600,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

445/68

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que la Cité accepte, sujet à l'approbation de la Commission Municipale de Québec, les conditions proposées par la Caisse Populaire St-Joseph de Drummondville pour le refinancement d'une somme de \$87,000.00 dans le but de couvrir les échéances futures sur l'emprunt contracté en vertu du règlement No. 334.

Abrogée
par rés.
7/1/69

La Cité est donc autorisée à contracter un emprunt de \$87,000.00, à compter du 1er janvier 1969, à la Caisse Populaire St-Joseph de Drummondville. Cet emprunt s'effectuera par billets promissaires, et le maire, ou à défaut le procureur, et le trésorier de la Cité, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité un ou des billets promissaires en faveur de ladite Caisse Populaire, jusqu'à concurrence de la somme de \$87,000.00.

L'intérêt sur cet emprunt sera de 7½% par année, à escompte sur titre à rendement 8%, et l'amortissement de cet emprunt s'effectuera de la façon indiquée ci-après:

1er janvier 1970:	\$16,500.00
1er janvier 1971:	\$17,000.00
1er janvier 1972:	\$17,500.00
1er janvier 1973:	\$18,000.00
1er janvier 1974:	\$18,000.00

ADOPTE

446/68

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que Me. Jacques Biron, aviseur légal de la Cité, soit prié de défendre les intérêts de la Cité à la suite des appels logés à l'encontre de l'évaluation déposée pour l'année d'imposition 1969 pour l'Hydro-Québec (fiche 6443), de même que pour Canadian Interurban Properties (Centre d'Achats Place Drummond). Me. Jacques Biron est également autorisé à procéder dans le cas de tous autres appels qui pourraient être logés dans les délais légaux à l'encontre du rôle d'évaluation pour l'année 1969.

ADOPTE

447/68

Abrogée -
voir rés.
225/6/69

Il est annexée au procès-verbal de la présente assemblée pour en faire partie comme cédule "A" une liste des tarifs qui seront à l'avenir exigés pour la production de copies de documents par les différents services de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que ces tarifs soient approuvés, conformément aux prescriptions de l'article 87 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE

448/68

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie des lots nos. 143 et 145, Rang III du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur Gilles LeMaire le 22 novembre 1968 pour le compte de la Belle Construction Inc. (Jacques Bourassa).

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que ce plan de redivision soit approuvé tel que soumis.

ADOPTE

449/68

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité consente à l'incorporation, en vertu de la Loi des Clubs de Récréation (Chapitre 298, S.R.Q. 1964) de l'association qui désire opérer sous le nom: "CLUB DES 100".

ADOPTE

450/68

Le Conseil prend connaissance d'une demande formulée par les Peintres de la Gamme qui se rappellent au bon souvenir du Conseil avant la confection des prochains estimés budgétaires. Les Membres du Conseil promettent de considérer cette demande quand viendra le moment de déterminer les montants disponibles au chapitre des octrois l'an prochain.

Il est résolu à l'unanimité que les plus sincères condoléances du Conseil soient transmises à la famille de M. Clément Montcalm à l'occasion du décès récent de ce dernier. M. Montcalm était le frère de Madame S. Watkins, employée au Service de la Trésorerie de la Cité.

ADOPTE

451/68

L'échevin Laval Allard donne avis de motion
d'un règlement concernant: 1^o le ramonage
2^o le tarif imposé aux municipalités
voisines pour services rendus par
la Division des Incendies de Drum-
mondville.

452/68

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé
par l'échevin Rosaire Milette, que le Directeur des Travaux
Publics de la Cité soit autorisé à louer une partie de l'édifi-
ce Gagnon, Boulevard St-Joseph, à la firme Belhumeur et Frères,
pour un terme d'un an, à raison de \$75.00 par mois.

Il est entendu que la firme Belhumeur s'engage
à prendre le local loué dans l'état où il se trouve présente-
ment, sans exiger d'altérations ou de modifications. Le loca-
taire aura la responsabilité de chauffer cette partie de l'édi-
fice, et il sera également redevable à la Cité de la taxe de
services applicable sur cette partie d'immeuble de même que la
taxe d'affaires exigée de tous les commerces de la Cité.

ADOPTE

453/68

L'Association des Eleveurs de Lapins du Québec
tiendra son congrès annuel à Drummondville en 1969, à la fin
de septembre ou au début d'octobre. A cette occasion, le re-
présentant de ce groupement sollicite l'utilisation pendant
3 jours d'une section de l'immeuble Gagnon, situé sur le Bou-
levard St-Joseph à Drummondville, aux fins d'y tenir une expo-
sition.

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé
par l'échevin Raymond Luneau, que cette autorisation soit con-
sentie. La Cité se fera également un plaisir de recevoir en
réception civique les membres du bureau de direction, les juges
et les agronomes présents à ce congrès.

ADOPTE

454/68

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, ap-
puyé par l'échevin Raymond Luneau, que les municipalités voi-
sines dont les conduites d'aqueduc sont alimentées par l'Usine
de Traitement d'Eau de la Cité soient avisées d'avoir à payer
dans les 30 jours de la date de facturation, l'eau qui leur
est vendue par la Cité.

ADOPTE

455/68

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Laval Allard, que les services du Bureau d'Evaluation et d'Immeubles de Drummondville Ltée soient retenus pour la préparation d'une expertise devant être présentée devant la Régie des Services Publics dans la cause d'expropriation Cité - vs - R.O. Blanchard.

ADOPTE

456/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que soit abrogée à toutes fins que de droit la résolution no. 418/68 adoptée le 25 novembre 1968 (re: Services d'eau au Manège Militaire).

ADOPTE

457/68

Première lecture est donnée du règlement No. 836 concernant l'entassement de neige ou autres substances sur la voie publique.

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que ce règlement soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

458/68

Première lecture est donnée du règlement No. 837 prévoyant la participation financière de la Cité à la préparation du programme détaillé de rénovation urbaine, et l'appropriation d'une somme de \$11,000.00 à cette fin.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Rosaire Milette, que ce règlement No. 837 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 837 au 23 décembre 1968.

459/68

Première lecture est donnée du règlement No. 838 amendant le règlement de circulation No. 683, re: stationnement des véhicules dans les rues et places publiques.

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ce règlement No. 838 soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

460/68

Première lecture est donnée du règlement No. 839 prévoyant la formation d'une Commission d'Urbanisme.

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que ce règlement No. 839 soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

461/68

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que soit ratifiée la nomination des personnes suivantes comme membres de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Drummondville pour 1969:

M. Georges Mercier	(Hydro-Québec)
M. Bruno Chevrette	(Ministère de l'Agriculture)
M. Michel Drouin	(Hamel & Malouin)
M. Ferdinand Blais	(Architecte)
M. Jacques Bonin	(Cité de Drummondville)
M. Donatien Lauzier ou	
M. Lucien Deshaies (substitut)	(Département des Permis)
Me. Jacques Biron	(Aviser Cité)
M. Laurent Bernier	(Echevin)
M. Jules Dupuy	(Echevin)

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Mme G. B. Chagnon *J. A. Michaud*
 Greffier-adjoint. Maire.

Liste des tarifs à être imposés
pour la production de documents
par les différents services de
la Cité.

(adoptée 9 décembre 1968 - rés: 447/68)

- Charte: \$0.10 la page
- Règlement: \$0.10 la page - Mais minimum de \$1.00 lorsqu'il y a production d'un compte et que le document doit être mis à la poste.
- Extrait de procès-verbal: \$1.00 - lorsqu'envoyé par la poste
\$0.50 - lorsque remis au bureau
- Liste des industries: \$1.00 - lorsqu'envoyée par la poste
\$0.25 - Lorsque remise au bureau
- Liste des associations: \$1.50
- Carte routière de la Cité: (\$0.25) - Fournir gratuitement le pamphlet touristique dans lequel il y a une carte routière - PUBLICITE
- Listes reproduites à l'Addressograph:
 - Taxe d'Affaires \$10.00 plus le temps
 - Liste des Propriétaires \$30.00 plus le temps
 - Liste des Occupants \$50.00 plus le temps
- Photo-Copies:
 - + pour écoliers \$0.25
 - toute autre copie \$0.50 pour le 1er exemplaire
\$0.25 pour chacune des copies additionnelles du même original.
- Rapports de police: ~~\$5.00~~ (Amendée par résolution no. 34/1/69)
\$3.00
- Procès-verbaux: \$6.00 (abonnement annuel)
- Certificat de naissance: \$1.00

16 décembre 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 16 décembre 1968; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- Procéder à la lecture publique du règlement No. 835, amendant le règlement No. 801 pour modifier le zonage de certaines propriétés situées en bordure du Boulevard St-Joseph.
- Adopter une résolution en vue d'autoriser la signature de la convention collective de travail Cité/Unité des Policiers.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J. A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

462/68

Conformément à l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, le greffier-adjoint donne la lecture publique du règlement No. 835, amendant le règlement de zonage no. 801 (article 1.5) pour intégrer une partie d'un secteur industriel à un secteur commercial.

463/68

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Laval Allard, que le maire et le greffier-adjoint soient par les présentes autorisés à signer la convention collective à intervenir entre la Cité de Drummondville et l'Unité des Policiers de la Cité de Drummondville Inc. et devant être effective du 1er janvier 1969 au 31 décembre 1970.

ADOPTE

464/68

L'échevin J.A. Michaud propose, et il est appuyé à l'unanimité, que les plus sincères condoléances du Conseil et de la population soient transmises à la famille de Mme Gisèle B. Chagnon, greffier-adjoint, qui vient d'être affligée par le décès de Mme Roméo Chagnon.

ADOPTE

462^A/68

Le délai d'une heure prévu à l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 835, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Yves-Gilbert Blégon
Greffier-adjoint.

Philippe Bernier
Maire.

23 décembre 1968

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 23 décembre 1968, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Laval Allard, Antonio Baril, Laurent Bernier, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

465/68

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le greffier-adjoint donne la lecture publique du règlement No. 837 prévoyant un emprunt de \$11,000.00 pour défrayer une partie du coût de préparation du programme détaillé de rénovation urbaine.

466/68

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 9 et 16 décembre 1968. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

467/68

Le trésorier présente pour approbations deux comptes qui se détaillent comme suit:

\$715.00	-	Construction Drummond Inc (chalet du Parc Ste-Thérèse)
\$100.00	-	Honoraires Me. Paul H. Moisan (Bail Chemcell)

Il est proposé par l'échevin J.A. Michaud, appuyé par l'échevin Roger Prince, que ces deux comptes soient approuvés et que le trésorier soit autorisé à les acquitter.

ADOPTE

468/68

Lecture est donnée des mutations de propriétés portant les numéros 3770 à 3822 inclusivement. Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ces mutations de propriétés soient approuvées.

ADOPTE

469/68

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour l'échange de deux voitures (nos 2 et 5) actuellement utilisées par le service de police. Le prix d'échange soumis pour l'achat de deux voitures modèle 1969 se lit comme suit:

DRUMMOND AUTO LIMITEE	\$4,498.00
PINARD & PINARD LIMITEE	\$4,969.08

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que soit retenue la plus basse soumission, soit celle de Drummond Auto Limitée, au prix de \$4,498.00, en autant que les véhicules soumis soient conformes aux spécifications de la Cité.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Me. Bernard Pinard, C.R., remercie la Cité des témoignages de sympathie qui lui ont été transmis par le Conseil Municipal à la suite du décès de son père, M. Arthur Pinard.

- M. Laurent Joyal, architecte, dans une lettre datée du 16 décembre 1968, approuve officiellement les travaux exécutés par la firme Construction Drummond Inc. pour l'érection d'un chalet utilitaire au Parc Ste-Thérèse.
- La firme d'ingénieurs-conseils Monarque, Morelli, Gaudette, Laporte, offre les services de ses conseillers techniques au cas où l'Aéroport International de Montréal serait relocalisé à proximité de Drummondville.
- Le Ministère des Affaires Municipales informe le Conseil qu'il a versé au Ministère de la Santé (re: assistance publique) un octroi total de \$691.20, qui a été accordé à la Cité en vertu de la loi de la prévention des incendies.

470/68

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin J.A. Michaud, que l'évaluation des propriétés suivantes soit homologuée à toutes fins que de droit:

<u>Fiche</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Evaluation</u>		
		<u>Terrain</u>	<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>
12,168	Guy Fournier	(fiche annulée - reportée à fiche no. 12,169)		
12,181	" "	(fiche annulée - reportée à fiche no. 12,169)		
12,169	" "	\$6,200.	\$3,575.	\$9,775.

ADOPTÉ

471/68

L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement visant à soumettre le territoire de la Municipalité de St-Germain de Grantham sous la juridiction de la Cour Municipale de la Cité de Drummondville.

472/68

L'échevin J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement aux fins d'augmenter le tarif imposé à la Ville de Drummondville-Sud pour services rendus par la Cour Municipale.

473/68

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que les tarifs suivants soient imposés aux Commissions Scolaires Locale et Régionale, de même qu'à diverses autres institutions, pour usage de l'eau:

<u>NOM DE L'ECOLE</u>	<u>NOMBRE DE CLASSES</u>	<u>NOMBRE D'ELEVES</u>	<u>CHARGE "1969"</u>
<u>COMMISSION SCOLAIRE LOCALE</u>			
Garceau	6	182	
Immaculée-Conception	11	371	
N.D. du Rosaire	16	491	
St-Georges	15	461	
St-Jean-Baptiste	* 11	78	
St-Joseph	* 24	409	
St-Louis de Gonzague	14	393	
Ste-Marie	* 20½	441	
St-Paul	12	376	
St-Pierre	13	405	
St-Pie X	14	425	
Ste-Thérèse	19½	591	
Tétreau	11	326	
Bernard	2	59	
	coût à \$1.00	5,008	\$5,008.00
<u>COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE</u>			
Jeanne-Mance	30	865	
Jean-Raimbault	39	1,039	
		182	
Marie de la Présentation	54	1,659	
Mayrand	16	484	
Prés. Catholic High School		213	
Arts & Métiers		79	
St-Frédéric	29	816	
St-Jean-Baptiste	* 11	238	
St-Joseph	* 24	293	
Ste-Marie	* 20½	82	
	coût à \$1.00	5,950	\$5,950.00
Ecole Drummondville (François Marquis)			
Marie de la Présentation			
Consortium	coût à \$1.00	434	\$ 434.00

* Nombre de classes régionales et locales

ADOPTÉ

474/68

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que Me. Jacques Biron soit autorisé à défendre les intérêts de la Cité dans la cause Dame Gabrielle Simoneau - et - Alphée Poisson - vs - Cité de Drummondville, intentée contre la Cité en Cour Provinciale du District de Drummond (no. 5358 (1268)).

ADOPTE

475/68

Il est proposé par l'échevin Laurent Bernier, appuyé par l'échevin Jules Dupuy:

- 1^o que soit amendée la résolution no. 395/68 adoptée le 11 novembre 1968, en substituant au numéro de cadastre: "168-218", le numéro: "168-220";
- 2^o que soit amendée la résolution no. 396/68 adoptée le 11 novembre 1968, en substituant au numéro de cadastre: "168-218", le numéro: "168-220".

Le maire et le greffier-adjoint sont par les présentes autorisés à signer le plan et le livre de renvoi relatifs à cette redivision de partie du lot 168.

ADOPTE

476/68

Première lecture est donnée du règlement No. 840 amendant le règlement No. 542 (re: ramonage des cheminées et tarif pour services des pompiers à l'extérieur).

Il est proposé par l'échevin Laval Allard, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ce règlement No. 840 soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

477/68

Première lecture est donnée du règlement No. 841 prévoyant l'extension du délai accordé à Drummond Business Forms pour le remboursement d'une somme de \$150,000.00 prévue par le règlement No. 455.

Il est proposé par l'échevin Roger Prince, appuyé par l'échevin Jules Dupuy, que ce règlement No. 841 soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

478/68

Première lecture est donnée du règlement No. 842 obligeant les conducteurs de taxis à afficher une carte d'identité à l'intérieur de leur véhicule.

Il est proposé par l'échevin Jules Dupuy, appuyé par l'échevin Laurent Bernier, que ce règlement No. 842 soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

Le Conseil entend les commentaires que formule M. Honorius Lavoie relativement au ramonage des cheminées.

Il entend également la requête de M. Léo Rodier, de St-Majorique, qui désire que la Cité utilise son camion pour le transport de la neige, au moins pour lui permettre de récupérer le montant des taxes qu'il paie à la Cité. Les membres du Conseil expliquent que la Cité se doit de procurer du travail d'abord aux résidents de la ville. Un règlement municipal a d'ailleurs été passé en ce sens il y a quelques années.

465^A/68

Le délai de 2 heures prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes étant expiré sans qu'aucun électeur propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 837, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Joseph B. Chagnon
.....
Greffier-adjoint.

J. Bernier
.....
Maire.